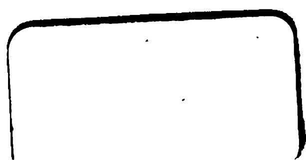
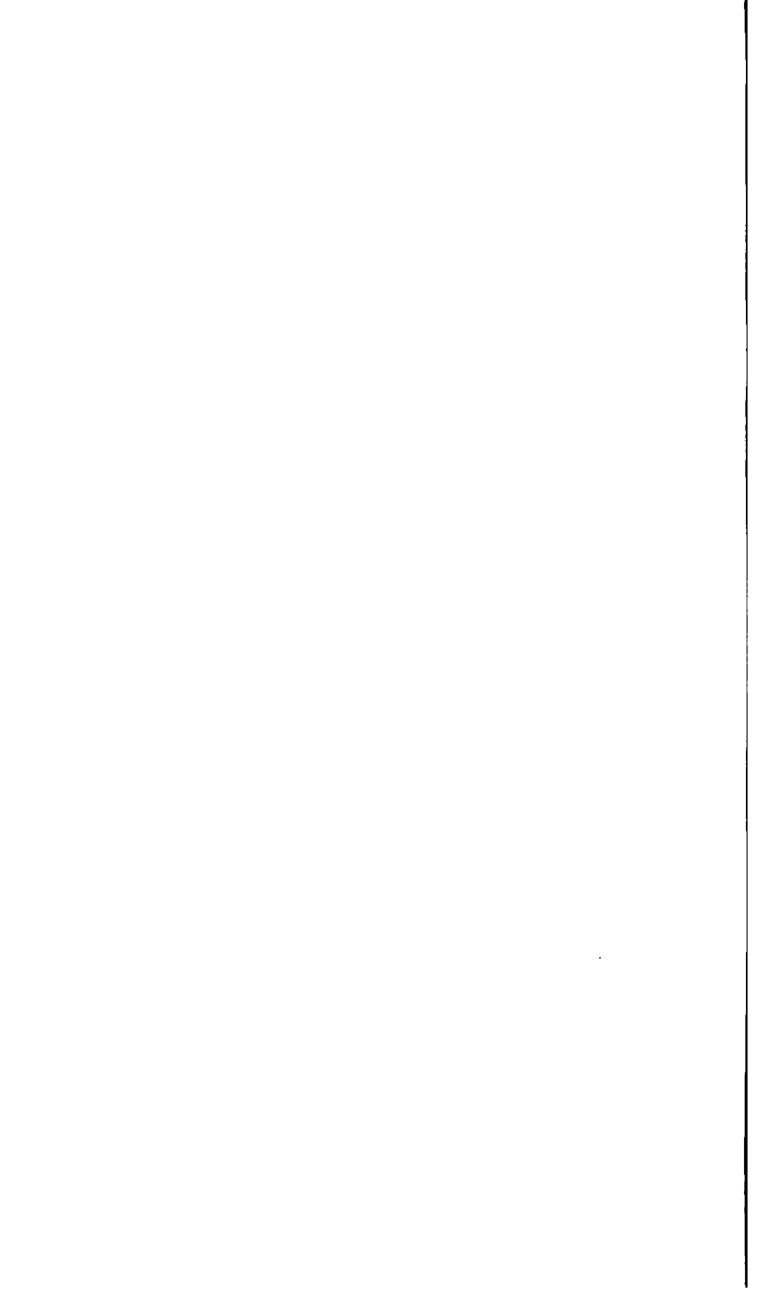






HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (SARTHE)

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME NEUVIÈME

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

—

1876

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

PACCORI (Ambroise).

Né, en 1649, à Ceaulcé, paroisse de l'archidiaconé de Passais et de l'élection de Mayenne, d'une famille qui n'était pas riche et qu'un journaliste du temps appelle « assez médiocre (1), » Ambroise Paccori fit ses premières études dans le collége fondé récemment au lieu de sa naissance. Là, parmi quatre ou cinq cents élèves qui suivaient les cours, il se fit remarquer par sa piété et par son goût pour les lettres. On n'enseignait dans ce collége ni la philosophie, ni la théologie; il alla donc entendre à l'Université d'Angers quelques philosophes assez remuants et quelques théologiens plus disciplinés, mais plus obscurs. Ayant profité des leçons des uns et des autres, il entra dans l'Église et fut reçu diacre. Ambroise Paccori avait à peine atteint sa vingt-troisième année, quand l'évêque du Mans, M. de La Vergne de Tressan, qui faisait un

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 mars 1730.

cas particulier de son savoir et de son caractère, le nomma principal du collége de Ceaulcé. C'était une charge difficile, surtout pour un si jeune homme; cependant Paccori ne refusa pas d'y laisser joindre encore l'obligation d'enseigner la rhétorique. Personne n'était plus laborieux que lui ; il ne connut jamais le repos et ne voulut jamais connaître aucune des commodités de la vie. On louait encore sa modestie tout à fait rare. Vainement ses supérieurs l'invitèrent à se laisser conférer la prêtrise; ils ne purent l'y décider. Comme il employait à donner des leçons particulières le temps que n'exigeaient pas ses leçons publiques, il était en règle avec sa conscience, et la prêtrise lui aurait imposé des devoirs qu'il n'aurait pu remplir.

En 1684, un événement fort grave vint porter le trouble dans le collége de Ceaulcé : le principal avait été empoisonné par un de ses élèves. Des secours lui furent donnés à temps et prévinrent l'effet du poison. Cependant les suites de cette affaire furent assez graves. Voici comment l'abbé Goujet les raconte, dans le supplément du *Dictionnaire historique* de Moreri : « La modération du principal lui interdit tout éclat; « cependant, le fait n'ayant pu être ignoré, plusieurs « écoliers furent arrêtés et mis en prison malgré lui. « M. le chancelier Le Tellier, informé de cette affaire, « ordonna à M. l'official du Mans de faire publier un « monitoire pour tâcher de découvrir les auteurs ou « les moteurs de cette action. Le monitoire fut donné

« le dernier de février 1685, et M. Le Tellier obligea « M. Paccori de dresser un mémoire pour lui être en- « voyé sur ce sujet, avec tous les éclaircissements que « ce ministre demandait. Le mémoire fut envoyé par « M. Anjubault, principal du collége de Mayenne, qui « avait écrit à M. Le Tellier sur la même affaire, et, le « dixième de janvier 1685, il y eut un arrêt du conseil, « qui commettait M. le lieutenant criminel du Mans « pour en connaître. M. Paccori demanda aussi « une assemblée de la ville de Mayenne, pour justi- « fier sa conduite dans l'éducation de la jeunesse, et « montra lui-même qu'elle n'avait rien de répré- « hensible par une lettre écrite le 11 juillet de la « même année 1685. Mais tout était assoupi à la fin « de la même année. » On possède un grand nombre de pièces manuscrites sur cette affaire. Réunies, dit-on, par un des compatriotes de Paccori, Jean-Baptiste Louail, elles forment un volume, inscrit sous le n° 1443 dans la bibliothèque de Troyes. Ambroise Paccori quitta le collége de Ceaulcé peu de temps après sa fâcheuse aventure, et se retira dans l'Anjou; d'où il fut appelé par M. de Coislin, évêque d'Orléans, pour diriger le petit séminaire de Meung. Il exerça cet emploi jusqu'en 1706, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, et fonda un grand nombre d'écoles publiques dans le diocèse d'Orléans. Paccori vint ensuite à Paris, où il vécut dans la retraite la plus absolue, et où il mourut le 12 février 1730, à l'âge

de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les écrits qu'a laissés Ambroise Paccori sont nombreux. Nous en ferons connaître les titres et les éditions, d'après l'abbé Goujet et M. Quérard. — *Avis salutaires à une mère chrétienne*, pour se sanctifier dans l'éducation de ses enfants; Orléans, 1689, 1691, in-8°. — *Entretiens sur la sanctification des dimanches et fêtes;* Orléans, 1691, in-8°. Il y a eu plusieurs autres éditions de ce petit traité, à Orléans et à Paris; nous en avons sous les yeux une de 1719; Paris, Fr. Muguet. — *Avis salutaires aux pères et aux mères, qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfants.* La première édition de cet opuscule est, suivant M. Quérard, de 1696; Orléans, in-8°. On en compte quinze éditions publiées successivement à Orléans, à Troyes, à Paris. La dernière est de 1767; Vienne, Trattner, in-8°. — *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions*, 1700, in-12; Orléans et Paris, 1727, in-12. Ce traité, qui a été souvent réimprimé pour les écoles chrétiennes, avait été composé par l'auteur à l'usage des écoles du diocèse d'Orléans et du séminaire de Meung. — *Abrégé de la loi nouvelle.* Paccori s'associa pour rédiger ce manuel l'abbé de Vernage. La première édition est de 1711; Paris, Fr. Muguet. La dernière est de 1714. — *Suite de l'Abrégé de la loi nouvelle*; Paris, 1714. — *Instruction chrétienne sur la ma-*

nière dont on doit se conduire dans le temps qui précède le carême, et sur les désordres du carnaval; Paris, Lottin, 1722, in-18. Cet ouvrage avait été publié quelques années auparavant, à Orléans, mais sous la forme d'entretiens. — *De l'honneur qu'on doit à Dieu dans les mystères;* Paris, 1726, in 12. — *Instructions chrétiennes sur les représentations déshonnêtes;* 1726. — *Règles pour travailler utilement à l'éducation chrétienne des enfants;* Paris, Després, 1726, in-12. — *Règles pour vivre chrétiennement dans l'engagement du mariage;* Paris, Després, 1726, in-12. — *Devoirs des vierges chrétiennes, tirés de l'Écriture et des Pères de l'Église;* Paris, Lottin, 1727, in-18. — *Vie de Jésus Christ;* Orléans, Rouzeau. — *La manière de faire l'école;* Paris, Muguet. — *Journée chrétienne;* Paris, Després, 1730, in-12. Cet ouvrage a été réimprimé fort souvent. — *Pensées chrétiennes pour tous les jours du mois;* Paris, Després, 1733, in-18. On a quelquefois mis au compte de Paccori l'*Idée de la religion*, publiée sans nom d'auteur en 1723; mais cet ouvrage est de Jean-Baptiste Louail. M. Desportes ajoute encore au nombre des écrits de Paccori le petit livre intitulé : *Regrets d'une âme touchée d'avoir abusé longtemps de la sainteté du Pater;* ce petit livre est du P. Proust. Nous lisons, en outre, dans l'article de l'abbé Goujet : « On a aussi une édition des *Histoires choisies* de « M. Genevaux, prêtre du collége de Fortet, que

« M. Paccori avait retouchées en quantité d'endroits.
« On lui doit de plus une nouvelle édition, avec une « continuation, des *Épîtres et Évangiles, avec des « Explications par demandes et par réponses*, que « M. Perdoux avait fait imprimer à Orléans, chez « Rouzeau, en 2 volumes in-12. L'édition de M. Pac- « cori forme 4 gros volumes in-12; à Paris, chez « J. Mariette, en 1727. Enfin il avait achevé deux « autres écrits. Le premier, qui est considérable, est « un traité des Devoirs des Ecclésiastiques. Le ma- « nuscrit était entre les mains de M. d'Arnaudin, qui « l'avait approuvé, lorsque ce docteur est mort, et il « ne s'est point retrouvé. Le second est une Instruc- « tion sur le Chapelet, qui est entre les mains d'un « libraire de Paris. » Nous n'apprenons pas que cette instruction ait été publiée.

Il y a une notice nécrologique sur Ambroise Paccori dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 11 mars 1730. On y parle de son séjour au séminaire de Meung. Ainsi se termine la notice : « Il a laissé, en « forme de testament spirituel, deux déclarations de « ses sentiments sur la Constitution et le Formulaire, « dans lesquelles il rend à la vérité, qu'il a toujours « singulièrement aimée, un témoignage digne d'un « si grand serviteur de Dieu. » En d'autres termes, ce dévot écrivain était du parti des jansénistes. N'ayant pas attaqué publiquement les promoteurs et les auteurs de la bulle, parce qu'il avait voulu vivre

en paix, il était mort en protestant contre leurs doctrines et leurs pratiques. Ces déclarations *in extremis* furent, on le sait, très-nombreuses. Tous les adversaires des Jésuites n'avaient pas eu le courage de les braver en face.

PAGEAU (Guy).

Nous n'avons trouvé rien de particulier sur ce Guy Pageau. Né au Mans, suivant La Croix du Maine, il entra dans l'Église, gouverna quelque paroisse et composa des *Noëls* qui prirent place dans plusieurs recueils de Jérôme Olivier. Il vivait encore en 1584.

PAILLARD (Pierre).

Pierre Paillard nous est connu par quelques vers élégiaques en l'honneur d'Hildebert, évêque du Mans. Ces vers, tirés d'un volume de Marmoutier qui porte aujourd'hui le n° 137 parmi les manuscrits de la

bibliothèque publique de Tours (1), ont été imprimés par Beaugendre devant le poëme d'Hildebert : *De sacrificio missæ*. Ils n'ont rien de remarquable. Tel en est le titre : *Fratris Petri Paillardi, Cenomanensis, in concordiam veteris ac novi sacrificii divini.* Ce « frère » Pierre Paillard était, selon Beaugendre, un moine de Marmoutier. Nous adhérons volontiers à cette conjecture; mais quand l'éditeur ajoute que ce moine était contemporain d'Hildebert, *suppar Hildeberti*, nous n'hésitons pas à dire qu'il se trompe. Hildebert de Lavardin, ancien évêque du Mans, archevêque de Tours, ne saurait être appelé par ses contemporains « Hildebert le Manceau : » *Hildebertus adest Cenomanus.* De plus, un des contemporains d'Hildebert n'aurait pu s'applaudir d'avoir retrouvé son poëme si moral sur le sacrifice de la messe :

« Moribus eximium deerat meminisse libellum
Quo Christi cœnæ mystica sancta leges. »

Copiés au xv[e] siècle sur un manuscrit beaucoup plus ancien, les vers de Pierre Paillard nous semblent avoir été composés très-longtemps après la mort d'Hildebert.

(1) Dorange, *Catalog. des Mss. de Tours*, p. 58.

PARÉ (AMBROISE).

Ambroise PARÉ, cet homme extraordinaire, a rencontré tant de panégyristes, qu'il ne reste plus rien d'obscur, ni dans sa vie, ni dans ses œuvres. Qu'on ne cherche donc pas ici des détails nouveaux, des faits inconnus ; après le dernier des biographes de Paré, M. Malgaigne (1), nous n'avons qu'à reproduire des témoignages vérifiés par la critique la plus scrupuleuse et la plus éclairée.

Né dans la ville de Laval, au Bourg-Hersent, vers l'année 1517, Ambroise Paré employa les premières années de sa vie à des travaux qui n'avaient rien de littéraire. La profession de son père était de fabriquer des coffres, et le jeune Ambroise commença par manier la scie et le marteau, ne soupçonnant pas encore à quelle fortune devait l'appeler son heureux génie. Mais il avait un frère aîné qui devait un jour recueillir l'héritage de l'atelier paternel. Dès qu'il connut ce privilége de la naissance, Ambroise prit une résolution par laquelle il témoigna qu'il avait déjà formé

(1) *Introduction* à la dernière édition des *Œuvres* d'Ambroise Paré; 1840.

d'ambitieuses espérances; il entra chez un barbier. Les barbiers n'étaient pas, au XVIe siècle, de médiocres personnages. Ils rasaient, mais, en outre, ils saignaient; pour être reçu maître dans leur corporation, il fallait avoir subi des examens et s'être fait autoriser par un diplôme à pratiquer les œuvres subalternes de la chirurgie, c'est-à-dire la saignée et la cure des clous, bosses, anthrax et charbons. Si l'on refusait de les compter parmi les savants, ils arrivaient quelquefois à la réputation et à la fortune, au titre d'habiles opérateurs. Paré eut pour premier maître un barbier de Laval ou d'Angers : il vint ensuite à Paris.

Il était bien jeune encore, et il avait le goût de sa profession. Avec du travail et du temps, il pouvait devenir (c'était là son rêve de gloire!) maître chirurgien dans la célèbre confrérie de Saint-Côme ; mais d'abord il devait entrer dans quelque boutique et faire l'office d'apprenti, c'est-à-dire promener le rasoir sur le menton des plus vulgaires chalands, et, par aventure, assister le patron du lieu dans ses opérations chirurgicales. Tels furent les commencements de Paré. Cependant il ne fit pas un long séjour à cette première étape de l'apprentissage ; protégé sans doute par quelque grand personnage, il fut bientôt affranchi des plus pénibles et des plus humiliantes épreuves de ce noviciat, et admis à l'Hôtel-Dieu comme élève résidant. Il y passa trois années, pen-

dant lesquelles il apprit beaucoup de pratiques et de secrets, ne négligeant rien pour être admis dans la confiance des chirurgiens, surveillant sur les malades les effets divers des affections et des remèdes, poursuivant ses recherches sur les cadavres, et, dans ses loisirs, allant aux écoles de médecine entendre les docteurs-régents de la Faculté. On n'avait pas encore acquis une grande expérience dans l'art de guérir ; la médecine commençait à peine à se dégager des théories spéculatives du moyen âge, et la chirurgie en était à chercher une méthode. A quelle condition devaient-elles obtenir un plus noble rang parmi les sciences? A la condition de répudier le syllogisme pour l'observation. Le jeune Paré ne le soupçonnait pas ; mais il était novateur sans le savoir, puisqu'il observait. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de ses progrès rapides, de ces connaissances profondes et variées dont il doit faire preuve un jour dans sa pratique, dans ses écrits. Lorsque son incomparable savoir causa tant d'étonnement aux principaux docteurs de France et d'Italie, il avait beaucoup observé.

Paré quitta l'Hôtel-Dieu pour être reçu maître barbier-chirurgien, et, comme il était très-jeune encore, il y a lieu de croire que son expérience précoce écarta bien des difficultés, car les arbitres ne se montraient pas ordinairement trop faciles. A peine eut-il obtenu son diplôme, qu'on vint lui proposer un emploi des plus honorables. Le sieur de Montejan,

qui allait marcher contre les Impériaux déjà campés dans les plaines de Provence, avait besoin d'attacher un chirurgien au service de sa personne ; ce fut Paré qu'on lui présenta. Ils partirent ensemble et rencontrèrent les Impériaux près de Brignole. Ce fut pour eux une fâcheuse rencontre. Le parti commandé par Montejan fut dispersé, et il tomba lui-même entre les mains des ennemis. Ce que devint Paré dans cette déroute, nous l'ignorons ; mais quand Montejan, mis en liberté, reçut l'ordre d'aller commander en Piémont, Paré l'y suivit, et ne revint en France qu'en 1539, à la mort de son protecteur. Quelques années après, en 1542, il fit la campagne des Pyrénées à la suite du duc de Rohan, et prit ensuite part à l'expédition de Landrecies. C'est ainsi qu'il continuait dans les ambulances militaires son éducation commencée dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Mais il n'y avait rien de semblable entre les blessures faites par les armes et les tumeurs, les affections cancéreuses, auxquelles les règlements limitaient la compétence de l'apprenti barbier. Aussi grand avait été son embarras quand pour la première fois il s'était trouvé devant une plaie déchirée par une balle ou par le fer d'une lance : « J'étais en ce temps-là, dit-il, bien doux de sel, « parce que je n'avais encore vu traiter les plaies « faites par arquebuses (1) : » cependant, après avoir

(1) *Discours sur le livre des plaies par harquebuses.*

quelque temps hésité, non-seulement il pratiquait avec assurance les opérations recommandées par les maîtres, mais il tentait encore des remèdes nouveaux, et voyait ses entreprises couronnées par les résultats les plus heureux. De ces expériences naquit une théorie, et, de retour en France, il crut devoir, avec l'approbation de l'illustre Fernel, enseigner dans un livre cette théorie nouvelle. C'est le premier ouvrage d'Ambroise Paré; il a pour titre : *La méthode de traiter les plaies faites par les arquebuses et autres bâtons à feu; et de celles qui sont faites par flèches, dards et semblables*, etc., etc.; Paris, V. Gaulterot, 1545, in-8°. Il n'était question dans ce livre ni des préceptes de Galien, ni des canons d'Avicenne; il n'y avait ni digressions, ni déductions, ni démonstrations syllogistiques : l'auteur, simple comme un praticien, se contentait de rappeler des expériences faites par ses mains ou sous ses yeux, de condamner de mauvais procédés et d'en recommander de meilleurs; mais il s'exprimait avec tant d'assurance, qu'il disposait dès l'abord à tenir compte de ses avis. Son petit livre eut de nombreux lecteurs.

Il en avait à peine achevé la première impression, qu'il quittait Paris pour suivre l'armée française sous les murs de Boulogne. C'est là que le duc de Guise reçut cette affreuse blessure, qui fut guérie contre l'attente de tous les chirurgiens, et dont les traces profondes le firent surnommer *le Balafré*. La plupart

des historiens attribuent à Paré l'honneur de cette cure merveilleuse; mais on remarque que Paré raconte le fait et ne nomme pas l'opérateur. Avait-il besoin de le nommer? Toute l'armée, toute la France savait le détail de cette affaire. Quand il revint à Paris, il y avait été précédé par la renommée de ce grand succès. Pour montrer que de tels résultats sont non pas d'heureux hasards, mais le fruit laborieux de l'expérience, Paré revit son traité sur les plaies et l'augmenta ; ce fut la matière d'une seconde édition. Vers le même temps il publia : *Brève collection de l'administration anatomique, sur la manière de conjoindre les os et d'extraire les enfants tant morts que vivants du ventre de la mère;* Paris, 1550, in-8°. Ainsi la vie de Paré se partageait entre l'étude et la pratique. Dès qu'il revenait d'un champ de bataille, il achevait dans les hôpitaux, sur des corps insensibles, quelques observations incomplètes. il rédigeait un mémoire sur les expériences nouvelles dont il avait obtenu de bons effets, et chacun de ses mémoires reculait d'un pas les limites de la science ; mais aussitôt que la rupture de la paix était proclamée, ce qui ne tardait guère, il partait de Paris et se rendait au lieu désigné pour les méurtrières rencontres. Dans les premiers mois de l'année 1552, il accompagnait le duc de Rohan sur les frontières d'Allemagne ; puis il se trouvait au siége de Damvilliers, et se signalait en tous lieux par quelque heureuse opération. Nous le

voyons quelque temps après appelé par le duc de Vendôme, inscrit sur l'état de sa maison, et faisant à la suite de ce prince une course dans la Flandre.

Vers la fin de l'année 1552, le roi témoignait le désir de connaître un homme signalé par tant de succès, et Ambroise Paré lui était présenté. Après cette entrevue, une condition brillante était désormais assurée au fils de l'artisan de Laval ; le roi lui avait dit « qu'il lui ferait du bien, » et commençait à remplir cet engagement en le faisant porter sur la liste de ses chirurgiens ordinaires. Il le chargea bientôt d'une entreprise pleine de périls, mais dont l'issue devait être glorieuse : il s'agissait de traverser les lignes ennemies qui assiégeaient la ville de Metz, et de pénétrer dans cette ville avec les médicaments qui manquaient aux soldats blessés ou malades. Les ordres du roi furent exécutés. Paré s'introduisit dans la place sous la conduite d'un capitaine italien, qui reçut pour cette expédition quinze cents écus, et la garnison, ranimée par la présence d'un homme dont le nom était déjà plus populaire que celui des principaux officiers, se comporta si bravement devant l'ennemi que Charles-Quint se vit contraint de lever le siége. Quand Paré fut de retour auprès du roi, celui-ci lui donna pour récompense deux cents écus. Quelque temps après, il était dans la ville de Hesdin, qui soutenait avec moins d'avantage les efforts de l'armée impériale. Il fallut se rendre. Paré fut au nombre des

prisonniers; mais, pour n'avoir pas à payer cher sa liberté, il se dépouilla de ses vêtements officiels et courut se confondre au sein de la multitude, dans la tenue du dernier des goujats. Il a fait lui-même le récit de tous les périls auxquels il fut exposé durant cette captivité. Plusieurs fois il eut en perspective le gibet ou les galères, mais, toujours favorisé par d'heureuses circonstances, il parvint à sauver sa tête. C'est une histoire pleine d'incidents bizarres. A tout propos l'habile chirurgien trahit le vulgaire prisonnier. Qu'on traite mal, qu'on panse mal un infirme, un blessé, il ne peut se défendre d'intervenir et de conseiller l'opérateur, et, s'il réussit à cacher son nom, il fait trop parler de son adresse. Enfin il eut sa liberté pour prix d'une guérison inespérée, et courut en toute hâte retrouver Henri II près d'Aufimon, après avoir, comme son maître Hippocrate, repoussé les présents et, bien mieux, bravé les menaces d'Artaxerce, c'est-à-dire du duc de Savoie, qui prétendait le retenir dans ses quartiers.

A la suite de toutes ces aventures, Ambroise Paré jouit de quelque repos. La France et l'Empire étaient restés sous les armes, et se livraient encore quelques combats; mais, de part et d'autre, on ne cherchait qu'une occasion de conclure la paix. Charles-Quint abdiqua. Cet événement eut, du moins, pour résultat d'interrompre la guerre. Paré revint à ses études anatomiques. Il ne put, toutefois, les continuer long-

temps. En 1557, Philippe II envahit la Picardie avec cinquante mille hommes et se porta sur la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency courut défendre cette place, mais, entouré par les Impériaux, il perdit la bataille et fut fait prisonnier. Comme il avait été blessé dans le combat, Henri II envoya vers lui le plus renommé de ses chirurgiens, Ambroise Paré ; mais l'entrée du camp lui fut refusée, et il dut rester à La Fère, où s'était retiré le corps d'armée du connétable, après la désastreuse journée de Saint-Quentin. L'année suivante, il se rendait avec une escorte de cinquante hommes dans la ville de Dourlan menacée par les Espagnols. C'étaient toujours des entreprises périlleuses. Sous les murs de Dourlan il fut accueilli par les feux de la place, avant d'avoir pu se faire reconnaître. Ce n'était rien encore lorsque la ville assiégée n'était pas forcée de se rendre. La défense de Dourlan fut, du moins, plus heureuse que celle de Hesdin ; après de vaines tentatives, les ennemis décampèrent.

Aussitôt que Paré reçut la nouvelle de leur retraite, il se hâta de rentrer à Paris. Il y revint pour assister à la mort de son maître Henri II, et, peu de temps après, à celle de François II. Mais il ne se trouva pas moins en faveur auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX. Il était suffisamment protégé contre les défaveurs éventuelles de la fortune par ses livres, ses cures réputées prodigieuses, et l'estime que lui

témoignaient tous les savants. A la venue des nouveaux règnes, on voit changer le personnel des courtisans. Ceux qui disparaissent devaient leur position éminente soit à des complaisances honteuses, soit à la conformité de leurs goûts, de leur humeur, de leurs habitudes, avec les habitudes, l'humeur, les goûts du prince qui n'est plus. Ce ne sont pas là des titres qui fondent les positions durables. Quant aux hommes vraiment utiles, les changements qui surviennent ne sauraient les atteindre ; comme on a toujours besoin d'eux, le prince nouveau, loin de les congédier, travaille à les retenir par de nouvelles faveurs.

Dès les premiers jours du règne de Charles IX, ainsi que vers la fin du règne d'Henri II, Paré fut le plus occupé des chirurgiens ordinaires. Il trouva néanmoins le temps de composer quelques traités et de les donner au public. C'est à cette date que parut : *La Méthode curative des plaies et fractures de la tête humaine, avec les portraits des instruments nécessaires pour la curation d'icelles;* Paris, J. Le Royer, 1561, in-8°. Ce livre venait à propos ; l'Europe entière s'entretenait encore du trépas tragique d'Henri II, atteint à l'œil d'un tronçon de lance dans le tournoi fait pour célébrer la paix de Cateau-Cambrésis. Peu de temps après, il donna : *Anatomie universelle du corps humain;* Paris, Le Royer, 1561, in-8°. Il s'était associé, pour composer ce dernier ouvrage, un

des meilleurs chirurgiens de Paris, Rostaing du Bignosc, et il avait fait, en les avouant, de notables emprunts à un livre récent d'André Vesale. Mais Paré dut bientôt s'arracher à son cabinet. Aux guerres étrangères avaient succédé les guerres civiles, qui n'étaient ni moins acharnées ni moins meurtrières. Il assistait bientôt, dans l'armée des catholiques, au siége de Rouen, où il eut la douleur de voir mourir un de ses anciens patrons, le roi de Navarre, atteint d'une balle qui s'était introduite dans la cavité de l'os du bras. Comme il avait seul prévu la mort de ce prince et l'avait seul annoncée, contre l'avis de ses confrères, toute la cour admira la sûreté de son jugement et le roi le nomma son premier chirurgien. Pour se montrer plus digne encore de cette haute situation, Paré se mit à préparer une troisième édition de sa *Chirurgie*. Il publia de nouveau en l'année 1562 sa *Méthode de traiter les plaies*, augmentée de plusieurs chapitres. Il ne s'agissait plus seulement, dans cette édition, des plaies faites par les armes à feu; il y dissertait encore, selon sa méthode, sur divers autres cas, sur les blessures de toutes sortes auxquelles peut convenir le traitement chirurgical. Ayant repris une troisième fois cet ouvrage, il y ajouta des traités nouveaux, et en fit un gros livre qui parut en 1564, sous le titre de : *Dix livres de la Chirurgie, avec le magasin des instruments nécessaires à icelle;* Paris, J. Le Royer, 1564, in-8°.

L'impression de ce livre achevée, Paré fut contraint de quitter Paris pour satisfaire aux obligations de sa charge. Le roi se rendait à Nancy, et le premier chirurgien du roi l'accompagnait dans tous ses voyages. De Nancy Charles IX se dirigea sur Dijon, sur Lyon, sur Montpellier et séjourna tout l'hiver en Provence. Il en fut chassé par la peste. Ayant eu l'occasion d'observer et de traiter, durant ce voyage, un grand nombre de pestiférés, Paré voulut que ses observations ne fussent pas perdues. Dans ce dessein, il publia : *Traité de la peste, de la petite-vérole et rougeole, avec une brève description de la lèpre ;* Paris, Wechel, 1568, in-8°. Il avait composé ce volume par les ordres de la reine. C'est, du moins, ce qu'il déclara dans une lettre dédicatoire, pour n'avoir rien à démêler avec les médecins qui n'aimaient pas voir les chirurgiens pénétrer sur leur domaine. Après la peste, la guerre civile ; il semblait que tous les fléaux se fussent donné rendez-vous pour décimer la jeunesse française. Encore une fois Paré laissa les hôpitaux pour courir vers les champs de bataille. Bientôt, la renommée portant en tous les lieux la nouvelle de ses cures extraordinaires, quelques princes étrangers supplièrent Charles IX de vouloir bien autoriser son premier chirurgien à faire un voyage dans leurs états. C'est avec cette autorisation qu'il traversa les Flandres, se rendant à Mons, près du marquis d'Avret. Dans toutes les villes où il passait, à Mons, à Malines, à Bruxelles,

à Anvers, les principaux citoyens allaient le recevoir aux portes et lui offrir des repas somptueux. Quand il revint en France, il fut accompagné jusque dans sa maison par le maître d'hôtel et deux pages du marquis d'Avret : « Jamais, dit M. Malgaigne, jamais dans « l'âge moderne, jamais même dans les plus beaux « temps de l'antiquité, aucun médecin ou chirurgien « n'avait été l'objet d'un pareil triomphe (1). »

Nous ne pouvons raconter tous les détails d'une vie si bien employée. Assuré de vivre dans la mémoire des hommes, Paré s'est occupé de leur transmettre ces détails; ce qu'il a fait en des termes où l'on remarque qu'il avait bonne opinion de lui-même. Mais si les petits mérites sont tenus à la modestie, aux grands mérites on pardonne volontiers un peu d'orgueil.

Ayant achevé son voyage dans les Flandres, Paré revint auprès du roi. Les affaires de l'État étaient fort dérangées; tous les vents apportaient à la cour du Louvre des bruits sinistres, précurseurs d'une formidable tempête. Cependant, quoique les calvinistes eussent délibéré de prendre les armes et transmis partout l'ordre d'agir, on ne voyait paraître sur aucun point du territoire des rassemblements assez nombreux pour engager quelque lutte sérieuse. Paré eut donc encore quelques loisirs. Il en profita, suivant

(1) *Introduction* aux *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré.

son habitude, pour corriger ses livres et leur donner de nouveaux développements. C'est ainsi qu'en 1572 il publia *Cinq livres de chirurgie*, ouvrage mentionné par Haller, mais dont on ne retrouve plus l'édition séparée. Tout à coup il fut interrompu dans ses travaux par les massacres de la Saint-Barthélemy. On raconte qu'il était fort engagé dans le parti des religionnaires et qu'il avait été désigné comme une des victimes promises au poignard des catholiques, mais que le roi le protégea. C'est le récit de Brantôme et de Sully. M. Malgaigne le rejette comme invraisemblable. Nous croyons, pour notre part, qu'il s'éloigne un peu de la vérité. Rien n'autorise à prétendre qu'Ambroise Paré s'était séparé de la communion catholique pour adopter la réforme de Calvin ; mais il y a lieu de croire qu'il avait plus d'une fois regretté le sang versé par les sectes belligérantes et qu'il avait d'ailleurs, en matière de religion, l'indifférence d'un savant occupé de tout autres affaires. Or cette indifférence devait être suspecte aux gens qui avaient organisé le massacre, et le nom de Paré pouvait assurément se trouver sur leurs tables de proscription, à côté de celui de Jean Goujon. Ainsi serait expliquée la narration de Brantôme, confirmée par le grave témoignage de Sully. Quoi qu'il en soit, Paré conserva sa charge à la cour, et, quand l'émotion causée par ces tragiques événements fut apaisée, il publia : *Deux livres de chirurgie;* Paris, Wechel, 1573, in-8°. Ces

deux livres, écrits pour compléter certaines parties des précédents traités, ont pour objet principal la théorie de la génération et de l'accouchement.

Charles IX mourant en 1574, Paré se trouva premier chirurgien d'Henri III. Alors il ne quitta plus guère Paris, et put travailler avec plus de liberté. Il s'occupa d'abord de rassembler tous les traités qu'il avait déjà donnés au public sur diverses parties de la chirurgie, et ces fragments réunis formèrent un beau volume qui parut sous ce titre : *Les œuvres de M. Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roi, avec les figures et portraits tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres;* Paris, G. Buon, 1575, in-folio. C'était une grande nouveauté qu'un ouvrage de cette étendue, publié dans une langue vulgaire. Défenseurs des coutumes traditionnelles, les docteurs de la Faculté de médecine avaient à peine supporté les petits livres de M. Paré; quand ils apprirent qu'il allait publier sans leur autorisation un traité complet de chirurgie, écrit en bon français, sans trop de pédantisme, et livrant à la multitude les arcanes de la science, ils éprouvèrent cette espèce d'émotion que cause un grand scandale. Il y a plus; quelques-uns d'entre eux, doués d'une clairvoyance particulière (ce qui n'est pas un rare phénomène dans les temps de guerre civile), dénoncèrent le livre encore inédit comme dangereux pour les mœurs, et pouvant contribuer, s'il voyait le

jour, à la ruine de l'État. Cette dénonciation fut faite, le 9 juillet 1575, au collége de Bourgogne, devant les députés de l'Université, par l'illustre Gourmelen, doyen de la Faculté de médecine (1). En conséquence, au nom de ladite Faculté, Gourmelen demandait que le Parlement de Paris voulût bien examiner lui-même ce prétendu livre de chirurgie, avant de le laisser mettre en vente par Gabriel Buon. Mais déjà le Parlement de Paris était saisi de l'affaire autrement présentée. La question qui lui était soumise était celle-ci : Un docteur peut-il publier un livre quelconque sans le consentement des autres docteurs ? Quand on plaida, Chauvelin, pour la Faculté, demanderesse, dit et prouva qu'aucun livre de médecine ou de chirurgie ne devait être imprimé sans l'approbation des docteurs composant la Faculté ; Baultru, pour Ambroise Paré, défendeur, s'efforça de justifier la conduite de son client en accusant la Faculté d'intolérance et de tyrannie. Le Parlement donna provisoirement gain de cause aux demandeurs, le 14 juillet 1575. Cependant, malgré le dépit des latinisants, le livre de Paré fut avidement recherché, non-seulement en France et dans les pays où l'on parlait la langue française, mais encore en Italie et en Allemagne. Quelques années après, en 1579, il en donnait une édition nouvelle, sous le même titre et chez le même libraire.

(1) D'Argentré, *Collect. judicior. de nov. error.*, t. II, prem. art., p. 458.

Cette édition contient, outre les traités de chirurgie déjà publiés, une dissertation spéciale ayant pour objet et pour titre : *La façon d'embaumer les corps.* L'épuisement rapide de la première édition et de la seconde était la preuve d'un grand succès. Le public se rangeait au parti du novateur. Il faut, toutefois, reconnaître que l'autre parti formait encore un assez gros bataillon. Telle était la puissance du préjugé, que des hommes, considérables par leur position officielle et par leur mérite, refusaient obstinément de lire un ouvrage écrit dans une langue qui n'avait pas encore acquis le titre de langue savante. Pour les satisfaire, Paré consentit à laisser traduire ses *Œuvres* en latin. L'auteur de cette traduction est inconnu ; elle parut avec le nom de Jacques Guillemeau, chirurgien du roi par quartier, sous ce titre : *Opera Ambrosii Parei, regis primarii et Parisiensis chirurgi ;* Parisiis, J. Dupuys, 1582, in-folio.

Ces premières éditions des *Œuvres* ne sont pas complètes. A peine Ambroise Paré venait-il d'achever un ouvrage, qu'il éprouvait le besoin de le corriger et de l'augmenter. Il ajouta d'abord à ses œuvres complètes un traité sur la momie. On croyait alors à la vertu souveraine de certaine composition de poix et d'asphalte, jointe, disait-on, à quelques résidus de matières animales, et l'on appelait cet élixir *momie* ou *mumie.* Il est facile de comprendre d'où venait ce préjugé. On supposait que la tradition avait conservé

l'art d'embaumer les corps, et l'on admettait sans hésitation qu'un onguent employé avec tant de succès contre la corruption des cadavres devait avoir la même efficacité sur les chairs vivantes et les préserver des altérations de la vieillesse. On attribuait d'autres qualités à la corne de l'animal nommé monocéros ; c'était, disait-on, le plus énergique des antidotes. Paré s'était déjà déclaré contre ces prétendus remèdes ; mais comme les médecins, convaincus qu'il n'entendait rien à la médecine, n'avaient pas cessé d'en faire usage, il crut devoir publier un traité spécial contre ces chimères de la fausse science ; il a pour titre : *Discours d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roi, à savoir de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste;* Paris, Buon, 1572, in-4°. Quelqu'un osa lui répondre, et sur le ton le plus hautain. C'était lui fournir l'occasion d'une facile victoire. Il ne la dédaigna pas, et publia contre son adversaire anonyme : *Réplique d'Ambroise Paré, premier chirurgien du roi, à la réponse faite contre son Discours de la licorne;* Paris, Buon, 1584, in-4°. Nous disons victoire; ce terme est impropre. Paré ne remporta sur son contradicteur qu'un succès équivoque, car, après son *Discours* et sa *Réplique*, et pendant bien des années encore, les médecins les plus éclairés recommandèrent l'emploi de la momie, de la licorne et de mille autres onguents secrets. L'imagination se complaît dans les ténèbres du mystère; il n'y a rien

de si persistant dans l'esprit de la multitude qu'une opinion condamnée par l'expérience, dès qu'elle a été agréée par la foi.

Paré consacra les dernières années de sa vie à la révision de ses ouvrages. La troisième édition de ses *Œuvres* parut en 1585, chez G. Buon, in-folio. Elle contient un opuscule encore inédit, qui porte le titre d'*Apologie*. Attaqué par Étienne Gourmelen, il lui répond. Il s'agit de savoir si, dans les opérations de la chirurgie, il vaut mieux, pour arrêter l'effusion du sang, lier les veines et les artères qu'appliquer des huiles et des emplâtres. Gourmelen tenait encore pour ce dernier procédé, et décriait les pratiques du nouvel art. A la suite de l'*Apologie* est le récit des voyages, c'est-à-dire des campagnes d'Ambroise Paré. C'est là que nous avons trouvé la plupart des faits qui sont rapportés dans cette notice. Il mourut, suivant Pierre de L'Estoille, le 20 décembre de l'année 1590. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-André-des-Arts, au bas de la nef.

Ambroise Paré avait joui, durant sa vie, d'une grande renommée ; après sa mort, cette gloire ne rencontra plus que de rares détracteurs, et la grande voix de la reconnaissance publique eut bientôt étouffé les dernières protestations de l'envie. Ses *Œuvres* complètes furent imprimées de nouveau : à Paris, par la veuve Buon, en 1598; par B. Macé, en 1607; par N. Buon, en 1614 et en 1628, in-folio; à Lyon, par

la veuve de Cl. Rigaud, en 1633; par Cl. Prost, en 1641; par P. Rigaud, en 1652; par J. Grégoire, en 1664; par P. Valtray, en 1685, in-folio. La dernière édition des *Œuvres* de Paré est toute récente; elle a été publiée par les soins de M. J.-F. Malgaigne, en 1840, chez J.-B. Baillière, en trois volumes, grand in-8°. Nous en avons déjà fait connaître une traduction latine, publiée, en 1582, sous le nom de J. Guillemeau; cette traduction fut réimprimée à Francfort, chez J. Feyrabend, en 1594, in-folio; par Uffenbach, dans son *Thesaurus*, à Francfort, en 1610, et, dans la même ville, chez J. Fischer, en 1612; puis, en 1641 et en 1652, in-folio. Nous désignerons enfin la traduction anglaise de Walter Hammond, publiée à Londres, en 1617, in-4°; celle de Th. Johnson, imprimée dans la même ville en 1634, in-folio, sous le titre de: *The workes of theat famous chirurgeon Ambros Parey;* puis en 1665 et en 1678. Une troisième traduction anglaise, mise au jour à Londres en 1634, in-4°, a pour titre: *An explanation of the fashion and use of three and fifty instruments of chirurgery.* Nous mentionnerons quatre éditions d'une traduction hollandaise: Amsterdam, 1615; Harlem, 1627; Amsterdam, 1636 et 1649; et cinq éditions d'une traduction allemande: Francfort, 1610, 1611, 1614, 1631, 1635. Jusque vers la fin du xviie siècle, le recueil des œuvres de Paré fut considéré comme le répertoire classique de toute la science chirurgicale. Un hom-

mage solennel vient d'être rendu à la mémoire de ce grand homme : la ville de Laval vient de lui élever une statue, reconnaissant que sa principale gloire est le fils de cet artisan qui fabriquait des coffres dans une sombre échoppe du vieux faubourg.

PÉAN (Michel).

Né à Saint-Pierre-la-Cour, près Sillé-le-Guillaume, en l'année 1650, Michel Péan entra dans la congregation de l'Oratoire. Il professa la philosophie et la théologie au collége du Mans, puis au collége de Nantes. Il revint ensuite au Mans vers l'année 1713, et mourut, le 24 septembre 1731, d'une attaque d'apoplexie. Le P. Péan avait travaillé pendant longtemps à une somme de Théologie, et il mourait n'ayant achevé qu'un traité de l'Église, qui devait faire partie de ce grand ouvrage. Tous ses papiers furent envoyés au P. de La Tour, général de l'Oratoire. On croit qu'ils sont perdus aujourd'hui.

PÉAN DE LA TUILLERIE.

L'abbé Péan de la Tuillerie, né à Château-Gontier, dans la première moitié du xviiie siècle, est auteur de l'ouvrage suivant : *Description de la ville d'Angers, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*; Angers, 1778, in-12. Cet ouvrage n'est qu'une compilation. L'abbé Péan, qui n'était pas érudit, a pris partout et n'a rien contrôlé. Sa *Description* étant néanmoins devenue rare et très-recherchée, à cause de l'affection qu'un certain nombre d'Angevins ont encore pour leur ville bientôt complétement transformée, M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, en a fait, en l'année 1869, une édition nouvelle, avec des notes. Les notes de M. Port sont nombreuses et savantes. Non-seulement elles rectifient beaucoup d'erreurs, mais elles suppléent au silence de l'auteur sur des particularités intéressantes. Ainsi la *Description* de Péan, auparavant très-fautive, sera désormais le guide le plus sûr des curieux qui visiteront la ville d'Angers.

PECCATE (Guy).

Voici dans quels termes la Croix du Maine s'exprime au sujet de Guy Peccate : « Guy Peccate, dit en latin « *Pacatus*, natif de la paroisse de Saint-Remy du- « Plain, près Domfront, au Maine, autrefois prieur « de Sougé et curé de Spay, et enfin secretain en « l'abbaye de la Couture, près le Mans, de laquelle il « était religieux profès, etc. Je serais bien digne « d'être blâmé de ceux qui ont connaissance de la « doctrine et savoir qui était en ce personnage, et « encore plus digne d'être accusé d'ingratitude pour « la grande amitié qu'il m'a portée durant sa vie, si « je ne déclarais ici ce que j'ai connu de recomman- « dable en lui. Car, en premier lieu, il était si bien « versé en plusieurs arts et bonnes disciplines, et « surtout en la poësie latine, qu'il a été admiré de « son temps pour ses doctes compositions, et prin- « cipalement de Ronsard, prince des poëtes français, « son plus grand ami, lequel a fait très-honorable « mention de lui en ses poësies, et avoue avoir eu « intelligence des poëtes latins par son moyen (sans « vouloir ici ôter l'honneur dû à M. d'Aurat). Il n'a « point fait imprimer ses œuvres et ses compositions « latines ou françaises. Il mourut en la susdite abbaye

« de la Coûture, le mardi, cinquième jour de juillet, « l'an 1580, en laquelle il fut enterré le jour ensui- « vant. Je ferai mention plus ample de lui et de ses « écrits latins autre part. »

La Monnoye n'a pas annoté cet article de La Croix du Maine. Il a sans doute cherché vainement, comme nous, dans les œuvres de Ronsard, les vers adressés par le «prince des poëtes» à son humble ami. Nous trouvons, dans un registre provenant de la Couture, l'acte de profession de Guy Peccate, revêtu de sa signature. Cet acte est du 11 février de l'année 1528 (1). Au mois de novembre de l'année 1576, les clercs du Maine chargeaient Guy Peccate et René Flacé de rédiger le cahier de leurs doléances, que Pierre Viel et Jean Belot devaient présenter aux états de Blois (2).

PELETIER (JEAN).

Pierre Le Peletier, ou plutôt Peletier, syndic de la ville du Mans, puis bailli de Touvoie, eut, de son mariage avec Jeanne Le Royer, sept enfants qu'il sut tous bien pourvoir : ses filles furent recherchées par les

(1) Man. de la biblioth. du Mans, num. 96, fol. 32, recto.
(2) Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. V, p. 518.

plus riches, et, si l'on peut ainsi parler, les mieux nés des bourgeois de la ville; trois de ses fils, sur six, exercèrent des emplois importants. Nous ne parlerons pas de l'aîné, Victeur Peletier, puisqu'il se contenta, comme il paraît, de dépenser convenablement les revenus de son patrimoine, et de perpétuer sa race par une abondante reproduction. C'est assurément le devoir d'un chef de famille; mais, pour avoir bien rempli ce devoir, on n'a pas acquis un titre suffisant à la célébrité. Jean PELETIER, qui n'avait pas les mêmes obligations, se fit homme d'Église. C'était un parti que prenaient, dans le Maine, non-seulement les cadets, mais quelquefois encore les aînés des meilleures familles. Pierre Trouillart, parlant de la ville du Mans, l'appelle « la véritable Terre sainte et « la tribu des Lévites; tant, dit-il, il y a d'ecclésias« tiques, de religieux et de religieuses, et tant ils « possèdent de grands biens et de grandes seigneu« ries(1). » Cette perspective d'honneurs et de richesses décidait bien des vocations. Jean Peletier n'eut pas à se repentir d'avoir préféré l'Église au monde. Après avoir obtenu de grands succès comme professeur de mathématiques et de philosophie, il étudia la théologie et fut reçu docteur en cette faculté dans le cours de l'année 1539 (2). Nous le trouvons ensuite, en

(1) *Mémoires des comtes du Maine*, pag. 12.

(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, dans ses *Œuvres*, t. IV, prem. part., p. 643.

1555, élu grand maître du collége de Navarre. Envoyé quelque temps après au colloque de Poissy, il fut, en 1558, un des douze théologiens que le roi Charles IX chargea d'aller représenter l'Université de Paris au concile de Trente (1). On le nomma dans ce concile curé de Saint-Jacques-la-Boucherie. Vers le même temps nous le voyons joindre à ses titres celui de doyen de la Faculté de théologie. En 1576, il alla siéger aux états de Blois. A la cour et au Parlement de Paris il s'était fait autant d'amis qu'à la Sorbonne; par sa probité, sa prudence, son savoir-faire, il avait partout acquis la plus grande autorité. On raconte qu'un très-riche particulier avait laissé toute sa fortune à la disposition d'un des frères de Jean, lui permettant même de se l'attribuer. Mais le testament de ce particulier offrant quelques termes d'un sens douteux, le Parlement eut à donner son avis sur la validité de cette pièce. Les juges embarrassés, ou feignant de l'être, renvoyèrent à Jean Peletier le jugement du débat. Pouvaient-ils lui faire un plus grand honneur? Il se montra digne de cette rare confiance, et décida que le testament si favorable à l'un de ses proches devait être cassé. Jean Peletier mourut le 28 septembre 1583, et fut enseveli dans l'église du collége de Navarre.

Il mourut ne laissant aucun écrit, s'il faut en croire

(1) *Ibid.*, p. 442.

Jean de Launoy. Une note conservée dans les papiers des Bénédictins (1) lui attribue l'oraison funèbre d'Henri VIII qui se trouve dans le numéro 4813 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale. Mais cette attribution est une erreur ; l'oraison funèbre d'Henri VIII est de Jacques Peletier, frère de Jean.

PELETIER (Jacques).

Le troisième fils de Jean Peletier, qui se nommait Julien, fut avocat au Parlement de Paris. S'étant marié dans cette ville avec demoiselle Germaine Ledanois, il eut d'elle un fils, autre avocat, qui fit souche de conseillers laïques ou clercs au même parlement. La fortune sourit à cette branche de la maison Peletier (2). Quant au dernier fils de Jean, nommé Jacques Peletier, il fut le plus célèbre des grammairiens, des médecins, des mathématiciens de son temps, et un des poëtes les plus goûtés de l'académie

(1) Mémoires pour l'*Histoire littér. de la France*, à l'Institut de France.

(2) Gilles Ménage, *Histoire de Sablé*, deuxième partie, p. 154.

fondée par la reine de Navarre. Nous devons à cet important personnage une notice étendue.

Né au Mans, le 25 juillet 1517, Jacques Peletier ne séjourna pas longtemps dans la maison paternelle. Comme il ne pouvait faire ses études sous un meilleur maître que son frère Jean, il fut envoyé près de lui très-jeune encore, quand il avait à peine atteint sa cinquième année. Ce fut bientôt un des plus brillants écoliers du collége de Navarre. On remarquait à la fois la vivacité de son esprit et la gravité de son jugement. Ses études achevées, il entra chez un procureur. Cela ne voulait pas dire qu'il eût un goût prononcé pour la profession d'avocat. Maïs tel était l'usage ; quand on avait fait de fortes études, on devait aspirer après l'une ou l'autre robe, et fréquenter la Sorbonne ou le Parlement. Jacques Peletier montra d'abord qu'il était peu jaloux d'employer les dernières années de sa jeunesse à commenter, selon l'usage, les *Sentences* de Pierre le Lombard, et après une assez longue pratique de la chicane, il reconnut qu'il avait encore moins d'inclination pour les *Institutes* de Justinien (1).

(1) Il écrivait à son frère, en 1559, en lui envoyant ses *Démonstrations des Eléments d'Euclide :* « Scis me, Victorio impulsore, totum penè quinquennium in legum studio consumpsisse. Quod institutum mihi novitatis studio aliquandiu non displicuit; certe cum ætas ad maturitatem spectare cœpisset, meique juris ac mancipii essem, vaga illa rerum forensium tractatione deterritus, ad philosophiam redii... »

Ayant donc quitté son procureur, il revint près de son frère, au collége de Navarre, étudier avec une nouvelle ardeur les philosophes, les érudits, les mathématiciens et les poëtes. Il avait un insatiable désir d'apprendre et d'apprendre toutes choses, excepté la théologie et les lois : « Esprit divers et changeant, « comme nous le représente Scévole de Sainte-« Marthe, qui ne voulait se laisser enfermer dans « aucun espace, afin de se promener librement d'une « science à l'autre (1). »

Bientôt la variété des objets d'étude n'offrit plus des distractions suffisantes à cette imagination capricieuse. On menait au collége de Navarre une existence bien tranquille, mais bien triste. Incapable de rester longtemps en repos, avide d'émotions et de jouissances toujours nouvelles, Jacques Peletier se sentait naturellement attiré vers les lieux qui différaient le plus de cet asile silencieux et sombre, où la main fraternelle avait tenu son enfance asservie à une rigoureuse discipline. Or il comptait au nombre de ses amis son compatriote Nicolas Denisot, poëte et peintre très-goûté, qui, jouissant à la cour de la plus grande faveur, pouvait facilement l'introduire au Louvre, en le recommandant comme un des lauréats du collége de Navarre, qui connaissait à fond toutes les sciences profanes, qui faisait avec la même aisance des vers

(1) *Elogia Scævolæ Sammarthani*, pag. 133.

français et des vers latins, qui avait l'humeur vive, enjouée, et ne demandait qu'à se rendre plaisant. Admis, en effet, à la cour sur la recommandation de Denisot, Peletier fut ensuite présenté à la reine de Navarre, reçut d'elle le plus gracieux accueil et devint en peu de temps un des oracles de sa compagnie. Il y représentait l'érudition, les lettres savantes, et « le docte » était son nom.

C'était une assemblée de beaux esprits, qui avaient tous le même penchant pour l'indépendance, et qui près des hommes au grave sourcil, près des tuteurs officiels de toutes les traditions, passaient pour des libertins. Ils se firent longtemps une gloire de cette mauvaise renommée, et travaillèrent si bien à la justifier qu'ils appelèrent l'orage sur leurs têtes. On les dispersa. Marguerite ayant été contrainte d'interdire le seuil du Louvre à ces professeurs de liberté qui osaient tourner en dérision les choses réputées les plus saintes, à ces agitateurs, devenus redoutables, qui prétendaient tout réformer, la langue, les mœurs, la religion, et même l'État, Peletier courba sa tête sous le vent de la persécution et s'exila de Paris, pour retourner dans le Maine. C'est alors que René Du Bellay l'appela près de lui, dans sa résidence de Touvoie, et s'attacha comme secrétaire cet aimable étourdi : emploi facile, et qui laissait beaucoup de loisir.

Peletier employa ce loisir à revoir ses essais poéti-

ques. Ils avaient été bien reçus par les plus délicats des arbitres ; mais comment devaient-ils l'être par le juge suprême, le public ? Avant de leur faire subir cette épreuve, Peletier les remit, comme on dit, sur l'enclume et livra bientôt à la pressse une traduction de *l'Art poétique* d'Horace. M. Patin suppose que cette traduction vit le jour dès l'année 1540 (1). Il est vrai que l'édition publiée par Vascosan en l'année 1545 porte ce titre : *L'Art poétique d'Horace, traduit en vers français, par Jacques Peletier, du Maine, reconnu par l'auteur depuis la première impression ;* mais cela signifie simplement que l'édition de 1545 vint après une autre. Or La Croix du Maine nous fait connaître la date de cette première édition, devenue si rare qu'on ne la retrouve plus, et il l'inscrit à l'année 1544. La traduction de *l'Art poétique* eut un grand succès. Aujourd'hui même, on reconnaît qu'elle est facile et naïve, ferme sans raideur, concise sans obscurité (2). Pour en apprécier le mérite, il faut savoir quelles étaient, du temps de Peletier, les licences prises par les traducteurs. Ils imitaient en paraphrasant, et, ne sachant se maintenir dans aucun ton, ils s'élevaient tour à tour jusqu'aux limites de l'emphase et descendaient jusqu'à celles de la trivialité, sans avoir d'autre règle que leur fantaisie. Peletier a connu les devoirs qui sont imposés à un traducteur, et il les

(1) *Journal des Savants*, janvier 1843, pag. 45.
(2) *Ibid.*

aurait toujours observés s'il s'était exprimé dans une langue moins imparfaite. Il y a deux autres éditions de *l'Art poétique* traduit par J. Peletier; l'une de Lyon, 1555, l'autre de Paris, 1583, dans un recueil des *Œuvres* d'Horace traduites en français, recueil publié par Luc de La Porte.

En 1544, Peletier avait quitté Le Mans pour revenir à Paris. En 1547, nous le voyons au collége de Bayeux, occupant dans cette maison la charge de principal. Il n'avait que trente ans; on avait donc mis un lourd fardeau sur de jeunes épaules. Ajoutons que le naturel fantasque de Peletier et ses habitudes frivoles ne le désignaient peut-être pas pour une fonction aussi grave que celle de principal; mais, à cette époque, il y avait beaucoup de légèreté dans les mœurs, dans les esprits beaucoup de dédain pour les choses traditionnelles, et, quand le don d'une abbaye ou d'un siége aux conseils du prince était la récompense ordinaire d'un sonnet galamment tourné, il n'y avait pas d'emploi qui parût mieux convenir au traducteur d'Horace que le gouvernement d'un collége. C'est sans doute pour justifier cet heureux choix que Peletier fit paraître, en 1547, chez Vascosan et Gilles Corrozet, in-8°, le recueil de ses *Œuvres poétiques*. On y rencontre, il est vrai, quelques vers libres; mais, puisqu'ils n'offensèrent pas les oreilles austères des prélats qui avaient à leur charge la haute tutelle du collége de Bayeux, nous ne pousserons pas la pruderie

jusqu'à méconnaître la charmante facilité de ces rimes :

En contemplant cette jeune femelle,
Sa grâce, sa ronde mamelle,
Elle me semble être marrie
Si bientôt on ne la marie
A un mari aussi gentil comme elle.
Et en cela, si mon esprit ne faut,
Je sais bien quel il le lui faut ;
Et puis elle est si bien apprise
Qu'impossible est qu'elle ne prise
Un tel présent, y eût-il du défaut.
Je veux qu'au plus de dix ans il la passe ;
Stature ni haute, ni basse, etc., etc.

Ces vers et ceux qui les suivent sont incontestablement d'une bonne facture, et, on le voit, ils appartiennent plutôt à l'école de Marot qu'à celle de Ronsard. Le recueil de 1547 renferme d'autres morceaux remarquables. Nous ne pouvons louer sans réserve les traductions d'Homère (1) et de Virgile ; le vers de dix syllabes dont Peletier fait usage est loin d'avoir la majesté de l'alexandrin, et, s'il offre quelques facilités particulières, il abaisse le caractère du poëme épique. Les traductions lyriques de Peletier sont d'une qualité supérieure. C'est une question de savoir s'il fit le premier des odes françaises. Joachim Du Bellay

(1) Il y a trois éditions séparées des deux chants de l'Odyssée traduits par Peletier ; Paris, 1570, 1574 et 1578, in-8°.

lui attribue ce mérite, qui lui est contesté par Guillaume Des Autels(1). Quoi qu'il en soit, le recueil de 1547 contient des odes, et les presses de Vascosan n'avaient encore fait connaître au public aucun essai dans ce genre. Ajoutons que les odes de Peletier supportent quelquefois la comparaison avec celles de Ronsard. Ce n'est pas l'opinion de l'abbé Goujet ; mais il nous semble que l'auteur de la *Bibliothèque française* est beaucoup trop sévère à l'égard de Peletier. Un grave critique du XVIIe siècle, Antoine Arnauld, a dit dans une de ses lettres : « Ç'a été un déshonneur « pour la France d'avoir fait tant d'estime des pitoya- « bles poésies de Ronsard (2). » C'est une censure pleine d'aigreur. Méprisant à ce point Ronsard, Arnauld n'aurait pas moins méprisé Peletier, s'il l'avait connu ; mais on ne comprend pas qu'après « avoir fait tant d'estime » des plus méchants poëtes du XVIe siècle, l'abbé Goujet se soit montré si dur envers un de leurs maîtres.

Si grand qu'ait été le succès obtenu par les *Œuvres* de Peletier, on parla plus encore d'une oraison funèbre qu'il prononça dans le cours de la même année. Henri VIII venait de mourir et François Ier oubliait un instant les griefs de l'Église et ceux de la France contre

(1) M. Max de Clinchamp, notice sur Peletier, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juillet 1847.

(2) Lettre à M. Perrault, au sujet de la dixième satire de Boileau.

ce forcené, pour faire célébrer à Notre-Dame un service solennel en l'honneur du premier gentilhomme de l'Angleterre. Par déférence pour la volonté du roi, le clergé de Paris récita des prières; mais on n'osa pas le condamner à faire l'éloge d'Henri VIII. Un laïque, Jacques Peletier, fut employé dans cette affaire délicate et occupa, contre l'usage, la chaire métropolitaine. Dans l'excellente notice que M. Max de Clinchamp a publiée sur Peletier, nous lisons que ce discours « n'est point parvenu jusqu'à nous. » C'est une erreur. Nous possédons le texte original, chargé de ratures et de corrections ; il occupe cinq pages in-folio dans un recueil de la Bibliothèque nationale qui porte le n° 4813 parmi les manuscrits de l'ancien fonds du Roi. On y peut voir comment avec des mots on travestit les choses, et comment un affreux bourreau peut devenir un homme de « ver« tueuse » mémoire, dès qu'un habile écrivain s'est chargé de son panégyrique.

Jacques Peletier avait, nous l'avons dit, l'humeur vagabonde. Il trouva bientôt que l'emploi de principal en l'Université de Paris exigeait un maintien beaucoup trop sévère, que le collége de Bayeux était une étroite résidence, et que la méthode de bien vivre est de ne dépendre de personne, de n'être responsable que de soi-même, de parler, d'agir et surtout de courir librement à travers le monde. Il abdiqua donc son grave ministère et se retira du collége de Bayeux,

annonçant à ses amis qu'il partait pour l'Italie. Mais il n'alla pas si loin, car il ne franchit pas les portes de la ville. Ayant fait la rencontre d'un certain Jean Martin, autrefois secrétaire dans plusieurs ambassades, homme de goût et homme d'intrigue, qui aimait les vers et recherchait les poëtes, il ne tarda pas à se laisser gagner par ses manières faciles et ne le quitta plus. Jean Martin habitait la maison de l'imprimeur Michel Vascosan ; Peletier y alla demeurer avec lui. Comme c'étaient d'aimables compagnons, leur logis fut bientôt fréquenté par toute la jeunesse lettrée. On y voyait souvent accourir le sieur d'Auron, un des familiers de l'évêque de Montpellier, et Théodore de Beze, qui venait à l'heure du dîner pour s'entretenir jusqu'à la nuit de réformes littéraires, après avoir passé la première partie du jour à méditer sur les réformes politiques et religieuses. Le plus assidu de tous ces visiteurs était Denys Sauvage, sieur du Parc, traducteur estimable de Paul Jove et de Rabbi Juda, qui devait acquérir un renom plus durable par ses éditions de Froissard et de Monstrelet. Ils dissertaient ensemble sur les sciences, sur les arts, et se trouvaient rarement d'accord (1). Très-jaloux de signaler son nom par une éclatante nouveauté, Peletier voulait réformer l'orthographe française. Ses amis s'efforçaient de lui faire entendre qu'on ne saurait lutter contre

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 46 et suiv.

l'usage sans mettre tout le monde contre soi, et qu'une telle entreprise est le comble de l'audace ; mais celui-ci, loin de céder à ses contradicteurs, devenait chaque jour plus obstiné dans son opinion. Enfin, il mit le public dans la confidence de son projet.

C'est la matière de l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Dialogue de l'ortografe et prononciation françoese, départi an deus livres*, par Jacques Peletier, du Mans; Poitiers, de Marnef, 1559, in-8°. Quand Peletier acheva cet ouvrage, il n'était plus à Paris. Si vive que fût son amitié pour Jean Martin, il l'avait quitté pour aller faire un voyage à Bordeaux, dans la compagnie d'un seigneur espagnol nommé Jean Gelida (1), et, de Bordeaux, il était venu s'établir à Poitiers. Son plan de réforme n'eut pas grand succès. Il prétendait supprimer toutes les voyelles muettes, substituer, en quelques cas, des consonnes rudes à des consonnes douces et, en d'autres cas, des douces à des rudes, enfin régler en tout point la manière d'écrire sur la manière de prononcer. C'est ce qu'avaient déjà proposé Jacques Dubois, Geoffroy Tory et Louis Maigret (2), et leur exemple a trouvé, même de nos jours, plus d'un imitateur. L'orthographe subit des transformations presque quotidiennes; mais c'est l'usage qui les opère ; on peut, on doit résister

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 45.

(2) Voir la *Biblioth. française* de l'abbé Goujet, tom. I, p. 76 et suiv.

à l'usage quand il enfreint par ignorance les lois les mieux fondées ; mais, d'autre part, il faut se défendre d'innover quand on ne peut le faire sans violenter l'usage. Quoi qu'il en soit, le *Dialogue* de Peletier est un livre très-curieux, puisqu'on y voit quelle était la prononciation vulgaire au XVI[e] siècle. A ce titre, il mérite d'être consulté.

L'année suivante, Peletier publia : *L'Arithmétique départie en quatre livres ;* Poitiers, de Marnef, 1551, n-8°. Ce livre, dédié à Théodore de Beze, alors prieur de Ville-Serve et de Longjumeau, eut un grand succès. Il est attesté, suivant M. Max de Clinchamp, par trois éditions postérieures. Nous en connaissons cinq : Poitiers, de Marnef, 1552, in-4° ; Lyon, de Tournes, 1554, in-8°; Poitiers, de Marnef, 1563, in-8°; Paris, N. du Chemin, 1570, in-8°, et 1581, in-12. Nous ne saurions rien dire de plus sur ce livre.

Vers la fin de l'année 1552, Peletier fit ses adieux à la ville de Poitiers, et alla, pour la seconde fois, à Bordeaux, où il exerça la profession de médecin. Il fut recherché par toutes les personnes considérables de cette grande ville, et s'y concilia pour amis Pierre de Brach, Florimond de Rémond, Martial Monnier, le poëte de Limoges, Salluste Du Bartas et Michel de Montaigne (1). L'auteur des *Essais* nous fait connaître

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

qu'il eut pour hôte, pendant quelque temps, cet aimable voyageur (1). Cependant, Peletier eut à Bordeaux plus d'une fâcheuse aventure. S'il y rencontra des amis, il s'y fit, d'autre part, de très-redoutables ennemis. Ayant été chargé de gouverner le collége de Bordeaux, il fut bientôt dépossédé de cette fonction par les consuls de la ville. On l'avait choisi sur la renommée de ses livres; mais bientôt on reconnut qu'un homme de son caractère n'était pas fait pour conduire la jeunesse, et on lui suscita divers embarras pour l'obliger à quitter la place. Il s'obstina, forma des cabales, et prétendit braver la mauvaise volonté des consuls. Ceux-ci prirent alors le parti de le congédier, après sept mois d'expériences, et ce congé lui fut donné d'une manière assez brutale. L'affaire alla jusqu'au Parlement de Bordeaux. Peletier produisit contre ses adversaires un mémoire latin que la Bibliothèque nationale conserve dans le n° 84 du fonds Bouhier. En voici le titre : *Jacobi Peletarii contra sex viros Burdegalenses defensio in senatu.* C'est un morceau d'éloquence dont les périodes sonores durent être goûtées par les érudits de Bordeaux; mais il paraît que les conseillers au parlement se montrèrent insensibles aux charmes de ce beau langage, car Peletier perdit son procès.

De Bordeaux, Peletier se rendit à Beziers, puis à

(1) *Essais*, liv. I, ch. 20.

Lyon. Lyon fut le terme de son voyage. C'était l'autre capitale de la France, la digne rivale de Paris; il voulait y faire un long séjour. Le maréchal de Brissac fut un des premiers personnages qu'il rencontra dans cette ville. Celui-ci, qui le connaissait pour l'avoir vu chez René Du Bellay, le pria de diriger l'éducation de son fils, le jeune Charles Timoléon de Cossé. Peletier y consentit, et c'est à cette occasion qu'il publia : *Enseignements de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé;* Lyon, de Tournes, 1554, in-16. Mais Peletier n'était pas venu chercher à Lyon un emploi qu'avait dédaigné sa jeunesse. Le maréchal de Brissac étant bientôt parti pour Paris, il s'applaudit d'avoir recouvré sa liberté, et ne fréquenta plus que les compagnies galantes.

La plus recherchée par les beaux esprits était celle que présidait l'illustre fille du cordier Pierre Charly, Louise Labé. Cette assemblée se tenait rue Confort, dans un hôtel plein de magnificence. Là se rendait chaque jour une société choisie de savants, de poëtes, de musiciens renommés, de femmes brillantes et de vaillants capitaines : on y lisait des vers, on y chantait, on y causait, et l'on y faisait, suivant Du Verdier, des collations d'exquises confitures ; mais l'occupation principale du plus grand nombre des conviés était d'admirer la reine de cette cour, *la belle cordière.* Peletier eut le malheur de trop se complaire dans cette admiration, et cette faiblesse lui fit, comme il paraît,

verser bien des larmes. Mariée à l'un des plus riches marchands de la ville, Ennemond Perrin, Louise Labé n'avait pas fort à cœur le respect des obligations conjugales ; mais elle aimait trop, pour céder à l'amour de Peletier, le plus galant et le plus beau des poëtes, Olivier de Magny (1). Peletier finit par comprendre qu'il devait chercher à se consoler de ses mépris. Il paraît, toutefois, qu'il ne put trouver cette consolation ailleurs que dans l'étude de l'algèbre. En 1554, il donna : *L'Algèbre, départie en deus livres ;* Lyon, de Tournes, in-8° (2), et, l'année suivante : *L'art poëtique*, également en deux livres, chez Jean de Tournes et Guill. Gazeau, in-8°. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il écrit à Zacharie Gandart, receveur général à Lyon, en observant les règles de son orthographe : « En ma retrète, je ne trouve jamès « consolation plus grande, ni qui mieus me face ou- « blier mes pansemens fluctueus, que mes matéma- « tiques. » Il ajoute : « Mais après i avouèr travailhé « d'une ardeur extraordinère,... j'é pensé de me « devoèr recréer sus quelque autre ganre d'étude plus « facile et de moindre spéculation... ; quele recréa- « cion n'è su mieus choesir que sus la poësie. »

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

(2) Autre édition, chez le même libraire, 1609, in-8°. Quelques exemplaires portent : Cologne, J. de Tournes, 1609. Il y a encore une édition du même ouvrage publiée à Genève, chez de Tournes, en 1620, in-8°.

Peletier n'a pas cru sans doute devoir confesser au public les sérieux motifs de sa tristesse et de sa retraite, mais il a, du moins, déclaré dans quelle situation d'esprit il composait ses traités de l'*Algèbre* et de l'*Art poëtique*. Il paraît donc qu'il trouvait en cet état d'heureuses inspirations, puisque le public ne goûta pas moins l'*Art poëtique* que l'*Algèbre*, ces deux traités ayant eu l'un et l'autre un grand succès. Leur principal mérite fut de venir à propos, car ils ne contiennent rien d'original et n'attestent chez l'auteur que de fortes études et un bon jugement (1). A la fin de l'*Art poëtique*, on voit quelques opuscules en vers. Jusqu'alors Peletier n'avait pas reconnu qu'il convient, en français, d'alterner les rimes longues et les rimes brèves. Cette règle se trouve presque toujours observée dans les poëmes qui suivent l'*Art poëtique*. M. Max de Clinchamp a reproduit un de ces poëmes, l'ode à Louise Labé. Nous citerons ici quelques vers plus légers, et qui nous paraissent d'une facture encore plus heureuse :

Alors que la vermeille aurore (2)
Le bord de notre ciel colore,
L'alouette en ce même point
De sa gentille voix honore
La faible lumière qui point.

(1) C'est l'opinion d'Adrien Baillet, *Jugem. des Savants*, t. III, p. 291 de l'édit. in-4°.

(2) Nous ne croyons pas devoir toujours reproduire l'orthographe bizarre de Peletier. Elle fatigue l'œil et l'esprit.

Tant plus ce blanc matin éclaire,
Plus d'elle la voix se fait claire ;
Et semble bien qu'en s'efforçant
D'un bruit vif elle veuille plaire
Au soleil qui se vient haussant.

Elle, guindée de Zéphyre,
Sublime en l'air vire et revire,
Et y décligne un joli cri,
Qui rit, guérit et tire l'ire
Des esprits ; mieux que je n'écri.

Soit que Junon son air essuie,
Ou bien qu'ell' le charge de pluie,
En haut pourtant elle se tient,
Et de grignoter ne s'ennuie
Fors quand le neigeux hiver vient.

Même n'a point la gorge close
Pour avoir sa nichée éclose,
Et en ses chants si fort se plait,
Que vous diriez que d'autre chose
Ses allouetaux elle ne pait.

En plein midi, parmi le vide,
Fait défaillir l'œil qui la guide ;
Puis tantôt, comme un peloton,
Subite en terre se dévide,
Et pour un temps plus ne l'oit-on.

Nous ne voulons pas dire que ces vers soient irréprochables. Nous reconnaissons très-volontiers qu'il ne faut pas pousser la recherche de l'harmonie imitative aussi loin que Peletier l'a fait dans la troisième strophe de cette ode, et nous n'excusons pas, d'autre part,

certaines aspérités de langage qui ne devraient pas se rencontrer ici ; mais on nous accordera que tout ce morceau se distingne par un tour facile et une grande richesse de rimes.

Ces qualités, et de plus louables, recommandent un autre recueil de vers qui fut publié par Peletier vers la même époque: *Les amours des amours, vers lyriques;* Lyon, de Tournes, 1555, in-8. M. Sainte-Beuve refuse de compter Peletier parmi les poëtes (1). C'est un jugement bien sévère. Pour trouver la matière de quatre-vingt-douze sonnets sur l'amour, il ne faut pas être dépourvu d'imagination, et, parmi les vers du XVI[e] siècle que M. Sainte-Beuve a cités comme les plus dignes d'estime, nous en trouvons qui ne valent pas quelques-uns de ces sonnets. Le vers de Peletier manque le plus souvent d'harmonie ; il a rarement cette souple cadence qui recommande les *Bergeries* de Belleau : mais il a d'autres mérites ; il est vif, alerte et facile.

Il était dans les habitudes de Peletier de conduire à la fois plusieurs entreprises et les plus diverses. Poëte et géomètre, il traduisait un sonnet de Pétrarque aussitôt après avoir démontré quelque problème d'Euclide. C'est ainsi que, par principe et par goût, il partageait son temps :

Quelquefois, pour se défâcher
Des choses trop spéculatives,

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française*, p. 39 de l'édit. de 1843.

C'est le meilleur que de lâcher
L'esprit aux plus récréatives.
Rien, fors les changements divers,
Ne maintient beau cet univers.

En mon laborieux repos,
Ores d'un vol bas je sautelle
De fleur en fleur ; or, plus dispos,
Je fends l'air d'une plus haute aile.
Ores j'écris joyeusement,
Et ores sérieusement (1)...

Ce fut le principe et le goût de La Fontaine :

Diversité, c'est ma devise.

En conséquence, après les *Amours des amours*, Peletier publiait chez Jean de Tournes : *In Euclidis Elementa geometrica Demonstrationum libri sex*; Lyon, de Tournes, 1557, in-folio. Autres éditions; Lyon, de Tournes, 1610, in-4°, et Genève, 1611, in-4° (2). Ces *Démonstrations* ne forment pas seulement un livre d'une noble apparence et d'une respectable gravité ; on assure que Peletier ne s'est pas contenté d'interpréter Euclide, mais qu'il l'a corrigé très-heureusement, et que son travail est, pour le

(1) *Opuscules*, à la suite de l'*Art poétique*, pag. 107.

(2) Il existe une traduction française de ces Démonstrations, par le libraire Jean de Tournes, qui avait eu Peletier pour maître en mathématiques : Les six premiers livres des Eléments Géométriques d'Euclide, avec les Démonstrations de J. Peletier du Mans; Lyon, de Tournes, 1611, in-4°. Ce volume est porté sur le catalogue de la bibliothèque de M. M... (Techener, 1850.)

temps, digne des plus grands éloges. Il y comptait bien ; s'il espérait simplement arriver à une longue célébrité pas ses œuvres poétiques, il était certain que ses découvertes en géométrique seraient éternelles comme la vérité (1).

Vers la fin de l'année 1557, Peletier revint à Paris. Il ne tarda pas à faire connaître son retour, en publiant : *Exhortatio pacificatoria ad christianos principes Carolum V et Henricum II, Galliæ regem ;* Paris, 1558, in-8°. Ce n'était pas une œuvre tout à fait nouvelle, puisqu'il en parle dans une lettre à son frère Jean, imprimée en 1557 à la suite des *Démonstrations* (2) ; mais elle était restée quelque temps inédite. Elle parut bientôt en français, sous le titre de : *Exhortation de la Paix*, etc., etc. ; Paris, A. Wechel, 1558, in-8°. Dans le même temps, Peletier s'occupa de mettre en ordre et de publier les *Nouvelles Recréations* de son illustre et malheureux ami, Bonaventure Des Periers. Nous avons déjà donné quelques explications à cet égard. Nous allons encore une fois résoudre en peu de mots toutes les difficultés qu'on semble avoir pris soin d'accumuler autour de cette

(1) Cette présomptueuse confidence se trouve dans une lettre latine, imprimée à la fin des *Démonstrations :* « Quæ in poetico genere scripsimus ad temporum memoriam transitura speramus... Quæ vero in mathematicis scribuntur, ex rata et firma veritatis professione, suum habent genium immortalitatis ! »

(2) « Oratio nostra pacificatoria nos rerum non ignaros esse testatur. »

question : Quel est l'auteur véritable du livre élégant, ingénieux, plein de finesse et de bon sens, qui porte le nom de Bonaventure Des Periers? Tabourot, dans ses *Bigarrures*, l'attribue comme de plein droit à Jacques Peletier (1); d'autres l'ont inscrit parmi les œuvres de Denisot. Il n'est ni de l'un ni de l'autre; mais, comme l'a fait remarquer M. Charles Nodier, il y a, dans ce recueil, des passages que Des Periers ne peut avoir écrits, puisqu'on y parle d'événements accomplis après sa mort, et rien ne s'oppose à ce qu'on regarde Denisot et Peletier comme les auteurs de ces additions.

Quand Peletier avait quitté Paris pour la première fois, c'était avec le dessein d'aller jusqu'à Rome, et, comme tous les chemins y conduisent, il avait été d'abord rendre visite à ses amis de Bordeaux. Étant à Lyon, il avait irrévocablement formé la résolution de quitter la France, qu'il appelait une ingrate patrie, et d'aller chercher une condition plus heureuse et plus honorable dans la capitale des États-Romains. Il écrivait alors à Pontus de Tyard : *Nunc ad Romanos transeo!* (2). Cependant quand il avait fait ses adieux aux murs de Lyon, il avait tourné le dos à la route des Alpes. De retour à Paris depuis quelques mois, il avait peut-être abandonné tous ses plans de courses

(1) *Bigarrures du sieur des Accords*, pag. 18, verso, et p. 74, verso.

(2) Cette Lettre est à la suite des *Démonstrations*.

lointaines, lorsqu'un emploi considérable lui fut promis à Rome. Sur cette promesse, il ne tarda pas à partir. Mais il eut à regretter d'avoir fait ce long et difficile voyage, car, d'une part, il ne fut pas jugé digne de l'emploi qu'il était venu chercher, et, d'autre part, Rome lui parut la plus triste, la plus inhospitalière de toutes les villes où le démon de la fantaisie avait jusqu'alors dirigé ses pas. Il s'empressa donc de revenir à Paris.

Cette malheureuse expérience le mit pour quelque temps en garde contre les entraînements de son naturel folâtre. Redevenu citoyen de Paris, il se confina dans la retraite et se consacra tout entier au travail. C'est alors qu'il publia : *In Christophorum Clavium de contactu linearum Apologia; De conciliatore locorum Galeni sectiones duæ ; De peste*, etc.; Paris, Guill. Cavellat, 1559, in-4°. C'est un recueil de petits traités, dont les uns se rapportent à la géométrie, les autres à l'arithmétique, à l'astronomie, à la médecine. Dans le même temps, Peletier faisait imprimer chez Jérôme de Marnef : *Demonstrationes tres; prima de anguli rectilinei et curvilinei æquitate*, etc.; Paris, 1559, in-4°. Ce sont encore des *Démonstrations* mathématiques. Ces divers opuscules eurent assez de succès pour être bientôt réimprimés isolément ou en d'autres recueils. Ainsi le traité sur la peste fut publié de nouveau, à Bâle, chez Oporinus, in-8°, sans date. Le traité *De conciliatore locorum Galeni*

le fut par Wechel, en 1560, in-4°. La censure du P. Clavier reparut à Bâle, chez Jean Oporinus, en 1563, in-folio, avec d'autres opuscules, sous le titre suivant : *Commentarii tres, primus de dimensione circuli, secundus de contactu linearum*, etc. etc. On retrouve encore la même censure dans un recueil qui contient, en outre, les trois *Démonstrations* sur les angles; cette édition est de Paris, Marnef, 1579, in-4°; enfin, elle a eu l'honneur d'être impriméepar les Aldes, sous ce titre : *Jacobi Peletarii, medici et mathematici, de contactu linearum commentarius*, Paris, J. Mettayer, 1581, in-8°, et d'offrir à son tour la matière d'une dissertation au docte et célèbre Henri Monantheuil, professeur royal de mathématiques : *H. Monantolii de angulo contactus ad Jac. Peletarium Admonitio;* Paris, Mettayer, 1581, in-4°. Montucla nous fait connaître, dans son *Histoire des Mathématiques* (1), quelle était la matière de ce grand débat entre Clavier et Monantheuil, d'une part, et, d'autre part, notre Jacques Peletier. Il s'agissait de déterminer la nature de l'angle de contingence. L'opinion de Peletier, qui fut plus tard soutenue par Grégoire de Saint-Vincent et Wallis, était qu'une ligne droite rencontrant une courbe ne forme pas un angle véritable, et que, par conséquent, il n'y a pas d'angle de contingence. Que d'autres tranchent

1) Tom. I, pag. 575.

cette question ! C'est déjà beaucoup pour nous d'en comprendre les termes.

A la même série de travaux appartiennent encore plusieurs volumes, que nous ne trouvons mentionnés dans aucune des notices publiées jusqu'à ce jour sur Jacques Peletier. Ses premiers ouvrages sur les mathématiques étant en français, on affectait de les considérer comme indignes d'occuper l'attention des hommes graves, on l'accusait de rechercher des succès faciles en écrivant pour le vulgaire, et d'ignorer les langues classiques. Il voulut, pour répondre à ses détracteurs, donner en latin une Algèbre et une Arithmétique. L'Algèbre parut sous ce titre : *Jacobi Peletarii, Cenomani, de occulta parte numerorum quam Algebram vocant libri duo;* Paris, Cavellat, 1560, in-4°. Qu'on ne prenne pas ce livre pour une simple traduction de l'*Algèbre départie en deux livres.* Dans l'un et dans l'autre ouvrage Peletier a suivi le même plan : cependant ils diffèrent souvent l'un de l'autre, et ces différences en font deux traités parfaitement distincts. L'Arithmétique en latin fut publiée quelques années après: *Arithmeticæ practicæ Methodus facilis;* Paris, Cavellat, 1563, in-8°. Ce n'est pas non plus l'*Arithmétique en quatre livres* de l'année 1551. C'est l'*Arithmétique* de Regnier Gemma, de Frise, avec des additions considérables. Cette Méthode a été réimprimée, avec les mêmes additions, à Paris, chez de Marnef, en 1569 et en 1578, in-8°. Si donc

Du Verdier, Niceron et M. Max de Clinchamp n'ont pas désigné ces ouvrages, c'est qu'ils en ont ignoré l'existence. Ils n'ont pas connu davantage : *Jac. Peletarii Disquisitiones geometricœ;* Lyon, de Tournes, 1567, in-8°. C'est cependant un traité de quelque étendue. Les *Démonstrations* de Peletier sur Euclide ayant été vivement attaquées par un docte chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, Jean Borrel, de Romans, qui se faisait appeler en latin *Joannes Butero*, Peletier lui avait fait une réponse peu civile, dans une lettre à Séraphin *Razallius* qu'on lit à la suite du traité plus haut cité : *De occulta parte numerorum.* Aussitôt Borrel avait répliqué par : *Adversus epistolam Jac. Peletarii depravatoris Elementorum Euclidis.* Ainsi la querelle s'était échauffée, et les assertions contradictoires de l'un et de l'autre interlocuteur partageaient les savants. Peletier voulut avoir le dernier mot. C'est dans ce dessein qu'il publia les *Disquisitiones geometricœ.* Terminons enfin cette nomenclature des œuvres mathématiques de Peletier, en parlant de son traité sur l'usage de la géométrie. Rédigé d'abord en français, il parut pour la première fois en latin vers le mois de novembre de l'année 1572 : *Jac. Peletarii de usu Geometriœ liber unus ;* Paris, Gourbin, 1572, in-4°. Une autre édition, du même format, porte la date de l'année 1573. Le même éditeur, Gilles Gourdin, publia l'ouvrage en français : *De l'usage de Géométrie;*

Paris, 1573, in-4°, avec une dédicace au comte de Retz (1).

Peletier aimait peu le bruit des armes, et, pour n'être pas contraint d'adopter un des partis qui, durant ces tristes années, ensanglantaient tous les coins de la France, il avait traversé les Alpes et s'était retiré dans la petite ville d'Annecy, en Savoie. Depuis longtemps il n'avait pas été visité par le démon des vers; mais qu'a-t-on mieux à faire aux champs que de rêver, et quelle est la langue des rêves si ce n'est pas la poésie? Peletier employa ses loisirs à composer un poëme en trois chants sur la Savoie. Nous l'avons sous ce titre: *La Savoie;* Annecy, J. Bertrand, 1572, in-8°. Il n'y a pas, dans ce poëme, la moindre invention. Dans le premier chant, Peletier compte les fleuves qui traversent la France, et cela le conduit à parler des lacs savoisiens. La description des lacs achevée, il commence celle des montagnes, qui, suivie de la description des villes, des salines, etc., etc., se prolonge jusqu'à la fin du second chant. Dans le troisième, il dresse le catalogue des plantes, et spécialement des plantes médicinales, qui naissent sur le

(1) Le grand succès des œuvres mathématiques de Peletier nous est attesté par ces vers d'Antoine Mornac, dans ses *Feriæ forenses*, pag. 74:

« Orontium, Peltariumque et Vietam
Orbi erudito, Euclidem ut olim et Græcia,
Gallia decus peperit triplex matheseôn. »

sol de la Savoie. Ces vers n'ont qu'un mérite : s'ils sont communs, ils sont faciles. Il paraît qu'ils furent très-goûtés par le grand-duc de Savoie et par ses courtisans. Peletier aurait voulu jouir de ce succès, et finir ses jours dans la fraîche vallée qu'arrose le lac d'Annecy; mais à peine eut-il passé deux ans dans cette retraite, qu'il fut rappelé par ses frères et qu'il revint à Paris pour être nommé principal du collége du Mans.

On a peu de renseignements sur cette époque de sa vie. Il n'était plus jeune, et préférait déjà le repos aux agitations du monde. Il se renferma dans son collége et y donna rendez-vous aux amis de sa jeunesse. Ronsard, Belleau, Baïf, Desportes, Jamyn, Fontaine (1), Scaliger et d'autres encore répondirent à cette invitation et vinrent former, sous la présidence de Peletier, une nouvelle académie (2). Pour la plupart, ils s'étaient connus autrefois dans les assemblées du Louvre ; mais, hélas ! qu'étaient devenus ces galants compagnons, dont les glorieuses amours excitaient l'envie des plus brillants seigneurs ? Courbés et blanchis par le temps, ils étaient condamnés désormais à n'avoir plus d'autre souci, d'autre sujet d'entretien, que la science et les lettres. Chaque nouvelle année en voyait disparaître quelques-uns de la scène, et les amis survivants menaient en grande pompe le deuil de l'ami qui s'en

(1) Il y a dans les *Ruisseaux de Fontaine*, p. 202, quatre vers en l'honneur de Peletier.

(2) Notice sur Peletier, par M. Max de Clinchamp.

allait. Ainsi devaient successivement s'éteindre tous les flambeaux de l'éclatante pléiade.

Malgré les précautions qu'il avait prises pour vivre tranquille, Peletier ne put se garantir contre les attaques d'un de ses anciens adversaires, Maurice Brès, ou Bressius, professeur de mathématiques dans la chaire de Ramus. Quelque ami de Peletier prit d'abord sa défense dans l'écrit suivant : *Admonitio Philomusi in gratiam Nic. Bergeronii ad M. Bressium ;* mais l'assaut avait été si vif, que Peletier se crut obligé de rompre le silence et de justifier sa vie entière, calomniée par l'agresseur. C'est l'objet de cet opuscule : *Jac. Peletarii in Mauricium Bressium Apologia;* Paris, J. Richer, 1580, in-8°. Il contient plus de mots que de faits. L'année suivante, Peletier publia le dernier de ses ouvrages qui aient vu le jour, un recueil de poésies composées, pour la plupart, au collége du Mans : *Euvres poëtiques intitulez Louanges;* Paris, Coulombel, 1581, in-4°. Guillaume Colletet préfère les *Louanges* au recueil de l'année 1547. M. Max de Clinchamp s'inscrit contre cette préférence. Il faut reconnaître, avec M. Max de Clinchamp, que les vers des *Louanges* sont encore plus raides, plus âpres, plus dépourvus de mollesse et d'abandon que ceux des précédents recueils; mais nous accorderons, d'autre part, à Colletet, qu'en exagérant les vices de sa manière, Peletier les a, si l'on peut ainsi parler, perfectionnés : ainsi les vers des sonnets et des odes

étaient moins sentencieux, moins solennels, moins corrects que ceux des poëmes didactiques qui composent le dernier recueil de Peletier. Les *Louanges* appartiennent non pas à l'école du XVIe siècle, mais à celle du XVIIe : elles sont classiques, dans la bonne et dans la mauvaise acception de ce mot ; elles le sont comme les poëmes de Chapelain.

Ajoutons enfin au catalogue des œuvres de Peletier une lettre latine à Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel en l'Herm, publiée par De Launoy au livre III, ch. VII, de son *Histoire du collége de Navarre* (1) et une Dissertation sur les ouvrages de Cicéron, *De Ciceroniana lectione*, qui nous a été conservée dans les manuscrits du président Bouhier (2). Ce sont des notes, quelquefois très-étendues, sur les textes de Cicéron publiés par Lambin et par Robert Estienne. On peut placer cet ouvrage à un rang honorable parmi les monuments d'érudition littéraire que nous a laissés le XVIe siècle. Du Verdier donne encore à Peletier un poëme en trois chants, intitulé : *Le Génie ;* mais ce poëme paraît perdu.

Jacques Peletier mourut, au mois de juillet de l'année 1582, dans les bras de Guillaume Plançon, son compatriote et son élève.

(1) MSS. de la Biblioth. nat., fonds Bouhier, n° 84.

(2) Cette lettre, qui porte la date de 1582 dans le texte de Jean de Launoy, doit être de l'année 1563, comme le fait remarquer Bayle; *Dictionn. hist.*, art. *Billy.*

PELETIER (JULIEN).

Julien PELETIER, né, dit-on, dans le Maine, vers l'année 1535, prêtre et curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, était, selon Jean de Launoy, frère de Jean et de Jacques. Gilles Ménage a signalé cette erreur de Jean de Launoy (1). Julien Peletier, frère de Jean et de Jacques, fut, nous l'avons dit, avocat. Gilles Ménage suppose, non sans vraisemblance, que le curé de Saint-Jacques la-Boucherie, neveu de Jacques, de Julien et de Jean, était fils de Victeur, l'aîné des enfants du bailli de Touvoie.

Nous le voyons d'abord, en 1576, maître des artiens du collége de Navarre, et trois ans après, en 1579, recteur de l'Université de Paris (2). La date de son élection à cette charge glorieuse est le 23 juin de cette année. Il fut ensuite curé de Saint-Jacques, membre du conseil des Seize et l'un des plus violents d'entre les ligueurs. Les discours et les actes les plus coupables lui sont imputés; on raconte même que, toujours armé d'un coutelas, il tua de sa main, à la porte de son église, un pauvre homme dont un propos

(1) *Histoire de Sablé*, deuxième part., p. 154.
(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*; lib. III.

lui avait déplu (1). Mais nous n'avons pas à raconter, sur des témoignages plus ou moins fidèles, les sanglants exploits de ce forcené, qui finit, dit-on, comme beaucoup d'autres, en royaliste pénitent ; il n'appartient pas à l'histoire littéraire, car il n'est aucunement l'auteur d'un livre qu'on a eu grand tort de lui attribuer (2). Ce livre, intitulé *Dissertation sur l'arche de Noé*, et publié en 1700, in-12, est d'un Jean Le Peletier, rédacteur du *Journal de Trévoux*, né à Rouen en 1633, qui mourut en 1711. Comment l'a-t-on pu confondre avec le ligueur du XVIe siècle ?

PERCHERAT.

Né vers l'année 1660, à La Flèche, PERCHERAT se fit recevoir dès sa jeunesse chez les religieux franciscains et devint bientôt un des hommes considérables de sa congrégation. Comme il s'était fait appeler en religion le P. Timothée, il n'a plus été connu sous un autre nom. Ainsi, M. Desportes a pu se tromper et nous tromper ensuite sur le nom de sa famille. Nous corrigeons l'erreur que nous avons commise en

(1) Voir Ch. Labitte, c. VII. *Prédicateurs de la Ligue*, p. 29, 141, 116, etc., etc.
(2) M. Desportes, *Bibliographie du Maine.*

l'appelant *Péchard.* Les mémoires, récemment publiés, de Pocquet de Livonnière désignent son père, apothicaire à La Flèche, sous le nom de Percherat (1).

Après avoir été quelques années gardien des couvents de son ordre à Vannes et à Château-Gontier, le P. Timothée se rendit à Rome, avec le titre de député de la province de Bretagne. Il exerçait dans cette ville l'emploi de définiteur quand, le 8 septembre 1713, Clément XI, circonvenu par les Jésuites, publia la bulle trop célèbre qui commence par ces mots *Unigenitus Dei filius.* On craignait à Rome qu'elle ne fût pas admise en France, où les Jésuites avaient beaucoup d'ennemis, et ce fut le P. Timothée que le pape envoya vers le roi de France, ses ministres et ses évêques, le chargeant d'expliquer cette bulle et de la recommander. C'est ce que l'abbé de Grécourt raconte à sa manière dans son *Philotanus.* Le diable, dit le poëte, ayant obtenu du pape, son ami, la bulle foudroyante, accourt à Paris et va travailler à la faire accepter par les évêques, par le roi ; mais, pour mener à bonne fin cette difficile entreprise, il a dû prendre le masque du P. Timothée. Il faut citer le passage où le diable fait l'aveu de ce déguisement :

C'en est donc fait, et la bulle est en forme !
Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme ;

(1) *Revue de l'Anjou*, troisième série, t. IV, p. 189.

Car, ayant dit humblement grand merci
Au bon saint Père, à mes parents aussi,
Dispos et gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grand pas je m'approche.
De nos coureurs je prends le casaquin,
Barbe, pieds nus, en un mot capucin,
Et, me guindant en légère calèche,
Je me nommai Timothée de La Flèche...

Le P. Timothée ayant obtenu les adhésions qu'il était venu chercher, le roi, content de lui, voulut le nommer coadjuteur de l'évêque de Babylone ; mais le pape préféra le nommer lui-même évêque de Béryte et lui faire donner par le roi une pension de 6,000 livres. Il était désigné pour l'évêché de Clermont en l'année 1715, quand le roi mourut ; le régent, mieux inspiré, fit choix de Massillon. Plus tard, son parti devenu tout-puissant dans l'église de France, le P. Timothée persécuta les gens du parti contraire. On peut lire dans les *Nouvelles ecclésiastiques* le récit de ses exploits. En 1722, le cardinal Léon de Gesvres lui proposa d'aller à Bourges faire à sa place les fonctions épiscopales. « Rien ne convenait « mieux, dit Pocquet de Livonnière, aux deux pré- « lats : au premier qui ne résidait pas ; au deuxième « qui avait besoin d'asile. » Cependant cet arrangement n'eut pas lieu.

L'abbé de La Tour a publié : *Mémoires du P. Timothée, capucin, évêque de Béryte, contenant plu-*

sieurs anecdotes historiques du pontificat de Clément XI et de la fin du règne de Louis XIV; 1774, in-12.

PERCHERON (Luc).

Vers l'an 1592, dans la ville de Beaumont-sur-Sarthe, se trouvait un certain Luc Percheron, qui, après avoir étudié les lois, on ignore à quelle école, était revenu dans le Maine, sa patrie. Nous ne disons pas que Beaumont fût le lieu de sa naissance. Comme il était, dit-il, d'une famille vassale de la maison de Beaumanoir, il est plus probable qu'il vit le jour sur les domaines de cette maison, c'est-à-dire au territoire de Lavardin, de Milesse ou de La Guierche. Voilà tous les renseignements qu'il nous a laissés sur lui-même, dans la dédicace d'une tragédie en cinq actes, achevée à Beaumont vers le mois d'avril de l'année 1592. Un exemplaire manuscrit de cette tragédie, le seul peut-être qui ait jamais existé, est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du Mans. C'est sur cet exemplaire que MM. Max de Clinchamp et Raoul de Montesson, regrettés compagnons de

notre jeunesse, publiaient en 1845 le rare volume qui a pour titre : *Pyrrhe, tragédie de Luc Percheron, du pays du Maine;* Paris, Crapelet, in-8° (1).

Une tragédie française de l'année 1592, ignorée de tous les historiens du Théâtre-Français, même des frères Parfait, est assurément une pièce curieuse. Jodelle fit jouer *Cléopâtre* en 1552, et l'on ne connaît, avant la *Cléopâtre* de Jodelle, que des farces et des mystères. Entre Jodelle et Robert Garnier, on ne mentionne guère comme dignes de souvenir que Grévin et les frères de La Taille; entre Garnier et Hardy, le nombre des tragiques n'est pas beaucoup plus considérable. Or, d'après les historiens de nos origines théâtrales, la première fable scénique de Hardy, *Théagène et Chariclée*, fut représentée vers l'année 1600. Le *Pyrrhe* de Luc Percheron est donc plus ancien. Quand il s'agit d'un art nouveau, prenons toujours soin de constater la date des œuvres. Si Percheron doit quelque chose à son compatriote Garnier, il ne doit rien à l'auteur de *Théagène*. Cependant il ne lui est pas inférieur; *Pyrrhe* ne vaut pas moins, à notre avis, que les ouvrages les plus prisés de Hardy.

Assurément, la langue poétique de Percheron n'est pas celle de Corneille. En 1592, la réforme de Ron-

(1) Il n'a été tiré que seize exemplaires de ce volume.

sard est accomplie, mais aucune autre réforme n'est prévue : on n'a pas encore distingué les termes familiers des termes nobles; on n'a pas fait, à l'usage des tragiques, un vocabulaire particulier; aucune entrave ne gêne leur liberté, cette liberté de tout oser qui est, suivant Horace, le privilége des peintres et des poëtes, et ils en usent avec tant de confiance, soit dans leur droit, soit dans leur génie, qu'on serait mal venu de leur proposer l'établissement d'une censure académique. Ils ne sont pas en révolte, mais ils ne comprennent pas la nécessité d'une autre loi sur le langage que le goût muable du public. Quant à ce qui regarde l'arrangement des scènes, la contexture de la fable, ils ont pour modèles les Grecs, et les imitent le mieux qu'ils peuvent. Ce mieux, sans doute, n'est pas toujours le bien. Les Grecs ont été étudiés avec plus de goût et plus de fruit par les tragiques du siècle suivant. Il faut toutefois reconnaître qu'au XVIe siècle l'imitation est plus naïve, plus fidèle, par cela même qu'elle est moins savante.

C'est aux Grecs que Percheron a emprunté le sujet de la tragédie que nous allons faire connaître. Voici d'abord la légende grecque. Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille et de Déidamie, roi d'Épire, introduit par le cheval de bois dans les murs de Pergame, y a commis une foule de crimes héroïques. On n'a pas compté le nombre des Troyens vulgaires qui sont tombés sous ses coups; mais, parmi ses illustres victimes,

on cite Astyanax, fils d'Hector, précipité du haut des remparts de la ville, et Polyxène, sœur d'Astyanax, fiancée d'Achille, immolée sur la tombe de ce héros. Après la ruine de Troie, Pyrrhus retourne dans ses provinces, emmenant avec lui, comme sa part de butin, le devin Hélénus et la veuve de Priam, Andromaque. Andromaque est admise comme esclave à partager la couche du meurtrier de ses enfants. Cependant Pyrrhus a été uni, d'autre part, devant les autels de Vénus légitime, à Hermione, fille de Ménélas. Celle-ci, jalouse de la préférence que son époux accorde à une esclave, se jette dans les bras de l'aventurier Oreste, qui massacre Pyrrhus dans le temple de Delphes, et fuit avec Hermione en Arcadie. De ces divers épisodes, Percheron n'en a mis en scène qu'un seul, la mort de Pyrrhus.

Euripide avait traité le même sujet; mais, dans la tragédie d'Euripide, le personnage principal est Andromaque. Hermione, jalouse d'Andromaque, conspire avec Ménélas la perte de l'esclave troyenne et d'un fils qu'elle a de Pyrrhus. Pelée, aïeul d'Andromaque, arrive à son aide et la protége. Le complot éclate et avorte en l'absence du roi. Hermione, que tant de témoins vont accuser, craint le retour de Pyrrhus. Survient Oreste, qui offre galamment à la reine jalouse le secours de son glaive, et qui calme ses terreurs en lui promettant de la délivrer au plus tôt d'un perfide mari. En effet, au cinquième acte, un

envoyé de Delphes apprend à Pelée que le crime est accompli, que le sang de Pyrrhus a coulé sur les degrés du temple d'Apollon. Tel est le drame d'Euripide. Nous ne pouvons ne pas y trouver des invraisemblances; nous le jugeons plus horrible que vraiment tragique, et l'*Andromaque* de Racine flatte bien plus notre goût. Mais nous ne voulons ici comparer que l'*Andromaque* d'Euripide et le *Pyrrhe* de Percheron. C'est une comparaison assurément plus inattendue. Cependant on voudra bien ne la pas trouver choquante. Nous professons une vive admiration pour les anciens; mais on peut rendre justice aux modernes, sans faire preuve d'irrévérence à l'égard des gloires consacrées par l'hommage des siècles.

Dans la tragédie de Percheron il n'est pas même fait mention d'Andromaque. Hermione, unie à Pyrrhus par l'ordre de son père, refuse de partager son lit, et lui avoue sans détours qu'elle aime Oreste. Quand Oreste se présente, elle ne l'engage à tuer Pyrrhus ni pour exercer une vengeance, ni pour éviter un supplice mérité, ni même pour s'affranchir d'un lien odieux. Elle déclare seulement au fils d'Agamemnon qu'elle l'aime, et qu'elle hait Pyrrhus. C'est Oreste qui, de son chef, accomplit le meurtre. On le voit, les situations sont moins compliquées, moins forcées, et le détail scénique est moins sauvage dans la pièce de Percheron que dans celle d'Euripide.

L'acte premier est un long et solennel entretien entre Diane et Polyxène : Diane, la déesse des chastes amours ; Polyxène, l'épouse vierge, la triste victime offerte aux mânes d'Achille. Quel est le lieu de la scène? Diane nous l'apprend au début de son discours, composé suivant les préceptes des rhéteurs. Voici en quels termes elle adresse la parole à Polyxène :

O victime de Pyrrhe, épouse infortunée
D'un tombeau furieux, après ton hyménée,
Fille du vieil Priam, Polyxène, voici
Le lieu qui finira ton deuil et mon souci.
Cet antre que tu vois, où, soucieux, se range
Un monde de mortels, soit du nord ou du Gange,
C'est l'antre delphien, dont mon frère fit choix,
Qui de tout le destin y abîma la voix,
Sous la nuit caverneuse, effroyable en miracles,
D'un oblique verset mugissant les oracles.
Ce temple que tu vois, richement précieux,
Qui flambe sans cesser d'un feu dévotieux,
C'est où sont à Phébus les victimes menées
Des peuples retournant riches de destinées.
Le meurtrier de Priam, bravant les immortels,
A ton meurtrier époux y dresse ses autels :
Chétif, qui ne sait pas que la puissance humaine
N'est que l'ombre d'une ombre, ou qu'une enflure vaine
D'un peu de terre et d'eau, des Dieux le passe-temps,
Jouet de la Fortune, et dépouille du temps !
Chétif, qui ne sait pas qu'il nourrit la vipère
Qui, nous vengeant du fils, nous vengera du père,
Et que son Hermione alluma le flambeau
De sa noce sanglante au feu de son tombeau.

On ne peut ne pas remarquer le ton noble de ce début. C'est déjà le ton de Corneille. Assurément il y a dans ce morceau plus d'une locution surannée. Le style est du XVIe siècle ; le poëte parle la langue poétique de son temps ; mais sa période a l'ampleur vraiment tragique. Diane dit ensuite quel triste sort les Dieux vengeurs réservent à quiconque ose les braver, et elle fait un tableau de la félicité qu'ils accordent à leurs élus :

... Le nombre est petit de ceux que Jupiter
Favorable a voulu de la terre emporter.
Ceux-là, d'un pied léger et d'aile non connue,
Tout chargés de destins outrepercent la nue,
Et souvent leurs esprits, dédaignant leurs tombeaux,
Vont volant pair à pair des anges les plus beaux.
Devant les yeux des rois ils marchent honorables,
Ils sont aux plus petits doucement vénérables ;
Héros sauve-cités, droit-jugeants, aime-paix,
Les peuples sous leur main par les champs sont épais ;
L'été riche de grains ses usures foisonne ;
Sur les cousteaux pampreux se cuit un bel automne ;
Pour eux tout est plus beau ; pour eux même les cieux
Allument leur azur d'un or plus gracieux ;
Ils meurent pleins de temps, et la pompe éplorée
Du pays gémissant suit leur bière honorée...

Après avoir parlé de sa puissance, avec une emphase glorieuse qui rappelle le monologue de Junon dans le premier livre de l'*Enéide*, Diane s'indigne contre Pyrrhus et le menace de sa colère. Elle veut

venger la ruine de Priam et le meurtre de Polyxène; crimes encore impunis, dont elle raconte le détail avec un luxe d'images qui eût plus charmé Lucain que Virgile. Voici la fin de ce récit. Les traditions païennes et les chrétiennes se confondent dans l'esprit de la sœur d'Apollon lorsqu'elle fait la poétique description du séjour céleste, et cette confusion donne à tout le morceau que nous allons citer une tournure fort originale :

... Ainsi que le tigre horriblement affreux,
De son gîte laissant l'épouvantable creux,
Déchire les troupeaux, gourmande le carnage..,
Pyrrhe non autrement, tigre sans amitié,
Lorsqu'un chacun plorait attendri de pitié,
Sans larmes regarda tant de grâces mourantes,
Tant de graves beautés doucement éclairantes.
Il a son coutelas dans ton beau sein caché,
Sein paravant non vu, paravant non touché.
Sans force tu tombas, et lors ton soin suprême
Fut couvrir ton honneur, honnête en la mort même (1).
Une clameur se fit, le peuple s'en alla;
Ton âme avecque moi jusqu'au ciel s'envola,
Où l'alme chasteté, d'étoiles couronnée,

(1) Imitation d'Euripide : *Hécube*, vers 568, et suivants. Le passage d'Euripide a été aussi traduit par La Harpe, *Cours de Littérature* :

« Elle tombe expirante, et, par un dernier soin,
Elle rassemble encor la force qui lui reste,
Pour n'offrir aux regards qu'une chute modeste. »

Ces vers n'ont pas assurément l'ampleur de ceux de Percheron.

Regarde rarement la terre profanée ;
Où, mirant son facteur, la troupe des heureux
Hume de ses yeux doux le nectar amoureux.
Le ciel, te regardant son hôtesse nouvelle,
Admira tes beautés en une âme si belle...
Cruel ! qui, de la mort d'une fille bravant,
Te vas un si long temps sur les Dieux élevant,
Ne pense pas pourtant leur puissance être morte ;
La vengeance te suit, la mort est à ta porte.
Ce puissant, ce tout bien qui les biens entretient,
Qui, rayonneux d'éclairs, en sa flamme se tient,
Dont nous sommes partis, égouts de sa puissance,
Ombres de sa clarté, miroirs de son essence,
C'est lui qui, quand il veut, nous donne le courroux,
Qui, quand il veut, nous fait amiables et doux,
Qui, tenant de nous tous la force mesurée,
Nous tient même liés en sa chaîne dorée ;
C'est lui, Pyrrhe, attendant ton tardif repentir,
Lequel ne t'a permis ma colère sentir,
Qui m'a lié les mains ; car toujours sa clémence
Est soudaine au pardon et lente à la vengeance.
Mais, Pyrrhe, maintenant ton destin balancé,
Pesant de tes forfaits vers la terre est baissé ;
Voici le jour venir des quenouilles fatales ;
J'entends le noir portier de ces royaumes pâles ;
Oreste, je te vois ; je vois Pyrrhe assommé
De son père saignant sur l'autel diffamé.
Va, Pyrrhe, et maintenant Apollon désestime !...

A cette imprécation Polyxène répond d'abord par quelques compliments précieux à l'adresse de sa divine tutrice. Puis elle continue sur le mode sublime :

Déesse, je me plains que l'humaine prudence
Veuille arracher aux Dieux leur sainte providence;
Que, voyant les méchants pleins de prospérité,
Jouir si sûrement de leur méchanceté,
On estime le ciel et toute la nature
N'être qu'un roulement d'une aveugle aventure !
Depuis que cette rouille eut gagné les esprits,
Que, pour être estimés entre les mieux appris,
De la crainte des Dieux on fit une risée,
La justice, traînant sa balance brisée,
Dans les astres cousins aussitôt retourna,
Et au fer et au feu la terre abandonna.
Les Fureurs, qui pleuraient paravant prisonnières,
Lors montrèrent au jour leurs affreuses crinières,
Et le prince des nuits longuement combattu
En triomphe mena la pleurante vertu.
Mocque-toi des hauts Dieux, troupe faible et rebelle !...

Ayant interpellé les méchants en ces vers dont nous recommandons la belle et noble facture, Polyxène ajoute que le crime de Pyrrhus, en l'arrachant à la vie, a du moins sauvé sa virginité. L'amour qu'inspire Vénus est et doit être odieux à cette vierge de l'âge héroïque; mais quand elle décrit les extases que procure à une âme pieuse la contemplation des « saintes « beautés, » elle s'exprime en des termes qui n'appartiennent aucunement à la langue de l'antiquité profane. La fille de Priam semble avoir lu, dans ses loisirs, les méditations séraphiques de sainte Catherine de Sienne. Nous ne pouvons ne pas signaler ce péché contre la règle des convenances; mais on sait que nos

meilleurs tragiques ont rarement observé cette règle; et même de nos jours, où l'on en fait si grand état, qui ne la viole pas?

Après avoir prêté l'oreille la plus complaisante au discours de Polyxène, Diane prend congé d'elle et retourne « à Dieu. » En la quittant, elle lui recommande d'être attentive à ce qui va se passer dans les lieux où elle l'a conduite. Polyxène, restée seule, achève son amplification sur les vanités et les misères humaines :

Hélas! où est le temps que le sceptre trompeur
Éblouissait mes yeux de son lustre pipeur!
Que j'allais révérant la majesté barbare
D'un roi tout chargé d'or, courbé sous la tiare!
Las! que j'étais perdue! Ores je connais bien
Que la grandeur des rois est semblable à un rien.
Je vois que les soupçons et que les craintes blêmes
Se perchent volontiers sur ces grands diadèmes!
Rois, comme tout vous craint, vous craignez tout aussi;
Bourreaux, vous vous gênez d'un continu souci :
Vous mourez mille fois et n'en perdez l'envie;
Vous redoutez la mort, vous redoutez la vie.
Grands colosses sans cœur, qui paraissez dorés,
Des peuples gémissants saintement adorés,
Vous semblez un fantôme à l'apparence vaine,
Que le vers du sorcier par les tombes pourmène,
Dont la voix est sans voix, dont le corps est sans corps,
Qui n'est rien au dedans et n'est rien au dehors...
Allez et caressez une grandeur si vaine!
Ce n'est qu'un désespoir de l'espérance humaine.

L'homme est un vrai jouet des destins s'ébatants,
Sujet infortuné des astres inconstants.
Contemplez donc, mortels, sous combien de ténèbres
Croupissent de vos jours les lumières funèbres!
Regardez qu'abîmés en l'humaine prison,
Vous n'étouffiez dans vous la céleste raison!
C'est la seule raison qui, du haut ciel cousine,
De l'essence de Dieu votre essence avoisine;
Fille de Jupiter, qu'il vous faut révérer!
Mortels, en l'adorant c'est son père adorer;
Elle-même est un Dieu, les Dieux ont agréable
Qu'on adore les Dieux; tout chérit son semblable.
Fuyez-moi donc ce corps, ce corps est la prison
Qui si longtemps des Dieux nous défend la maison!

Ici finit l'acte premier. Aujourd'hui, nous appelons cette manière d'introduire l'action un prologue. Le plus grave reproche que La Harpe adresse aux contemporains de Hardy, c'est de n'avoir pas connu la dignité tragique, et d'avoir abaissé leurs personnages au niveau de la nature réelle. Nous n'avons pas besoin de beaucoup insister pour faire comprendre que le prologue de *Pyrrhe* ne mérite pas cette critique. Non-seulement les personnages entrent en scène avec une allure solennelle, mais les paroles qu'ils échangent sont graves, élevées, et nous doutons même qu'il eût été possible de leur attribuer une tenue plus héroïque. Il nous faut d'ailleurs reconnaître que ce prologue est trop indifférent à l'action. Un tragique grec eût fait apparaître de nouveau, dans un épilogue, après le

dénouement, les interlocuteurs fantastiques de l'introduction.

Au second acte, Pyrrhus arrive sur la scène, suivi d'Hermione, sa femme, et de Phénix, sa mère. Il reproche à Hermione ses rigueurs. Bien qu'il ait vengé sa race sur les bords du Simoïs « roulant tant « d'armets et d'écus; » bien qu'il ait, promenant le fer et la flamme « dans les champs où fut Troie, » offert aux mânes d'Hélène et de son époux outragé toutes les victimes que pouvait réclamer une juste colère, Hermione refuse un gage à son amour. Elle aime Oreste.

Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'elle dissimule avec son ravisseur. A ses déclarations, à ses reproches elle répond avec assurance qu'en effet il ne l'a su toucher, qu'elle ne croit pas aux beaux sentiments dont il fait étalage devant elle, et qu'elle n'a pas oublié les engagements que son cœur a pris avec Oreste. S'il est vrai qu'Oreste ait commis un crime, les Dieux lui ont pardonné. D'ailleurs c'est pour venger le meurtre d'Agamemnon qu'il a tué Clytemnestre, et un fils doit plus à son père qu'à sa mère. Hermione développe cette thèse étrange dans les vers suivants, que nous citons moins pour faire valoir les mérites littéraires de notre poëte, que pour donner un spécimen des lieux communs qui étaient dans le goût de ses contemporains :

Des pères nous avons les armes et le nom ;
Le père de son fils honore le renom ;

Il agence, il polit cette masse de terre
Que lui donne la mère ; il le pousse à la guerre,
Il le fait tel qu'un Dieu des peuples écouté,
Conduisant, généreux, les cœurs d'une cité.
Bref, lui faisant chemin parmi maintes épines,
Il le mène au sentier des âmes plus divines.
Car naturellement nous naissons imparfaits,
Par l'art tant seulement nous pouvons être faits.
Nous avons tous de lui la seconde naissance ;
Sans lui, l'âge plus mûr est encore en enfance.
Ainsi, deux fois naissants, aux pères nous devons
Et le corps et l'esprit par lequel nous vivons.
Quoi plus? pour leurs enfants ils ont bâti les villes,
Ils se sont policés de coutumes civiles;
Pour eux ils ont appris l'œuvre sanglant de Mars,
Méprisant tout hasard au milieu des hasards;
Pour eux, entre la mort et la vie douteuse,
Ils ont suivi des flots l'espérance venteuse.
Bref, nous tenons le vivre et bien vivre d'eux.
Et doutons-nous auquel nous devons plus des deux?
Nous, nous ne pouvons rien, nous naissons prisonnières,
Notre sexe et la loi nous ont fait casanières;
Inutiles en guerre, inutiles en paix,
Du ménage sans plus nous soutenons le faix;
C'est notre vrai honneur d'un chacun être tues,
Et ne devons jamais savantes être vues.
Sage est celle vraiment dont le nom inconnu
N'est oncques des voisins aux oreilles venu...;
Des rayons du mari sa nuit est éclairée,
Son honneur sans honneur la peut rendre honorée :
Morte elle vit par lui ; c'est son roi, son seigneur,
Son tout, son bien, sa vie, et, bref, tout son bonheur.
Celle doncques vraiment qui a tué sa vie,

Celle qui sa clarté soi-même s'est ravie
Est indigne de vivre, et son chef détesté
Indigne de jouir de la belle clarté.

A cette apologie du crime d'Oreste, qui n'est, il faut le dire pour rendre toute justice à notre auteur, qu'une paraphrase de ces vers d'Euripide,

Πατὴρ μὲν ἐφύτευσέν με, σὴ δ'ἔτικτε παῖς,
Τὸ σπέρμ'ἄρουρα παράλαβοῦσ'ἄλλου πάρα (1),

Hermione ajoute une malédiction très-énergique contre Pyrrhus, assassin de Priam et de Polyxène. Celui-ci, qui a commencé l'entretien par des paroles flatteuses, rendu furieux par les dédains insolents de l'amante d'Oreste, l'interrompt et s'écrie :

Va, tu ne fus jamais fille de cette Hélène
Qui suivait le Troyen, pitoyable à sa peine !
Une noire Furie, ingrate, te porta ;
Une noire Furie, ingrate, t'allaita. .
Puis asservissez-vous, faites-les vos maîtresses !
C'est vraiment entreprendre adoucir des tigresses,
Arrêter le soleil, avec un chien boiteux
C'est vouloir devancer un cerf au pied venteux...
Hélas ! sexe cruel, nos soupirs et nos pleurs

(1) *Oreste*, vers 552. On peut comparer toute la défense d'Oreste, se justifiant devant Tyndare, aux vers que nous venons de citer.

Dans les *Euménides* d'Eschyle, Apollon présente la justification d'Oreste à peu près dans les mêmes termes. Le meurtre de Clytemnestre ne lui semble pas même une expiation suffisante du meurtre d'Agamemnon.

Ne vous sont rien que ris, nos épines que fleurs,
Nos travaux que soulas; joyeuses au rivage,
Vous allez regardant des amours le naufrage!
Sage doncques celui, pour fuir cette mer
Qui fuit vos attraits, qui se garde d'aimer,
Qui vit libre et content, dont l'âme généreuse
Pour vous donner plaisir ne se fait malheureuse...

Après cette complainte sur le sort des amants mal traités, Pyrrhus s'élance sur Hermione et va lui plonger son glaive dans le sein, décidé à s'immoler ensuite sur son cadavre. Phénix le retient.

Phénix a sur l'amour l'opinion de Polyxène; elle célèbre cet amour,

..... Ce saint amour qui n'employe ses ailes
Qu'à voler au séjour des beautés immortelles,
Et qui, fondant son heur sur une éternité,
Se pâme aux doux baisers de la Divinité;
Puis parfois néanmoins regarde notre monde,
Qui éclaire nos nuits de sa clarté féconde...
Et qui nous fait aimer la mortelle beauté
Pour nous faire une échelle à l'immortalité...
Mais quand cet autre amour, lourd enfant des désirs,
Nous a fait une fois esclaves des plaisirs,
Tout l'homme est renversé; la civile tempête
De folles passions orage notre tête!

Ce sont là, remarquons-le, de très-beaux vers. Poursuivant son discours, Phénix dit que l'homme sage doit écouter les conseils qui lui sont donnés au

nom de la sagesse, et ne pas suivre à tout hasard l'élan de ses passions :

..... Celui-là qui dédaigne d'user
Des bons avis d'autrui, ni soi-même aviser,
C'est un lourd faix de terre, une souche inutile,
Un homme qui sera la perte de la ville,
S'il a jamais en main l'entier gouvernement,
Ne se laissant guider qu'à son aveuglement.
Ah! trois fois, quatre fois malheureuses provinces
Auxquelles Jupiter a donné de tels princes!
Tandis que leur oreille est close à la raison,
Pour humer des flatteurs le chatouilleux poison,
Qu'ils n'écoutent personne et font tout à leur tête,
Ils versent, et chacun se sent de la tempête.

Phénix les compare tour à tour au pilote ignorant qui s'obstine à ne pas prévoir l'orage, et à ces hommes vigoureux, à ces athlètes aux formes herculéennes, qui s'admirent dans leur vigueur, et qui tombent frappés subitement par une congestion cérébrale, alors même qu'ils bravent la mort avec le plus d'assurance. Pour conclure, elle exhorte vivement son fils à vaincre l'empire qu'exercent sur lui de funestes charmes, et à imiter l'exemple qui lui est donné par les princes dont les peuples honorent les vertus. Cette admonition termine le second acte.

Dans le premier acte, Diane et Polyxène, venues de la région supérieure, nous ont annoncé les personnages terrestres qui doivent occuper la scène ; dans le second,

ces personnages terrestres se présentent, s'entretiennent devant nous et nous font connaître ainsi les passions diverses qui les animent. L'action n'est pas encore commencée. Ces discours préliminaires ne sont plus goûtés aujourd'hui. Nous voulons, dès le lever du rideau, des effets de scène d'une succession précipitée. Les passions tragiques nous émeuvent peu; nous ne nous intéressons qu'aux événements imprévus, aux catastrophes violentes, et si la Fortune n'a pas, dans le cours d'un acte, transporté plusieurs fois le héros de la pièce du sommet à la base de sa roue, nous restons indifférents. Le débit oratoire nous est insupportable; il nous faut un dialogue bref, pressé, heurté. Quand un acteur occupe les planches assez de temps pour nous permettre d'analyser les traits de son visage, il nous fatigue déjà, et nous en appelons un autre. Dans cette disposition d'esprit, nous ne pouvons goûter l'ancienne tragédie. Du moins, ne soyons pas injustes envers les anciens tragiques. A juger le second acte de *Pyrrhe* suivant les règles de la scène nouvelle, il est plein de longueurs, ce ne sont que sermons monotones et insipides. Pour le défendre contre cette critique, nous ferons simplement observer que les règles auxquelles Percheron s'est conformé, sont celles qui ont été suivies par Sophocle, Euripide et Corneille.

Le troisième acte s'ouvre par un autre colloque entre Oreste et Pylade. Ils ont traversé les mers pour

venir défendre Hermione contre les entreprises de Pyrrhus. Cette scène peut être comparée à l'exposition de l'*Andromaque* de Racine. Si cette comparaison n'est pas à l'avantage de notre Percheron, encore devra-t-on reconnaître que, dans quelques passages, il n'est pas très-inférieur au maître de la scène française.

Oreste parle le premier :

Pylade, mon doux soin, seul repos de mon âme,
Unique parangon de ma loyale flamme,
Nous sommes arrivés, après tant de dangers;
Nous saluons enfin les démons rivagers;

et après avoir, en peu de mots, fait connaître à Pylade les soucis de son amour, il invoque les puissances supérieures, leur demandant de s'associer à sa vengeance. Cette invocation a bien le caractère antique. Pour le fond et pour la forme, elle rappelle heureusement les belles scènes d'Eschyle :

..... Apollon loin-dardant,
Roi lequel puissamment sur Parnasse commandes,
O Roi, entends, benin, d'Oreste les demandes.
Si le rayon fatal de ton astre puissant
Favorable œillada mon génie naissant,
Et si par ton moyen mon enfance échappée
De ma mère trompa la parricide épée,
Si tu m'as élevé vengeur de ma maison,
Si de tous mes haineurs tu m'as fait la raison,
Fais que ce ravisseur de toute ma richesse

Attéré dessous moi rende l'âme traitresse,
Et fais que, ce poignard épongé dans le cœur,
Ses yeux laissant le jour me confessent vainqueur!
Que ce brave là-bas (1) à son père raconte
L'honneur qu'il a gagné à procurer ma honte;
Si qu'un autre en après, révérant mon renom,
Craigne de s'égaler aux fils d'Agamemnon!
Mais, Roi, si tu ne veux (la nature divine,
Chiche du sang humain, volontiers est benigne)
Si tu ne veux, ô Roi, me guider en ceci,
Et si, comme de moi, de lui tu as souci,
Fureurs, je vous invoque!... O Fureurs, s'il vous reste
Fureurs dignes de vous ou plus dignes d'Oreste,
Venez toutes ici. Voici la même main,
Voici le même fer qui rougit, inhumain,
Dans le sang maternel; le sanglant Aracide
Ne doit ensanglanter un fer moins homicide.
Déesses, je vous vois, je vois votre flambeau!
Mais qui est ce fantôme appali du tombeau,
Qui me poursuit, affreux? J'en reconnais la face,
C'est ma mère... Ah! ma mère! ah! ma mère! De grâce,
Défendez-moi, Pilade...

Ces vers, que l'on nous pardonne cette locution, sont assaisonnés avec toutes sortes d'épices d'un goût détestable; mais la façon en est heureuse. Remarquons le dernier trait: « Mais qui est ce fantôme? » Oreste vient de saisir son glaive et en menace Pyrrhus; aussitôt le souvenir d'un autre meurtre s'éveille dans sa conscience, et l'ombre ensanglantée de Clytemnes-

(1) Aux enfers.

tre lui apparaît. Ce mouvement est d'un bel effet; il est d'ailleurs bien préparé, et il émeut vivement l'auditeur, devant lequel le passé d'Oreste est remis en scène d'une manière tout à fait tragique.

Pylade s'occupe moins de consoler son ami que de le conseiller. Il accorde bien qu'il faut tuer Pyrrhus; mais il est besoin, dit-il, d'agir avec prudence, et de ne pas donner tête baissée dans les périls de l'entreprise. Pyrrhus peut être facilement abusé......

Je le connais si fier qu'il pense que les cieux
Ne lui sauraient plus nuire, et ces audacieux
Sont souvent combattus par leur propre simplesse...

D'ailleurs, il importe avant tout de savoir si la fille d'Hélène est restée fidèle au souvenir d'Oreste ; car, ainsi que l'a toujours observé le sentencieux conseiller,

Il n'y a point de foi à la foi d'une femme.

Voici donc le moyen que Pylade propose pour abuser Pyrrhus et pour éprouver Hermione. Il n'est pas connu du roi; il se présentera devant lui, lui dira qu'Oreste a été jeté demi-mort sur le rivage, mais qu'avant d'expirer il a donné soin à quelques matelots de recueillir ses cendres, et de les aller déposer au « giron » d'Hermione ; que de ces matelots deux seulement ont survécu, et qu'il annonce au roi l'approche de son compagnon, porteur de l'urne qui contient les

cendres du héros. Oreste remplira lui-même cette mission funèbre.

Cette fable vraiment dramatique n'est pas, on le sait, une invention de notre poëte; il l'a empruntée à l'*Electre* de Sophocle. Mais nous ne lui reprocherons pas cet emprunt; les tragiques plus modernes se sont permis d'en faire d'autres à la même source, et elle n'est pas encore épuisée (1).

Oreste adopte le conseil de Pylade. Cependant voici qu'Hermione se présente sur la scène avec sa nourrice. Les deux complices s'écartent pour entendre, sans être vus d'elle, ce qu'elle va dire. Hermione gémit sur l'absence d'Oreste; elle se rappelle avec bonheur le temps, le jour où elle le vit pour la première fois :

Je bénis le beau jour que de tes yeux ravie,
Je conjurai la mort pour te livrer ma vie.
Depuis ce jour heureux, qu'oublier je ne puis,
Tous autres n'ont été à mes yeux que des nuits.
Il me souvient de tout; — les amants se souviennent!
C'était au mois d'avril, que les beaux jours reviennent,
Que d'un œil gracieux le soleil blandissant
Caresse la beauté du monde renaissant,
Que je te vis, Oreste...
De tes yeux doux-riants les amoureuses flammes
Dardaient un feu secret, douce fièvre des âmes.
La blancheur de ton teint, honteusement vermeil,
Ces pommes ressemblait qu'un murissant soleil

(1) Sophoclis *Electra*, vers 1101.

Vermeillonne sur l'arbre, et ta bouche pourprine
Promettait le baiser et le ris de Cyprine;
Et, plus que tous les traits de ta jeune beauté,
Ta taille et ton maintien sentaient leur royauté...

Cette description des charmes juvéniles d'Oreste n'est pas, nous le reconnaissons, irréprochable ; il y a trop de pittoresque; l'imitateur de Ronsard a péché contre le goût en écrivant un monologue tragique dans le style d'une ode galante. Il ne nous semble pas, toutefois, que ce monologue soit plus répréhensible que ce dialogue en pointes rimées, dans le deuxième acte de l'*Andromaque* de Racine :

HERMIONE.

..... Qui vous a dit que, malgré mon devoir,
Je *n'ai* pas quelquefois souhaité de vous voir ?

ORESTE.

Souhaité de me voir ? Ah ! divine princesse ..
Mais, de grâce, est-ce à moi que ce discours s'adresse ?
Ouvrez vos yeux. Songez qu'Oreste est devant vous,
Oreste si longtemps l'objet de leur courroux.

HERMIONE.

Oui, c'est vous dont l'amour, naissant avec leurs charmes,
Leur apprit le premier le pouvoir de leurs armes, etc., etc.

De bonne foi, Racine ne peut être absous si Percheron est condamné. Condamnons-les donc l'un et l'autre; non pourtant sans admettre, en faveur de l'un et de l'autre, des circonstances très-atténuantes. En effet, il ne faut jamais juger un poëte à part du temps

où il a vécu. Il n'y a pas de génies tellement particuliers, nés et façonnés en de telles conditions d'indépendance, que la mode du jour n'exerce sur eux aucun empire. Racine a trop fréquenté l'hôtel de Rambouillet; Percheron a eu trop de commerce avec les astres de la fameuse pléiade. C'est pourquoi l'un et l'autre ont fait parler leurs amoureux, leurs amoureuses, en des termes diversement affectés. S'ils avaient vécu quelques siècles plus tôt l'un et l'autre, ils auraient sans doute exprimé les mêmes choses dans un langage plus simple, mais plus grossier. Ce qui manque aux héroïnes des chansons de gestes, ce n'est pas le naturel, c'est la délicatesse.

Après avoir si tendrement décrit les grâces d'Oreste, Hermione exprime sa haine contre Pyrrhus, et invoque la mort. Sa nourrice la reprend :

Madame, apaisez-vous, la douleur vous transporte;
Le malheur est trop grand où l'espérance est morte.
L'espoir est aux vivants, les morts n'espèrent plus.

HERMIONE.

Ah! aussi suis-je morte. Eh quoi! ce corps perclus
Ne vous apparaît-il une tombe récente,
Où mon dolent esprit sans cesse se lamente ?
Pensez-vous que la mort ait rien plus malheureux?

NOURRICE.

Nul n'est heureux vraiment qui ne se pense heureux.
Ces chers mignons des Dieux, enfants de la Fortune,
Ne l'ont pourtant jamais éprouvée toute une.

L'aigre est voisin du doux, les jours suivent les nuits,
Les plaisirs sont comptés avecques les ennuis.
Ainsi va-il de nous ; car ce n'est rien, en somme,
Se dire malheureux, que se confesser homme...

Cet entretien, durant lequel Hermione éclate plus d'une fois en imprécations contre Pyrrhus, tandis que sa nourrice lui conseille la patience, se prolonge jusqu'au moment où paraît Pylade. Pylade attend pour remplir son message l'arrivée de Pyrrhus. Pyrrhus se présente et demande à l'étranger ce qui l'amène. Les détails avec lesquels Pylade, sous le nom de Phorbas, raconte la mort d'Oreste, sont beaucoup trop longs. Comme nous ne voulons pas défendre les mauvais endroits de la tragédie que nous avons sous les yeux, nous reprocherons à l'auteur de s'être écarté, dans le troisième acte de *Pyrrhe,* des traditions de la scène grecque, pour suivre celles de la scène latine ; mais, pour que notre critique ne soit pas injustement sévère, rappelons que Lucain fut, avant la venue de Racine, plus estimé que Virgile par tous nos poëtes tragiques, même par Corneille. Il y a, du reste, dans la description mensongère de la tempête qui a fini les jours d'Oreste, des vers qui méritent d'être cités :

Sous la pâle maison des langoureux hivers,
Loin vers le Pont-Euxin, est un peuple pervers
Qui habite Tauris ; et ce peuple profane
Du sang des étrangers sacrifie à Diane.

Oreste en retournait; nous voguions, à nos yeux
Il n'apparaissait plus que la mer et les cieux.
C'était devers le soir, et du haut des montagnes
Jà les ombres tombaient sur les noires campagnes,
Quand le vent se changea ; lequel premièrement
Nous ouismes gronder d'un faiblet hurlement,
Et son murmure sourd, devancier de l'orage,
Caché dessous les flots, bruyait sur le rivage.
Puis à coup ramassant ses forces dedans l'air,
Gros de pluie et d'éclairs, il se prit à hurler.
Ensemble tous les vents, des quatre coins du monde,
Vinrent bouleverser les abîmes de l'onde.
Tout aussitôt le ciel, qui luisait étoilé,
Es nuages cacha son visage voilé.
Le vent bruit, l'enfer bout, l'éclair luit, tout l'air tonne.
Le Noth tempêtueux qui ès voiles s'entonne
Les découpe en deux parts, sans que peussions prévoir
D'un secours opportun le favorable espoir.
Jà notre mat froissé toute la nef secoue,
Et la vague à tous coups donne de poupe en proue ;
La carène se rompt, les pleurants matelots
Rejettent sans cesser les flots dedans les flots... etc., etc.

Ces vers ne sont, à vrai dire, que la traduction un peu libre d'un passage de l'*Énéide*. Ce qui suit ne les vaut pas. Les lamentations d'Hermione apprenant la mort d'Oreste sont emphatiques et précieuses. La vraie douleur parle peu ; elle s'abstient surtout d'équivoquer sur les mots, et l'amante d'Oreste sacrifie même la pudeur sur l'autel du calembour. Si les demoiselles de Beaumanoir, auxquelles *Pyrrhe* est dédié, ont pu

lire tout haut, sans rougir, tous les vers de cette longue complainte d'Hermione, leurs oreilles étaient bien chastes ou l'étaient bien peu.

A la fin du troisième acte, nous approchons déjà de la péripétie. Au début du quatrième, Pyrrhus et et Phénix occupent la scène. Pyrrhus a eu un rêve qui l'épouvante ; d'autres signes encore lui annoncent quelque grande calamité. Il fait part à sa mère de ses inquiétudes :

Les cimes de ce lieu noircissent de corbeaux
Qui croassent sans fin...
Depuis quatre ou cinq nuits l'abominable orfraye
Au contour du château, épouvantable, abaye,
Et mes molossiens d'un horrible hurlement
Me semblent présagir un triste événement...

Phénix lui conseille de faire aux Dieux quelque sacrifice, et de chasser de son cœur un amour qui le remplit d'alarmes. Ils entrent dans le temple.

Oreste et Pylade se présentent alors, et forment le dessein de massacrer Pyrrhus au pied des autels. Dans l'*Andromaque* de Racine, Oreste est poussé par Hermione à porter la main sur Pyrrhus. Malgré les vives instances de cette femme qu'il aime, et qui s'offre à lui comme récompense du forfait, il hésite, même devant elle ; il discute, même quand elle commande :

Vengeons-nous, j'y consens, mais par d'autres chemins ;
Soyons ses ennemis et non ses assassins.

Après avoir promis, il ne sait encore s'il doit remplir sa promesse. Une lutte s'engage entre l'amour et le devoir :

Il respecte en Pyrrhus l'honneur du diadême ;
Il respecte en Pyrrhus Achille et Pyrrhus même ;
Il craint la Grèce, il craint l'univers en courroux,
Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous...
Le seul nom d'assassin l'épouvante et l'arrête.

Tel n'est pas l'Oreste de Percheron. Celui-ci n'a besoin des conseils de personne pour se résoudre à massacrer le ravisseur de son amante ; il ne délibère pas même avec sa conscience ; l'inspiration du crime est, chez lui, soudaine, en quelque sorte naturelle, et rien ne vient la contredire. Si l'Oreste de Racine nous touche plus, parce qu'il nous ressemble davantage, il faut dire que celui de Percheron est plus conforme à l'idéal d'Eschyle et de Sophocle. On se figure mal l'Oreste de la fable grecque, instrument des Dieux vengeurs, ayant assassiné par devoir Clytemnestre, sa mère, poursuivi devant l'Aréopage par les Euménides, défendu par Apollon et justifié, ayant quelques scrupules lorsqu'il ne s'agit que de tuer Pyrrhus, un rival odieux.

Tout l'acte cinquième est un bref dialogue entre Phénix et le chœur. Pyrrhus a été tué, Phénix provoque le peuple à la vengeance ; puis, accablée par sa douleur, elle se poignarde sous les yeux du public. La

mort de Phénix est la dernière scène du cinquième acte.

Nous ne nous sommes proposé que de faire connaître par une analyse fidèle cette tragédie dont nous avons fait l'heureuse découverte. Un critique délicat, judicieux, M. Sainte-Beuve, nous disait un jour qu'il avait rencontré « bien du bon » dans les vers de Percheron par nous tirés de l'oubli. Cette opinion, qui a été sans doute celle des éditeurs, sera, nous l'espérons, celle du public lettré.

PEROT (René).

Nicolas Bergeron, avocat au parlement de Paris, un des savants les plus ingénieux du XVI[e] siècle, est ordinairement désigné comme auteur de l'opuscule suivant : *Table historiale, contenant un abrégé de ce qui est advenu de plus notable depuis le commencement du monde jusqu'à présent;* Paris, 1580, 1584. Du Verdier fait, toutefois, observer qu'il connaissait une édition de cette table, imprimée « longtemps au-« paravant, » à Lyon, chez J. de Tournes, sous le titre de : *Sommaire des temps*. Or, suivant La Croix

du Maine, ce *Sommaire des temps depuis la création du monde jusqu'à présent*, aurait été publié pour la première fois, à Paris, chez Vascosan, en 1562, par René Pérot, du Mans, et celui-ci n'aurait fait que traduire de latin en français l'ouvrage d'un certain Rodolphe Coudun

Il est fort difficile de démêler ce qu'il peut y avoir de faux ou de vrai dans ces assertions diverses. Quel est ce Rodolphe Coudun? Quel nom d'auteur allemand, italien, La Croix du Maine a-t-il ainsi transformé? Nous ne le devinons pas. Nous ne trouvons pas, d'ailleurs, sur les rayons de nos principales bibliothèques, le *Sommaire des temps* de René Pérot. Quoi qu'il en soit, La Monnoye nous informe que ce René Pérot vivait encore en l'année 1566, puisqu'en cette année Jacques Gohorry, sous le nom de *Leo Suavius*, lui dédia son édition du traité de Paracelse *De vita longa*. A moins que La Monnoye ne se trompe et ne confonde ici René Pérot, du Mans, avec René Pérot, médecin à Dôle, son contemporain.

PHILIPPEAUX (PIERRE).

On a fait naître Pierre PHILIPPEAUX tantôt dans le département de l'Oise et tantôt dans le Maine ; il est né, en 1759, dans la petite commune de Ferrières-aux-Etangs, près d'Alençon, distraite, en 1801, du diocèse du Mans. Il fut d'abord avocat au siége présidial du Mans, et se distingua dans l'exercice de sa profession. C'est alors qu'il publia : *Projet de législation civile, dans lequel on se propose de substituer un code général et simple aux coûtumes nombreuses et contradictoires qui régissent les diverses contrées de la France ;* Le Mans, 1789, in-8°. Cette substitution était appelée par tous les vœux : mais comment eût-elle été faite par un gouvernement qui ne croyait pas pouvoir s'engager dans la voie des réformes sans ouvrir une brèche à la révolution? La révolution arriva. Philippeaux ne pouvait hésiter entre les deux partis que des intérêts opposés venaient de précipiter l'un contre l'autre. Par sa naissance comme par ses opinions, il appartenait au parti qui venait protester contre les iniquités de l'ancien régime ; il se déclara sur-le-champ pour la liberté, c'est-à-dire pour la révolution. Au mois de février 1790, quand la municipalité du Mans fut organisée, il y fut appelé par la

confiance de ses concitoyens, avec Duhail, de Guibert, Mortier des Varannes et Levasseur. La lutte continuant entre les deux partis, la royauté disparut elle-même dans la tourmente. Philippeaux, qui avait, dit-on, redouté l'avénement de la république (1), se prononça néanmoins, avec la vivacité de son tempérament, pour le nouvel ordre de choses. Il fut alors élu par les républicains de la Sarthe membre de la Convention.

Il avait de l'activité, du zèle, mais peu de mesure. Avec moins d'emportement, toutefois, que de légèreté, il se signala dès l'abord par des écarts de conduite. A l'assemblée, tous les partis eurent à se plaindre de ses motions improvisées. Un journal, dont il commença la publication en arrivant à Paris, *Le Défenseur de la liberté, ou l'ami du genre humain*, n'eut pas plus de succès. S'il avait suffi, pour bien servir la cause de la révolution, d'aimer ardemment la liberté, on aurait pu compter Philippeaux parmi les meilleurs interprètes du vœu national; mais aux vertus du citoyen le représentant du peuple doit joindre certaines qualités sans lesquelles il dévie ordinairement de la bonne route. Il ne faut pas seulement qu'il ait la passion du bien public; il faut encore qu'il ait le jugement éclairé, qu'il ne s'engage jamais à l'aventure, qu'il s'efforce de régler ses sentiments sur

(1) Piolin, *Souvenirs de la Révolution*, p. 23.

ceux des électeurs dont il occupe la place, qu'il s'inquiète des conséquences de tous ses actes, et qu'il ait même un salutaire effroi de la responsabilité qui pèse sur lui. Or nous ne voyons pas, dans les premières motions faites par Philippeaux à l'assemblée, dans son journal, dans son *Opinion sur la formation du tribunal révolutionnaire*, cette prudence et cette fermeté d'esprit qui dénotent le véritable législateur. Il se fait d'abord remarquer par des propositions violentes ; il prend ensuite avec la même ardeur l'initiative des mesures réactionnaires, et reparaît, quelques jours après, au milieu des révolutionnaires les plus intempérants. C'est ainsi qu'avec un certain talent de parler et d'écrire, Philippeaux n'arriva jamais à conquérir ce qu'on appelle, dans les assemblées, l'autorité.

Après le 31 mai, il fut envoyé par la Convention dans les départements de l'Ouest. Il visita tour à tour La Rochelle, Niort, Nogent-le-Rotrou. Au mois de juillet 1793, il était à Angers et marchait contre les bandes royalistes à la tête des troupes républicaines. C'est à cette date, le 27 juillet, qu'il faisait afficher sur les murs d'Angers une Proclamation aux administrateurs et aux fonctionnaires publics de cette ville. Il se rendait ensuite à Nantes, d'où il annonçait à la Convention la reprise de Clisson et de Montaigu, et où il publiait un écrit intitulé : *Catéchisme moral et religieux*, an II, in-8°.

Cette mission dans les départements de l'Ouest fut

la cause de tous ses malheurs. De retour à Paris, il écrivit au Comité de salut public une lettre véhémente où il dénonçait les généraux de l'armée républicaine, si chers aux clubistes, comme n'étant pas moins incapables qu'arrogants et les accusait de perpétuer la guerre civile par une politique meurtrière. Momoro lui répondit dans son *Rapport politique sur l'état de la Vendée*. Hébert porta ce débat à la tribune des Jacobins, et dénonça lui-même Philippeaux comme un mauvais citoyen, qui regrettait les nobles, les talons-rouges et ne pouvait supporter les généraux de la Révolution. Les accusations de Philippeaux étaient, sous beaucoup de rapports, bien fondées ; mais, pour vouloir trop prouver, il compromettait son témoignage. Il parlait de conspiration, il désignait Rossignol et Ronsin comme des agents de l'Angleterre, et il invoquait la rigueur des lois contre eux, contre le ministre de la Guerre, contre leurs amis, leurs complices des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune et même du Comité de salut public. Comment pouvait se terminer une dispute engagée dans ces termes ? Vainement Danton et Robespierre parurent à la tribune des Jacobins, et s'efforcèrent de calmer les esprits. De part et d'autre, on s'était trop avancé pour reculer. Malgré l'appui que prêtèrent à Philippeaux, en cette difficile circonstance, les membres les plus exaltés de la société populaire du Mans, il perdit ce procès mal engagé.

Les clubs des Cordeliers et des Jacobins ayant tour à tour jugé sa conduite, le condamnèrent ; ce qui le fit expulser de ces deux clubs. Étant sous la menace de cette sentence à bon droit redoutée, Philippeaux publia pour se défendre divers libelles intitulés : *Philippeaux, représentant du peuple, au Comité de salut public* (16 frimaire an II) ; *Philippeaux à ses collègues et à ses concitoyens* (6 nivôse an II) ; *Discours à la séance des Jacobins* (le 16 nivôse ; *Aux amis de la justice et de la vérité* (6 pluviôse). Ces libelles pleins de violence, qui ne contenaient pas moins de calomnies que de vérités, firent à peu près le même tort au parti qu'il dénonçait et à celui qu'il prétendait servir. Ronsin, Hébert et leurs partisans furent condamnés à mort le 4 germinal, et, le 16 du même mois, le même tribunal condamnait à la même peine Philippeaux, Camille Desmoulins et leurs amis. Philippeaux avait été arrêté dans la nuit du 10 au 11 germinal (du 30 au 31 mars 1794). Conduit à l'échafaud, il mourut avec courage. Quelques mois après sa mort, son parti reprit l'avantage. On publia ses *Œuvres posthumes* et une *Réponse à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée.* Merlin de Thionville fit, en outre, son éloge dans la Convention, et sa veuve obtint une pension.

PICARD (JEAN).

Jean PICARD, né à La Flèche, le 21 juillet 1620, s'appliqua d'abord à la théologie, reçut les ordres et fut prieur de Rillé. Il exerçait cette charge ecclésiastique lorsqu'il se sentit une vocation plus prononcée pour l'étude des sciences naturelles. Pour obéir à cette voix intérieure, il laissa de côté les livres des théologiens et prit ceux des mathématiciens et des astronomes. Il les comprit bientôt, et, ayant continué quelques expériences inachevées, il ne tarda pas à se faire considérer par ses maîtres comme un très-habile homme. Il devait un jour être appelé le plus grand astronome de son temps (1), pour avoir imposé de nouvelles règles à l'observation des phénomènes célestes ; pour avoir fait, avec des instruments perfectionnés par lui-même, des calculs vérifiés, approuvés par Newton, et dont la science moderne proclame encore l'exactitude.

Il avait été le collaborateur de Gassendi. Il le remplaça dans sa chaire d'astronomie au Collége de France. Vers ce temps-là, Colbert se proposait de former une académie composée d'illustres praticiens, qui fût pour les sciences ce que l'Académie française

(1) Delambre, *Biogr. univers.*, au mot *Picard.*

était pour les lettres, le tribunal suprême. Picard fut agréé par Colbert, avec Roberval, Huygens, Auzout, Carcavi, comme étant désigné par la renommée parmi les savants qui devaient être les premiers membres de cette compagnie. Un local leur fut attribué à la Bibliothèque publique du roi, et ils y tinrent séance au mois de juin de l'année 1666.

Ils furent dès l'abord très-occupés. Deux éclipses devaient avoir lieu à quelques jours d'intervalle, et de tels accidents sont très-rares. Ils ne négligèrent rien pour les bien observer ; mais, comme ils ne possédaient pas des instruments d'une grande perfection, ils furent obligés de recourir à des expédients. L'abbé Picard inventa dans cette circonstance le micromètre à filets mobiles qui a été décrit par Auzout dans un mémoire intitulé : *Manière exacte pour prendre le diamètre des planètes, etc., etc.* (1). On peut apprécier, en lisant l'*Histoire de l'Académie*, quel était le degré d'ignorance ou de savoir de ces illustres fondateurs de la science moderne, et reconnaître combien grande était l'autorité de l'abbé Picard parmi ses collègues. Pour rendre hommage à son mérite, le roi l'admit, en l'année 1667, au nombre de ses pensionnaires. Il lui donna d'abord 1,200, puis 1,500 livres par an (2). En l'année 1668,

1) *Mémoires de l'Acad.*, tom. VII, p. 118.

(2) *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément, t. V, p. 473, 475, 477.

nous voyons Picard observer plusieurs éclipses des satellites du soleil. Ces observations sont consignées dans les notes intitulées : *Immersions et émersions des satellites de Jupiter* (*Mémoires de l'Académie*, tom. X, pag. 486), et *Observations de Saturne, faites à la Bibliothèque du Roi* (*Ibid.*, pag. 487). Le même savant renouvela plus tard les mêmes expériences à l'île de Hwen, au milieu des eaux de la Baltique.

En 1669, l'abbé Picard rend compte à l'Académie de ses remarques sur les hauteurs méridiennes du soleil, sur les variations des pendules déterminées par le dégré de pesanteur de l'atmosphère (1), et sur l'action du froid (2). En 1770, il s'occupe de calculer la mesure de la terre et fait de ses observations l'objet du mémoire suivant : *Mesure de la terre*; Paris, 1671, in-fol. Cet ouvrage ne se retrouvait plus en 1730, quand l'Académie publiait le *Traité du nivellement* de l'abbé Picard (3). Aussi prit-elle soin d'en faire une édition nouvelle, qui parut dans le tome VII de ses *Mémoires* (pag. 131). Condorcet s'exprime en ces termes sur la *Mesure de la terre* : « Un des éléments les plus essentiels de l'astro- « nomie, la valeur exacte du diamètre de la terre, « manquait à cette science. Il paraissait que, pour en

(1) *Hist. de l'Acad.*, tom. I, p. 109, 110.
(2) *Ibid.*, p. 116.
(3) *Mém. de l'Acad.*, tom. VI, p. 654.

« déterminer la longueur, on n'avait besoin que de « mesurer un degré du méridien. Cette mesure avait « été tentée par Snellius et par Riccioli ; mais il y « avait entre leurs résultats une différence de sept « mille toises ; et cette différence énorme aurait suffi « pour faire soupçonner l'inexactitude de tous les « deux, quand bien même on n'aurait pas connu « celle de leurs opérations. L'abbé Picard apporta « pour les sciences des précautions inouïes jus- « qu'alors. D'abord il mesura astronomiquement la « distance en latitude de Paris à Amiens. Il fallait « ensuite mesurer cette distance sur la surface de la « terre. En conséquence, après avoir pris sa base « sur le grand chemin de Villejuif à Juvisy, et l'avoir « exactement mesurée, il calcula une suite de trian- « gles dont chacun des angles avait pour sommet un « point remarquable, et qui aboutissaient enfin au « clocher de la cathédrale d'Amiens. Les angles « furent mesurés avec un quart de cercle de trois « pieds de rayon, garni de deux lunettes ; et on « employa la toise du Châtelet de Paris (1). » Ainsi Picard sut inventer une nouvelle méthode pour mesurer la terre, et bien que ses supputations aient été plusieurs fois attaquées, elles sont restées dans les fastes de la science, où elles occupent une place très-honorable. Elles fournirent une nouvelle preuve de

(1) Condorcet, *Eloges des Académiciens*, p. 37.

son aptitude pour les découvertes, et, quand on résolut d'envoyer un astronome en Suède, avec la mission d'étudier en quelles circonstances avait été construit à Uranienbourg le célèbre observatoire de Tycho-Brahé, ce fut à lui qu'on s'adressa.

Il partit de Paris au mois de juillet de l'année 1671, avec son aide, son ami, Étienne Vieillard. Une lettre de Colbert au chevalier de Terlon, ambassadeur de France à Copenhague, donnait à celui-ci quelques détails sur l'objet de leur mission (1). Après avoir fait, dans le cours de son voyage, plusieurs observations qui furent communiquées plus tard à l'Académie, Picard était rendu le 24 août dans les murs de Copenhague. Sa première visite fut à une tour construite par les soins de Longomontanus. Ayant lié des rapports d'étude avec Érasme Bartholin, professeur de mathématiques et de médecine, il obtint la communication des manuscrits de Tycho-Brahé. Le gouvernement danois avait formé le projet de les publier; mais, dès que l'abbé Picard les demandait pour les apporter en France, le roi de Danemark s'empressait de lui remettre ce précieux dépôt. Ce ne fut pas un des résultats les moins importants de sa mission. Il se fit ensuite conduire dans l'île de Hwen, à l'entrée de la mer Baltique, reconnut les lieux d'où s'élevait dans les airs l'observatoire fameux d'Uranienbourg

(1) *Lettres, instructions et mém. de Colbert*, publ. par M. Pierre Clément, t. V, p. 311.

et y fit un grand nombre d'expériences dont il prit soin d'informer Colbert, son zélé protecteur (1). Quand il revint en France, il emmenait avec lui un jeune Danois plein de goût et d'aptitude pour les recherches astronomiques, Olaus Roëmer, qui devait un jour siéger avec honneur dans notre Académie des sciences. Les études faites par Picard sur les ruines de l'observatoire d'Uranienbourg sont relatées dans un Mémoire dont voici le titre : *Voyage d'Uranienbourg, ou observations astronomiques faites en Danemarck, par M. Picard* (*Mémoires de l'Acad.*, t. VII, p. 198, et *Recueil d'observations faites par ordre de S. M.*, 1693, in-folio).

A son retour de Danemark, Picard se rendit à La Flèche où l'appelaient ses affaires domestiques, et de là dans la ville de Loudun. C'était au mois de septembre de l'année 1672 (2). Il fit aussi dans ce voyage diverses expériences, qu'il se proposait de renouveler en d'autres lieux ; mais ses travaux astronomiques furent alors interrompus par ordre du roi. On ne connaissait pas encore la pratique du nivellement, et, si l'on formait quelque entreprise sur les calculs des ingénieurs, on allait à l'aventure ; et chaque jour ils engageaient ainsi l'État et les particuliers

(1) *Lettres*, etc., p. 318, 319, 531.

(2) C'est sans doute à cette année qu'il faut rapporter une lettre de Picard, datée de La Flèche, 30 septembre, qui est mentionnée dans le *Catalogue des autographes* de M. Ch. Brunet, p. 36.

en de ruineuses erreurs. Louis XIV ayant chargé l'abbé Picard, en 1674, de rechercher s'il était possible de détourner le cours de quelques rivières et de les conduire à Versaillles, celui-ci fit cette recherche avec son docte ami Olaus Roëmer, et leurs études eurent pour résultat principal une théorie du nivellement. Ils démontrèrent, en outre, par de simples calculs, qu'on ne pouvait, ainsi que l'avait proposé le célèbre Riquet, amener à Versailles les courants de la Loire, et se contentèrent d'aller chercher, à trois mille toises de Versailles, l'eau du puits des Essarts. Ces travaux opérés, Picard lut à l'Académie son *Traité du nivellement*, suivi de : *Relation de plusieurs nivellements faits par ordre de S. M.* Ces mémoires furent imprimés dans le recueil de l'Académie, t. VI, p. 629, 693. La Hire en fit une nouvelle édition en 1684, in-12 (1).

Le même recueil nous apprend que, durant les années suivantes, Picard passa la meilleure partie de son temps à l'Observatoire de Paris, considérant avec Roëmer et Cassini les mouvements des corps célestes. L'Académie reçut la communication de leurs découvertes dans les mémoires suivants : *Observation de l'éclipse de lune du 11 janvier 1675* (*Mémoires de*

(1) Lambert les a traduits en allemand, avec des additions considérables; Berlin, 1770, in-8°. On trouve quelques opuscules de Picard, de Richer, d'Auzout, de Roëmer, etc., etc., dans un recueil publié à La Haye; Gosse, 1731, in-4°.

l'Académie, t. X, p. 544) ; *Observation de l'éclipse de lune du 7 juillet* 1675 (Ibid., p. 555) ; *Expérience faite à l'Observatoire sur le baromètre simple* (Ibid., p. 569) ; *Occultation de Saturne par la lune* (Ibid., p. 602).

C'est à Picard qu'on doit la *Connaissance des temps*. Il publia le premier volume de ces éphémérides en l'année 1679, et le dernier en 1683, date de sa mort. On sait combien cet ouvrage est utile aux savants. L'Académie l'a fait continuer par les plus illustres de ses astronomes.

Picard employa les dernières années de sa vie à parcourir les diverses provinces de la France, dans la compagnie de La Hire, jaloux de contrôler par des observations nouvelles celles qu'il avait déjà recueillies en divers lieux. En 1679, ils se rendaient à Brest (1), puis à Nantes, à Vitré. Quelques lettres de Picard, longtemps conservées par M. Jacques Brunet (2), relatent les expériences qu'ils firent dans ce voyage. Elles sont, en outre, plus savamment exposées dans le mémoire suivant : *Observations astronomiques faites à Brest et à Nantes* (*Mém. de l'Acad.*, t. VII, p. 378). En 1680, ils étaient à Bayonne et visitaient toutes les côtes de la Guyenne et de la Saintonge : *Observations faites à Bayonne, Bordeaux et Royan* (Ibid., p. 391). En 1681, Picard parcourait seul la

(1) *Lettres, instr. et mém. de Colbert*, t. V.
(2) *Catalog. des autogr.* de M. Jacques Brunet, p. 36, 37.

Bretagne, tandis que La Hire allait jusque dans les Flandres : *Observations astronomiques faites sur les côtes septentrionales de France* (Ibid., p. 399). On doit compter encore parmi les résultats de ces voyages : *Observations astronomiques faites en divers endroits du royaume, par M. Picard* (Ibid., p. 327).

Ajoutons au catalogue des œuvres de l'abbé Picard quelques autres mémoires insérés dans le recueil de l'Académie : *De la pratique des grands cadrans par le calcul* (Ibid., t. VI, p. 481). C'est un ouvrage assez étendu, que Condorcet appelle « une « excellente gnomonique ; » il a été réimprimé séparément ; Paris, 1730. — *De mensuris* (Ibid., p. 532). — *De mensura liquidorum et aridorum* (Ibid., p. 548). — *Fragments de dioptrique* (Ibid., p. 550). La bibliothèque de l'Observatoire possède encore quelques-unes de ses lettres. Elle en regrette d'autres, nous dit-on. Ne sont-ce pas celles qu'on a vues dernièrement figurer dans quelques ventes ? Rappelons enfin que Picard avait consigné par écrit une série d'observations presque quotidiennes, de l'année 1666 à l'année 1682, sur les choses les plus mystérieuses des régions sidérales, et que ces observations, longtemps restées inédites, ont été publiées par Le Monnier dans son *Histoire céleste* ; 1741, in-4°.

Il mourut à Paris, en 1684 suivant Condorcet, le 12 juillet 1682 suivant M. Desportes, après avoir été plusieurs années malade d'une chute qu'il avait faite

dans une observation difficile. Il habitait l'Observatoire, qu'il avait eu l'honneur de voir construire sur ses plans, et qu'il avait eu la douleur de voir placer sous la direction d'un rival, Cassini.

PICHARD (Pierre).

« Pierre Pichard, licencié ès lois, natif de Sillé-« le-Guillaume, au pays et comté du Maine. Il a « traduit de latin en vers français un petit livre « écrit en vers latins, intitulé *De lubrico temporis* « *curriculo*, autrement appelé *La mer du temps qui* « *court*, etc., etc.; imprimé au Mans, l'an 1556, chez « Gaingnot. Il florissait en la ville de Fresnay, au « Maine, l'an 1555. » Tels sont les termes de La Croix du Maine. Il faut donc distinguer ce Pierre Pichard, de Sillé, d'un autre Pierre Pichard, du Maine, *Petrus Pichartus Cenomanensis*, qui, ses études achevées au collége de Navarre, fut reçu docteur en théologie en l'année 1590. Jean de Launoy les ayant confondus, nous corrigeons cette erreur (1).

(1) J. de Launoy, *Regii Navarræ gymn. Hist.*, dans ses Œuvres, t. IV, p. 661.

Pierre Pichard, le théologien, neveu de Jean Pichard, proviseur du collége de Navarre, était peut-être le fils du légiste. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu retrouver la traduction publiée chez Gaingnot en 1556. L'original latin, dont il y a eu plusieurs éditions, est de Simon Nanquier. C'est une complainte sur la mort de Charles VIII, qui parut pour la première fois à Paris, en 1505, in-8°.

PICHETON (R.).

L'abbé R. Picheton, archi-chapelain de Saint-Pierre-de-la-Cour, un des amis de Gervais Alton, a composé, pour rendre hommage à son mérite, un anagramme de six vers latins qui se trouve en tête de l'*Enchiridion*. On a lieu de supposer que cet archi-chapelain très-occupé faisait rarement des vers, car on n'en trouve pas d'autres imprimés sous son nom.

PICHON (ANTOINE).

« Antoine PICHON, dit La Croix du Maine, natif de « La Chartre-sur-le-Loir, au Maine, principal du « collége de Saint-Martin de Tours, orateur latin et « français. » Si La Croix du Maine ne faisait pas connaître le lieu natal d'Antoine Pichon, on en serait encore sur ce point à discuter des conjectures. Quand, en effet, celui-ci joint à son nom l'épithète de *Chartrensis*, il ne peut être compris. La Chartre-sur-le-Loir est une ville ancienne, qui s'appelle en latin *Carcer* et non *Chartra.* Ayant achevé ses études à l'Université de Paris, Pichon fut envoyé dans la ville de Tours par François de Valois, dernier fils d'Henri II, duc d'Alençon. On dit qu'il professa dans le collége de Saint-Martin la langue latine et la langue grecque, avec le titre de professeur royal. Plus tard il revint à Paris. « Il florissait à Paris, selon La Croix du Maine, « l'an 1575. » Dès l'année 1574 il habitait le collége du Cardinal, à Paris, puisqu'il date en ces termes un de ses livres : *Lutetiæ Parisiorum, e museolo nostro Cardinalitio*, 12 *kal. sept.* 1574. Ce collége du Cardinal est le collége du cardinal Lemoine, que Du Boulay nomme tantôt *Collegium Cardinalitium*, et tantôt *Collegium cardinalis Monachi*.

« Il a écrit, dit La Croix du Maine, quelques « œuvres françaises, non encore imprimées, que j'ai « vues. Quant à ses latines j'en ferai mention autre « part. » La mort, on le sait, ne permit pas à La Croix du Maine d'exécuter son projet de Bibliothèque latine, et nous avons à regretter qu'il n'ait pas pris le soin de nous donner les titres de ces œuvres françaises, qu'il avait « vues » ou dans le cabinet d'Antoine Pichon ou dans les mains de ses amis. La Monnoye dit qu'on ne les a jamais imprimées (1) ; cela est vraisemblable. Nous pouvons, du moins, mentionner quelques-unes des œuvres latines d'Antoine Pichon Il a traduit en latin les *Epîtres grecques* de Guillaume Budé, qu'il publia dans l'une et l'autre langue ; Paris, Bienné, 1574, in-4°. Cette traduction est dédiée aux chanoines de Saint-Gatien et de Saint-Martin de Tours. Pichon y a joint des vers qu'il envoya, en même temps que son livre, à plusieurs de ses amis : Gilles Du Verger, président de Tours et chancelier de la reine d'Écosse, Michel Aubourg, grand maître du collége du cardinal Lemoine, Nicolas Le Clerc, juge à Tours, Jean Forget et de Chanzelles, avocats au même siége, Nicolas Nancel, médecin, Pierre Brice, aumônier du roi, etc., etc. En outre, Pichon a traduit du grec en latin le second livre des *Lettres* de Libanius : *Libanii epistolarum liber secundus*, *latine*,

(1) Dans l'édition de La Croix du Maine publiée par Rigoley de Juvigny, au mot *Antoine Pichon*.

Ant. Pichonio interprete; Paris, J. de Bordeaux, 1576, in-4°; et, plus tard, le livre de Synésius qui a pour titre *Des songes*, avec les scholies de Nicéphore Grégoras : *Synesius de Insomniis græce, cum versione A. Pichonii, et scholiis Gregoræ latine versis;* Paris, Fr. Morel, 1586, in-8°. Dans l'édition de Synésius, publiée par le P. Petau chez le même Frédéric Morel, en 1612, in-fol., se retrouve la traduction de Pichon. Enfin, Antoine Pichon est encore auteur de deux petits poëmes latins dont les exemplaires sont devenus rares. L'un a pour titre pompeux : *Ad augustissimum invictissimumque Gallorum ac Navarræ regem Henricum IV, et ad sanctum inviolatumque senatum musarum Turonensium congratulatio, auctore Antonio Pichonio;* Tours, *Jamet. Messor*, 1589, in-4°. L'autre est une complainte sur la mort d'Henri III : *De Henrici III, Gallorum ac Poloniæ regis, indignissima acerbissimaque morte lamentatio, per Ant. Pichonium, regium professorem;* Tours, *Jamet. Messor*, 1591, in-4°.

PICHOT DE LA GRAVERIE.

PICHOT de la Graverie, juge au siége de Laval, né peut-être dans cette ville, ne paraît avoir publié qu'un de ses discours : *Discours pour l'ouverture des audiences du siége ordinaire du comté-pairie de Laval*; Tours, 1751, in-4° de huit pages. Ses œuvres inédites sont beaucoup plus considérables. On nous désigne d'abord un *Traité des fiefs*, en plusieurs volumes, que terminent des remarques intéressantes sur l'histoire de Laval (1); puis un *Recueil de sentences*, également en plusieurs volumes (2); enfin un grand nombre de notes sur Laval et sur les environs de cette ville. Il a aussi copié de sa main les études historiques de Le Blanc de la Vignole, et cette copie a été conservée (3).

(1) M. Boullier, *Recherches hist. sur la Trinité*, p. 82, 85.
(2) *Id.*, *Ibid.*, p. 87, 165, 166, 253.
(3) *Id.*, *Ibid*, p. 17.

PINAULT (Matthieu).

Matthieu Pinault, sieur des Jaunaux, né à Château-Gontier, se fit d'abord admettre chez les Jésuites, puis les quitta pour entrer chez les Oratoriens. Mais il n'était pas fait pour demeurer dans les ordres religieux, car il ne fit pas un plus long séjour chez les Oratoriens que chez les Jésuites.

Reçu docteur en droit à l'Université de Douai, il était, en 1691, avocat au Parlement de Tournay et professeur de mathématiques d'une compagnie de gentilshommes cantonnés dans la citadelle de Cambray (1), quand il publia l'ouvrage suivant : *Coutumes générales de la ville et duché de Cambray, pays et comté de Cambrésis ;* Douay, Mairesse, 1691, in-4°. Ce livre est un commentaire assez étendu. Plus tard, il achetait une charge de conseiller au Parlement de Tournay, où il était reçu le 3 octobre 1693 (2). Enfin il devenait, en 1695, président à mortier au même parlement : « Le 3 de décembre, je pris, dit-il, pos-« session de la charge de président à mortier vacante « par le décès de M. le président Obert, dont le roi

(1) Ces titres se lisent au privilége des *Coutumes.*
(2) *Histoire du Parlement de Tournay*, p. 183.

« m'avait fait l'honneur de me pourvoir, ensuite de « la résignation faite en ma faveur par les sieurs « Ernest Obert, chanoine de Saint-Pierre à Lille, et « Jean-Baptiste Lagace, bailli général de Phalempin, « tuteur des enfants mineurs de feu ledit sieur prési- « dent (1). » C'est vers ce temps qu'il entreprit l'ouvrage d'où nous avons tiré ces renseignements sur sa vie : *Histoire du Parlement du Tournay, concernant l'établissement et le progrès de ce tribubunal*, etc. ; Valenciennes, Henry, 1701, in-4°. En tête de cet ouvrage se trouve un beau portrait de Louis-François de Boufflers, gouverneur des provinces de Flandre et du Hainaut, qui en avait accepté la dédicace. Il a été analysé dans le *Journal des savants* de 1703. On doit encore à Matthieu Pinault : *Recueil d'arrêts notables du Parlement de Tournay;* Valenciennes, Henry, 1702, 2 vol. in-4°. Ces deux premiers volumes furent suivis de deux autres, qu'il publia, en 1715, sous ce titre un peu différent : *Suite des arrêts notables du Parlement de Flandres;* Douay, Mairesse, 1715, in-4°. M. Quérard n'a pas mentionné ces deux derniers volumes.

(1) *Histoire du Parlement de Tournay*, p. 211.

PINCÉ (Pierre, Jacques et René de).

Le bourg de Pincé, près de Sablé, distrait du diocèse d'Angers, en 1801, pour être joint au diocèse du Mans, a donné son nom à une famille dans laquelle nous comptons trois écrivains.

Il faut faire connaître leur généalogie. Elle nous avait d'abord semblé tellement obscure, que nous désespérions de jamais comprendre par quel lien de parenté se tenaient les uns aux autres René, Jacques et Pierre de Pincé. Cependant, après une longue et pénible enquête dans les amas de titres que possède la Bibliothèque nationale, nous avons enfin découvert ce que nous avions d'abord vainement recherché.

Jean de Pincé, qui habitait Angers dans les premières années du xve siècle, eut, de son mariage avec Guillelmine d'Alencé, trois enfants, entre lesquels Pierre de Pincé, sieur de la Roe, du Bois et de Saint-Léonard, qui testa le 14 octobre 1527. Ce Pierre de Pincé, qui mourut maire d'Angers, eut pour sa part six enfants. Nous n'avons besoin d'en désigner ici qu'un seul, Jean de Pincé, sieur du Bois, des Brosses, de Noirieux, de Chambresais et du Couldray, maire et capitaine général d'Angers, mort le 4 septembre 1538, qui, de Renée Fournier, avait eu : Pierre de
ieur du Bois, conseiller au parlement, reçu le

18 octobre 1556, mort le 22 mai 1566, et Christophe de Pincé, sieur des Brosses et de Noirieux, lieutenant criminel d'Angers. Terminons cette généalogie en disant que deux de nos auteurs, Pierre et Jacques de Pincé, étaient fils de Pierre, sieur du Bois, mort le 22 mai 1566 (1), et de Françoise Aubery, fille de Jacques Aubery (2); et que Christophe, sieur des Brosses, avait eu le troisième, René de Pincé, de son mariage avec Jeanne Chalopin.

Pierre de Pincé, sieur du Bois de Pincé en Anjou, fut pourvu de titres et d'emplois considérables. Nous le voyons reçu maître des comptes en 1598 : il est, en outre, désigné comme chevalier de Saint-Michel et maître ordinaire de l'hôtel du roi. Il siégeait en 1602 dans le conseil du commerce assemblé par Henri IV; son nom figure dans tous les procès-verbaux rédigés par Barthélemy de Laffémas et récemment publiés par M. Champollion-Figeac (3). Il mourut en 1610, ayant eu de Madeleine Prévost, fille de Jean Prévost, sieur de Saint-Cyr, conseiller au Parlement de Paris, Nicolas et Anne de Pincé. Pierre de Pincé fut, comme son père, enterré dans l'église de Saint-Jean-en-Grève (4). Il avait composé, selon La Croix du Maine, « plusieurs fort doctes poëmes, en latin et en fran-

(1) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, annotée par M. Cocheris. t. v, p. 357.

(2) *Hist. littéraire du Maine*, t. I, p. 119.

(3) *Documents histor. extraits de la Biblioth. roy.*, t. IV.

(4) M. Cocheris sur Lebeuf, t. I, p. 357.

« çais. » Mais ces poëmes, connus de La Croix du Maine, n'ont pas été imprimés. Des œuvres diverses de Pierre de Pincé nous n'avons qu'une ode française, datée du 3 juillet 1610, *Sur le trépas du roi très-chrétien Henri le Grand*. Cette ode, qui se trouve dans quelques recueils et notamment dans celui de G. Du Peyrat, se compose de trente-trois strophes de quatre vers. Voici les premiers :

Notre soleil est éclipsé,
Et ne nous reste, en ces ténèbres,
Que larmes et chants funèbres
Pour plorer ce qui s'est passé.

Jacques de Pincé, sieur de Coudray, frère de Pierre, fut reçu maître des comptes en 1584. Dans son recueil intitulé *Deliciæ poetarum Gallorum*, Gruter publie six épigrammes latines de Jacques de Pincé sur la main d'Étienne Pasquier. A la première de ces épigrammes, Pasquier répondit par un sonnet et par une lettre où on lit cet éloge de Jacques de Pincé : « Je m'assure que ne faudrez de m'envoyer bientôt « vos répliques, étant d'un esprit fertile et abondant « en mille inventions plus que nul que j'aie vu de « votre âge. » Jacques de Pincé mourut le 31 juillet 1598, et fut aussi déposé, près de son père, en l'église de Saint-Jean-en-Grève.

René de Pincé, sieur des Brosses et de Noirieux, conseiller au parlement, épousa, par contrat du 14 février 1580, Marie de Dormans, fille de Charles de

Dormans, seigneur de Bièvre-le-Châtel. Malgré cette alliance, il mourut non-seulement pauvre, mais fort endetté. Il était en prison, détenu pour dettes, le 26 mai 1615, quand son hôtel, sis à Angers, fut vendu par adjudication à Pierre Lechat, président au présidial (1). La Croix du Maine nous le recommande comme auteur de poésies latines, grecques et françaises. Nous ne connaissons de lui que ce qui a été inséré dans le recueil dont voici le titre : *M. Antonii Mureti, Renati Pincœi et Fed. Morelli Numismatographia ;* demi-feuille in-8°, sans date. C'était un des nombreux amis de Juste-Lipse. Deux des lettres de Juste-Lipse lui sont adressées (2).

PINÇONNEAU (PIERRE).

Il faut d'abord citer la courte notice de La Croix du Maine sur cet écrivain : « Pierre PINÇONNEAU, « natif de la ville de Laval, fils aîné de M. Pinçon- « neau, lieutenant de ladite ville de Laval, au Maine. « Il a écrit plusieurs poësies françaises, non encore

(1) Notes de M. Cél. Port sur Péan de la Thuillerie, p. 336. — Le même, *Dictionn. hist. de Maine-et-Loire*, t. I, p. III.

(2) Justi Lipsii *Epistol.*, centur. II, epist. 85. — Centuria singul. ad German. et Gallos, epist. 43 (1585 et 1598).

« mises en lumière ; entre autres, soixante-quatre « sonnets et plusieurs odes, élégies, stances, chan- « sons et autres genres de poësie française, lesquels « se voient écrits à la main au cabinet de madame « de Polligny, près de Laval, surnommée de Beau- « manoir, sœur de M. de Lavardin, au Maine, à « laquelle dame il les a dédiés en l'an 1579. Il florit « en son pays de Laval cette année 1584. » Les poésies de Pierre Pinçonneau sont restées dans le cabinet de madame de Polligny, et ne méritaient peut-être pas d'en sortir. Qui les possède aujourd'hui ? Nous l'ignorons. Cette dame de Polligny, à laquelle Pinçonneau paraît avoir dédié tous ses œuvres poétiques, était fille de Charles de Lavardin et de Marguerite de Chaourses. Charles de Lavardin fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. De son mariage avec Marguerite de Chaourses il avait eu Jean III, marquis de Lavardin, qui fut un des plus fameux capitaines du XVIe siècle, et Madeleine de Lavardin, mariée en 1571 à Olivier de Feschal, seigneur de Polligny.

Plusieurs Pinçonneau, sieurs de La Brochardière, avaient été magistrats de Laval. Robert Pinçonneau mourait en 1525 avec le titre d'élu. Cette fonction d'élu était conférée à un autre Robert Pinçonneau, en l'année 1547 (1).

(1) Guill. Ledoyen, *Annales*, p. 201. — M. La Baulière, *Note sur Ledoyen*, au même lieu.

PLANCHER (Urbain).

Urbain Plancher naissait en l'année 1666 dans l'humble bourg de Chenu, près Le Lude. On ne nous apprend pas où il fit ses premières études. Il les fit sans doute aux petites écoles; son nom plébéien semble dire qu'il était né pauvre. Quoi qu'il en soit, à l'âge de dix-neuf ans, déjà signalé comme un jeune homme de grande espérance, il fut admis dans l'ordre de Saint-Benoît et envoyé à l'abbaye de Vendôme. Après avoir enseigné tour à tour la philosophie et la théologie avec un égal succès, il parvint au titre de supérieur, et il exerça l'emploi que lui donnait ce titre dans divers monastères de l'ancienne Bourgogne.

Il était depuis quelque temps à Saint-Bénigne de Dijon et s'était fait décharger de tout autre soin pour se livrer entièrement à des recherches historiques, lorsqu'en 1738 il annonça, dans un prospectus, une *Histoire de Bourgogne*. Le premier volume parut l'annéesuivante, à Dijon, chez Ant. Dufay, in-folio; le second en 1741. La méthode observée par les historiens de l'ordre de Saint-Benoît leur imposait les plus scrupuleuses recherches; ils préparaient lentement

leurs gros volumes et les rédigeaient ensuite avec la même lenteur. Urbain Plancher ne put achever son *Histoire de Bourgogne ;* il mourut en 1750, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, lorsqu'il était sur le point de faire imprimer son troisième volume.

Il eut pour continuateurs Dom Salazar et Dom Merle. Le quatrième et dernier volume de l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* parut en 1781. C'est un livre dont nous n'avons pas à faire l'éloge. Il ne manque dans aucune bibliothèque historique.

PLANÇON (GUILLAUME).

Les travaux littéraires de ce docte écrivain ont été publiés sous le nom énigmatique de *Gulielmus Plantius*, qui est diversement traduit par la plupart des biographes. Le Corvaisier, Le Paige et les derniers éditeurs de Moréri, pour s'épargner toute recherche, ont conservé le nom latin. Les auteurs de la *Biographie médicale* reprochent à quelques écrivains d'avoir traduit *Plantius* par *La Planque ;* mais ils ont négligé de nous apprendre sur la foi de quelle autorité ils ont à ce nom substitué celui de *Plancy*. Jean Liron, dans l'*Almanach Manceau*, et après lui M. Lebrun, dans

son *Essai de topographie médicale*, ont fait mention du même auteur sous le nom de *Guillaume Planche;* il est désigné sous celui de *Guillaume de la Plançonnière* dans le manuscrit de l'abbé de La Crochardière que nous avons cité plus d'une fois ; enfin nous lisons dans la *Galliade* de Lefebvre de la Boderie :

. . . .

Toi docte Laforest, qui la forêt obscure
De l'art de médecine et de l'art de nature
As premier éclaircie, et rendu singuliers
En pratique et savoir mille et mille écoliers,
Burgensis et Houlier, Goupil et de Flesselles
Plançon, Le Grand, Duret et Fernel, qui décèles
Les causes et secrets en nature cachés...

C'est évidemment notre *Gulielmus Plantius* qui est désigné dans ces vers. Lefebvre de la Boderie a pu le connaître, car ils étaient contemporains. Nous croyons donc devoir adopter le nom qu'il lui donne, bien que ce nom ne semble pas être traduit exactement par celui de *Plantius*.

Guillaume Plançon, né à Javron, chef-lieu de doyenné, dans l'archidiaconé de Passais, étudia tour à tour la médecine, les mathématiques et la théologie. Il eut pour maîtres Jacques Peletier et Fernel. Lefebvre de la Boderie le place au nombre des plus doctes médecins de son temps; mais il n'est plus aujourd'hui permis d'apprécier quelle fut l'étendue de ses connaissances médicales, puisqu'il n'a laissé que des

traductions. Les auteurs de la *Biographie médicale* nous le recommandent surtout comme helléniste.

On lui doit une des meilleures versions du commentaire de Galien sur les *Aphorismes* d'Hippocrate. Suivant Van der Linden, cité dans le *Dictionnaire* de Moréri, cette traduction parut pour la première fois à Lyon, en 1536. La première édition que désigne Lipenius est celle de Lyon, 1561, in-12 ; Le Paige et les auteurs de la *Biographie médicale* en mentionnent une autre de l'année 1555 ; Paris, Martin Lejeune, in-16. Van der Linden a commis une erreur : aucune édition du *Commentaire des Aphorismes*, traduit par Plançon, ne porte la date de l'année 1536 ; mais celle de Paris n'est pas la plus ancienne, car nous en avons une de l'année 1551 ; Lyon, Guillaume Rouille, in-8° (1). Elle a pour titre : *Galeni in Aphorismos Hippocratis Commentarii septem, recens per Gulielmum Plantium, Cenomanum, latinitate donati*, etc. Plançon n'a pas seulement traduit le commentaire de Galien ; il a de plus annoté les endroits obscurs du texte grec.

Le Paige et La Crochardière ont, après Le Corvaisier, attribué à Guillaume Plançon diverses traductions de Philon, de Synésius et de saint Jean Chrysostome. Nous ne connaissons que celle-ci : *Joannis*

(1) Voici la date de quelques autres éditions de la traduction des *Aphorismes*, par Plançon : 1573, in-16; Genève, 1580, in-12, *ibid.*, 1595, in-12; Paris, 1621, in-16 ; *ibid.*, 1637, in-12.

Chrysostomi Homilia, quod neminem viventem aut etiam vita functum anathemate dirisve imprecationibus insectari oporteat, cum versione latina Guilelmi Plancii; Paris, Boyard, 1547, in-8°.

Guillaume Plançon obtint de Guillaume Budé la communication de ses *Lettres grecques*, et en publia, en 1540, une édition plus correcte que les précédentes, à Paris, chez Chrétien Wechel, in-4°. Nous trouvons ce renseignement bibliographique dans la préface de cette édition des *Lettres grecques* de Guillaume Budé. Elle est signée par Guillaume Plançon, et est elle-même en grec. Il fut aussi l'éditeur de Jean Fernel, dont il avait épousé la nièce : *J. Fernelii universa Medicina XXIII libris absoluta, ab ipso quidem auctore ante obitum recognita...; postea autem studio Guillelmi Plantii, Cenomani, postremum elimata et in librum therapeutices cum doctissimis scholiis illustrata.* Cette édition de toutes les œuvres de Fernel est de l'année 1578, in-folio. Plançon y a joint une vie de l'illustre médecin.

Enfin on trouve un mémoire de Guillaume Plançon inséré dans les œuvres de Jacques Dubois, édition de Genève, 1634, in-folio, page 881. La question qui est l'objet de ce mémoire fut posée aux plus doctes médecins, en l'année 1554 (1). Plançon exerçait alors la médecine à Paris.

(1) *Disputatio de partu cujusdam infantulæ Agennensis : — « An sit septimestris an novem mensium ? »*

Il vint finir ses jours au Mans. Le cardinal de Rambouillet le pourvut d'une prébende en l'église cathédrale, et il fut enterré dans cette église, en 1611. C'est, du moins, ce que nous apprenons de Le Corvaisier. Quoi qu'il en soit, il est certain que les auteurs de la *Biographie médicale* commettent une grave erreur lorsqu'ils le font mourir en l'année 1568.

Guillaume Plançon était un des amis du poëte parisien Charles Fontaine, qui a fait des vers en son honneur (1). Ces vers ne méritent pas d'être cités.

PLUMARD (Louis-Joseph).

Louis-Joseph Plumard, sieur de Dangeul, né au Mans en avril 1722, fut à la fois membre de l'Académie des sciences de Stockholm, maître en la chambre des comptes et maître d'hôtel de la maison du roi. Ces titres ont pu lui faire honneur pendant sa vie; pour illustrer son nom après sa mort, il a laissé de bons livres.

Le premier en date n'est qu'une traduction. Don

(1) *Ruisseaux de Fontaine*, p. 195.

Bernardo de Ulloa ayant publié, en 1740, un long mémoire sur la décadence des manufactures espagnoles, Plumard de Dangeul jugea que la France pouvait profiter des sages conseils donnés à l'Espagne par le gentilhomme de Séville, et traduisit son mémoire en français. Cette traduction fut remise au roi le 27 mars 1752, comme nous l'apprend une note écrite sur la garde du manuscrit original (1), et elle fut publiée l'année suivante sous ce titre : *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne ;* Amsterdam, 1753, in-12. On remarque quelques différences entre le contenu du manuscrit et celui de l'imprimé : en tête du manuscrit se trouve une nomenclature assez étendue de tous les termes employés par les Espagnols pour désigner les choses qui appartiennent à l'administration des finances. La traduction imprimée n'est pas non plus tout à fait conforme à la traduction manuscrite.

Quelques années après, Plumard de Dangeul publia: *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des États ;* traduction de l'anglais du chevalier John Nickolls ; Leyde, 1754, in-8°. John Nickolls n'est qu'un personnage imaginaire et l'original anglais une fiction, comme l'a reconnu M. Barbier, dans son *Dic-*

(1) Bibliothèque nationale, ancien fonds de Versailles, n° 7660⁴ — Voir le Catalogue des Mss. français, t. I, p. 285.

tionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes. Toutes les *Remarques* de Plumard sur le gouvernement de la France se résument dans cette phrase énergique : « En France, l'état religieux, la constitu-« tion militaire, les préjugés de la nation sur la « noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des « richesses, le luxe, la pauvreté, se réunissent pour « arrêter la propagation de l'espèce des hommes (1). » L'état religieux, parce qu'il condamne au célibat cinq cent mille individus des deux sexes ; l'état militaire, parce qu'il réduit temporairement cent cinquante mille hommes à la même condition ; la noblesse, qui appauvrit l'État de deux manières, en vivant à sa charge et en ne travaillant pas, parce qu'elle ne produit que des citoyens oisifs, c'est-à-dire inutiles ; le luxe, parce qu'en créant la gêne au sein de l'abondance il diminue le nombre des mariages ou les condamne à la stérilité ; la pauvreté, parce qu'une famille nombreuse ne peut habiter l'étroite demeure du malheureux artisan. Or, en l'année 1753, un maître d'hôtel de la maison du roi n'osait présenter en son propre nom des *Remarques* aussi manifestement séditieuses. De là ces fraudes : faux nom d'auteur et faux nom de lieu.

Ces fraudes, qui devait le premier les démasquer? L'auteur lui-même. On ne prévoit jamais la fortune

(1) Page 19.

d'un livre. Les *Remarques* eurent dès l'abord le plus grand succès à la ville : « J'ai vu cet ouvrage, « dit Suard, accueilli comme le roman le plus inté- « ressant, réimprimé en quinze jours et l'objet de l'en- « tretien des soupers de Paris ». Ainsi d'Argenson, l'ayant lu, s'empresse d'écrire sur ses tablettes, d'une plume passionnée : « C'est le livre des livres ; c'est « avec regret que je le trouve si court. Cela est bien « au-dessus de *L'Esprit des lois* pour la solidité du « raisonnement. » C'est, on le voit, un enthousiasme qui va jusqu'au fanatisme, et perd la faculté du discernement. Eh bien ! après la ville cet enthousiasme gagne la cour : tous les courtisans, évêques, gentilshommes, généraux, — car il y avait alors des généraux lettrés et philosophes, — exposent, commentent les *Remarques*, et déclarent adhérer aux sentiments de l'auteur, non sur leur classe, mais sur la classe des autres. N'entendant plus parler que de ce maître des comptes, subitement proclamé par tant de voix le plus rigide et le plus éloquent censeur de toutes les institutions sociales, le roi lui-même et les princes désirent le voir et jouir de son entretien. On lit dans les *Mémoires* de d'Argenson : « Le sieur Dangeul, maître des « comptes, a présenté au roi et aux princes son livre « des avantages et des désavantages de la France et « de la Grande-Bretagne quant au commerce et aux « autres sources de l'abondance. C'est un excel- « lent livre et qui fronde beaucoup notre ministère.

« Cependant le roi prétend le lire, ainsi que les « autres courtisans, et, en attendant, ils le louent « sans savoir ce qu'ils disent (1). » Ce grand succès n'a pas duré ; *L'Esprit des lois* a repris l'avantage, dans l'opinion de la postérité, sur les *Remarques* de John Nickolls.

On doit encore à Plumard de Dangeul : *Examen de la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard de la Hollande, depuis la naissance de la République ;* Paris, 1756, in-8°. Cet ouvrage est mentionné dans les tables de M. Quérard ; mais nous n'avons pu le rencontrer.

POLIN (FRANÇOIS).

François POLIN, né à Beaumont-le-Vicomte, ne nous est connu que par une Thèse philosophique conservée dans un recueil de la bibliothèque du Mans (2). Il est vraisemblable qu'il ne fit rien de plus.

(1) D'Argenson, *Mémoires*, t. VIII, p. 274.
(2) Num. 2417* a.

PORTHAISE (JEAN).

Jean PORTHAISE, Portaise ou Portheis, né à Saint-Denys-de-Gâtines, dans l'archidiaconé de Laval et le doyenné d'Ernée, passe pour avoir été un des controversistes les plus passionnés du XVIe siècle. Il faut l'avoir été bien au-delà de toute mesure, pour s'être fait noter comme turbulent dans un siècle où l'on rencontre si peu d'hommes pacifiques.

Le premier gage que Jean Porthaise offrit à la cause catholique, fut de prendre l'habit et le cordon de Saint-François ; il était en 1564 au couvent des Sables-d'Olonne, et il est à croire qu'il y avait fait sa profession. Luc Wadding, l'historien de son ordre, nous atteste qu'il savait le grec et l'hébreu (1). On raconte, il est vrai, que, prêchant à Poitiers, il débita plus d'une fois à ses auditeurs de grandes tirades de bas breton, sa langue maternelle, leur donnant à croire qu'il citait le texte même des livres saints ; on ajoute que cette ruse coupable fut découverte et dénoncée par le docte Scaliger (2). Mais cela doit être une fable imaginée par quelque plaisant. Au rapport de La Croix du

(1) Luc Wadding, *Script. Ord. Minorum.*
(2) *Scaligerana*, seconde édit., p. 192.

Maine, Porthaise, « homme fort docte ès langues, » s'était acquis par la variété de ses connaissances un renom mérité. Isaac Casaubon, dont le témoignage ne peut être suspect, nous prouve suffisamment que Porthaise savait l'hébreu lorsqu'il lui dit dans une de ses lettres : « C'est proprement une chose divine que la « critique des Hébreux appelée par eux la Massora ; « ce que tu n'ignores pas, toi qui, comme je le vois, « as cultivé cette partie de la science (1). » Enfin de Thou, qui n'a pas manqué de raisons pour le détester, confesse, le taxant de pédanterie, qu'il avait un savoir partout reconnu, *litterarum ostentatione clarus* (2). Les pamphlets protestants du XVIe siècle, aussi bien que les pamphlets catholiques, contiennent un grand nombre d'anecdotes auxquelles il ne faut pas croire sur la parole du narrateur.

En voici une qui mérite plus de foi. Un certain Jean Trioche, ministre de l'église réformée à Châteauneuf près Sablé, en Anjou, avait eu quelques succès dans ses prédications. Porthaise en reçut la nouvelle, et aussitôt il entreprit d'aller au-devant de ce Goliath, pour le réduire à merci. Il se rendit donc en la paroisse d'Estriché, bourg du diocèse d'Angers et de l'élection de La Flèche, où il espérait le rencontrer et où se trouvaient d'ailleurs quelques sectaires. Mais Jean Trioche n'était pas en ces lieux, et, après avoir

(1) I. Casaubon, *Epistolæ*; epist. 281 ; édit. de Græevius.
(2) Ch. Labitte, *Les prédicat. de la Ligue*, p. 208.

eu quelques entretiens avec des fidèles chancelants sur les prières pour les défunts, le purgatoire, la définition de la parole sacrée, l'autorité du livre des Machabées, le nombre des livres canoniques et la communion sous les deux espèces, etc., etc., Porthaise ne voulut pas se retirer sans adresser au moins une provocation en bonne forme au perturbateur de la contrée; il mit donc par écrit une série de questions, qu'il soumit à maître Jean Trioche, le priant, ou plutôt le sommant d'y répondre. Cette réponse, au sujet de laquelle deux des principaux docteurs du parti protestant furent, dit-on, consultés, se fit attendre près de deux mois. Nous avons la réplique de Porthaise aux déclarations de son adversaire; elle a pour titre: *Les catholiques Démonstrations sur certains discours de la doctrine ecclésiastique, par F. J. Porthæsius;* Paris, 1565, in-8°. Le privilége est de l'année 1564. Il y a une autre édition du même livre; Paris, Julian, 1567, in-8°. Ce livre est sans intérêt; il ne contient rien qui ne se trouve dans les nombreux traités des autres controversistes du même temps. Il est dédié par l'auteur à la maréchale de La Vieuville.

Porthaise, qui paraît avoir été satisfait de ses débuts, conçut ensuite le hardi projet d'aller attaquer l'hérésie au centre même de ses possessions, dans ses places les mieux défendues. Après avoir prêché dans plusieurs villes des Pays-Bas, il passa par Anvers, où nous le

voyons provoquer les calvinistes en l'année 1567. C'est dans cette ville qu'il publia, contre Matthias Francowitz (*Flaccus Illyricus*), un opuscule sur la cène, sous ce ce titre : *De verbis Domini : « Hoc facite in meam « commemorationem ;* » Anvers, Ph. Tronæsius, 1567, in-8° (1). Il fit imprimer dans la même ville et en même temps, sur le livre intitulé *La chute et ruine de l'Église romaine*, un volume qui paraît avoir obtenu des catholiques un accueil fort honorable, et dont le titre est : *Chrétienne déclaration de l'Église et de l'Eucharistie, par F. J. Porthæsius, Cordelier postulé l'an* 1566, *prédicateur en l'insigne église de Saint-Martin, à Tours ;* Anvers, Ph. Tronæsius, 1567, in-8°. Ce titre nous apprend que Jean Porthaise était attaché à l'une des églises de Tours avant son voyage dans les Pays-Bas. Il est à croire, comme le suppose Liron (2), qu'il revint dans cette église, vers l'année 1568, exercer sa charge de prédicateur ; mais il ne la conserva pas longtemps : en effet, son mérite et son zèle le firent bientôt élire, dans son ordre, provincial de la province de Touraine.

Quelques années après, nous le voyons à Poitiers, prêchant avec un grand succès, et publiant un traité sur l'astrologie : *De la vanité et vérité de la vraie et fausse astrologie, contre les abuseurs de notre siècle;* Poitiers, Fr. Le Page, 1578, in-8°. Les

(1) Il y a une autre édition de ce livre : Anvers, 1586.
(2) *Singul. hist. et litt.*, t. III, p. 85 et suiv.

protestants racontent, au sujet de ses prédications à Poitiers, une historiette plus gaie qu'édifiante. Voici le fait. Il y avait dans cette ville un médecin nommé Lumeau, qui possédait une femme fort avenante et qui ne laissait pas d'aller quelquefois au change. On parlait beaucoup de ses galantes équipées. Porthaise, prêchant un jour contre le désordre des ménages, flétrit d'abord avec énergie toute contravention aux préceptes de l'Église et de la loi touchant la foi conjugale; puis il en vint à quelques exemples particuliers, et, faisant allusion aux déportements notoires de Lumeau : « Nous apprenons, dit-« il, avec douleur, qu'il y a des gens assez perdus « pour s'abandonner à l'adultère, bien qu'ils aient en « leurs maisons des femmes qui sont telles que, quant « à nous, nous nous en contenterions bien (1). » Nous le répétons, c'est un récit fait par des adversaires, et qu'il ne faut peut-être pas admettre comme véridique. Cependant, il n'est pas hors de propos de rappeler qu'au temps de Porthaise les maîtres de la chaire avaient eux-mêmes peu de réserve, et qu'ils prenaient avec leurs auditeurs d'étranges licences. Quelques recueils de leurs sermons nous ont été conservés ; on y trouvera les apostrophes les plus burlesques, et, pour tout dire, les plus inconvenantes.

Le zèle de Porthaise pour la cause catholique ne

(1) *Scaligerana*, au lieu déjà cité.

connaissait pas de relâche ; il employait à écrire tout le temps que la chaire ne lui prenait pas. En 1580, il publiait : *Interdits des catholiques, vrais et légitimes enfants de l'Église de Jésus-Christ, où sont déduits certains points contre les modernes hérétiques.* Un de ces modernes hérétiques ayant cru devoir lui répondre, il répliqua dans l'écrit suivant : *Défense à la Réponse faite aux Interdits de Bernard de Pardieu par les ministres de la religion prétendue réformée;* Poitiers, in-8°.

Le courage et les mérites de J. Porthaise l'ayant mis en crédit près de ses supérieurs et de ses confrères, il fut élu définiteur de l'ordre (1). C'était une fonction difficile, qui réclamait, outre beaucoup de courage, beaucoup de prudence. Vers l'année 1582, un différend s'éleva, entre le général des Cordeliers et les religieux du couvent de Paris, au sujet de l'élection du frère gardien. J. Porthaise avait reçu de son général, François de Gonzague, l'ordre de présider à cette élection ; mais ses pouvoirs n'ayant été reconnus ni par le roi, ni par le supérieur du couvent des Cordeliers, on s'empressa d'élire, avant l'arrivée du commissaire, un certain Jean Duret. L'affaire eut des suites : le nonce du pape murmura ; le parlement, qui voyait dans ce débat une question intéressant la liberté de l'Église gallicane, approuva la résistance

(1) Voir la dédicace du livre d'Ives Magistri intitulé *Ocularia et Manipulus.*

des Cordeliers de Paris. François de Gonzague ayant suspendu leur supérieur de ses fonctions, ils en appelèrent au pape, et il y eut à ce sujet de longs pourparlers entre Grégoire XIII et Henri III, par l'intermédiaire de Paul de Foix, ambassadeur de France près la cour de Rome. Quelle que fût l'habileté du négociateur, le différend devint si grave, que le général de l'ordre prit le parti de venir à Paris et d'entrer en accommodement avec les rebelles. Mais Porthaise n'entendait rien aux transactions. Il mit tant d'âpreté dans ses poursuites et continua de protester avec tant de violence, que le parlement le fit mander à sa barre pour lui adresser une admonestation. Il refusa de s'y rendre. Un second mandat lui fut alors signifié. Loin de s'y montrer plus docile, il s'emporta, proféra contre la cour des paroles injurieuses. Cette indiscipline méritait un châtiment : ordre fut donné à Porthaise de quitter Paris, et finalement le pape, ayant connu tous les détails de l'affaire, crut opportun de le sacrifier à la vindicte du parlement et du roi (1).

En 1594, nous le retrouvons théologal de Poitiers. Il avait pris une grande part aux émeutes de la Ligue, et il voyait avec peine les affaires de son parti gravement compromises. Alors même que la plupart des villes de l'Union eurent ouvert leurs portes aux roya-

(1) *Lettre de Messire Paul de Foix*, p. 361, 381 et 558.

listes, et qu'Henri de Navarre, après avoir fait le désaveu solennel de ses erreurs, eut été consacré par l'évêque de Chartres, Porthaise, ayant à cœur de se montrer un des derniers sur la brèche, publia contre le vainqueur un recueil d'amères diatribes, sous ce titre : *Cinq sermons du R. P. F. J. Porthaise, de l'ordre de Saint-François, théologal de l'église de Poitiers, par lui prononcés en icelle, esquels est traité tant de la simulée conversion du roi de Navarre que du droit de l'absolution ecclésiastique* ; Paris, Bichon, 1594, in-8°. Ce sont des sermons de franc ligueur. Les rois y sont traités avec mépris, l'autorité des papes y est emphatiquement exaltée, on y prêche ouvertement l'insurrection contre les princes qui négligent leurs devoirs envers la religion. Quelques phrases de ces sermons ont été publiées par M. Ch. Labitte (1). Il y a des traits d'une hardiesse sanguinaire ; on y voit Jacques Clément comparé à Samson, à Judith, à Jéhu. Isaac Vossius, dans ses additions au *Scaligerana*, raconte, au sujet des sermons de Porthaise contre Henri IV, qu'après la soumission de Paris le ligueur se convertit et vint à Saumur faire sa cour à Du Plessis, qui en était gouverneur. Vossius ajoute que Porthaise, ayant obtenu la permission de prêcher à Saint-Pierre, à la charge de célébrer les vertus du roi contre lequel il avait

(1) *Les prédicat. de la Ligue*, p. 209-214.

déclamé jusqu'alors avec tant de véhémence, s'en acquitta fort bien, et termina son discours par cette burlesque palinodie : « Que si, mes chers auditeurs, « vous me reprochez que vous m'avez ouï parler « autrefois tout autrement, j'avouerai qu'il est vrai « que j'ai fort déclamé contre le roi de Navarre. Mais « quel roi de Navarre pensez-vous que j'entendais ? Ce « n'était pas notre bon roi, que Dieu conserve, qui « est, en effet, roi de Navarre de droit et de justice ; « mais c'est ce méchant don Philippe, usurpateur et « injuste possesseur de Navarre que je nommais ainsi, « parce qu'effectivement il possède ce royaume dont « notre roi n'a que le nom et la prétention. » Assurément nous voudrions ici mettre en doute le témoignage d'Isaac Vossius; mais nous lisons dans l'*Histoire universelle* de d'Aubigné : « Ce qui donna encore plus mauvais « lustre aux invectives des chaires contre le roi Henri « quatrième, ce fut que les prêcheurs les plus violents « ne se contentèrent pas de mettre bas leurs langues, « quand ils virent bas les armes qui les soutenaient ; « mais tel qui venait de dire *Il nous faut un Aod*, ou « de prêcher les meurtres des rois en titre de coup « du ciel, ceux-là mêmes se mirent sur les louanges, « et, au lieu de dire *le Béarnais* et *le Bâtard*, ils le « nommaient *Restaurateur* et *Noble présent du ciel*. « Cela même en plusieurs lieux arrivé par corruption « d'argent, comme à Poitiers où Protaise, en même « semaine et en même chaire, étonna ses auditeurs

« d'un infâme changement... » Il faut bien qu'il y ait quelque vérité dans une accusation produite et reproduite avec cette assurance.

En 1601, Porthaise publia : *De l'institution de l'Eucharistie*, Poitiers, in-8°, et, la même année, un autre traité sur le même objet, sous le titre de : *Parascève général à l'exact examen de l'Institution de l'Eucharistie;* Poitiers, Jean Blanchet, in-8°. Dans l'épître dédicatoire de ce livre, adressée à Henri IV, l'auteur se plaint d'avoir été calomnié par les protestants. Le dernier écrit qu'il mit au jour, a pour titre: *Traité de l'image et de l'idole;* Poitiers, veuve Blanchet, 1608, in-8°. Wadding ne nous apprend pas l'année de sa mort. La Croix du Maine mentionne un poëme fait en son honneur par Jean Le Masle, Angevin, imprimé à La Flèche en 1575. Nous n'avons pu nous le procurer.

POUCHARD (Julien).

Julien Pouchard, né en 1656, près la ville de Domfront, en Passais, fit ses premières études au Mans, chez les Pères de l'Oratoire. A l'âge de douze

ans, il fut envoyé à Paris, au collége de Lisieux. Ses parents étaient pauvres. Le directeur du collége de Lisieux l'ayant pris en amitié, à cause des progrès rapides qu'il faisait dans toutes les sciences, refusa le prix de sa pension. Quelque temps après il lui confia le gouvernement des jeunes élèves qui recevaient dans sa maison une éducation gratuite. Pouchard ne négligeait pas pour cela ses études particulières, et il eut bientôt occasion de faire preuve de son grand savoir. Melchisédec Thévenot ayant entrepris sa belle édition des Mathématiciens grecs, chargea Julien Pouchard de comparer quelques manuscrits et de revoir les traductions latines qu'il faisait imprimer (1). Ces travaux ne sont ni glorieux ni lucratifs. Après avoir pâli durant plusieurs années sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi, revisant, corrigeant des textes défectueux, Pouchard, toujours très-pauvre, entra chez le marquis de La Marselière, qui lui confia l'éducation de son fils. Ce jeune homme étant mort, l'intendant des finances Caumartin le donna pour gouverneur à son fils unique, M. de Saint-Ange (2).

(1) Nous lisons dans la préface de cette édition : « Athenæi, Apollodori, Philonis Bitonisque opuscula quinam latine interpretati sint non satis exploratum... Eadem illa opuscula Heronisque ipsius libros vir eruditissimus D. Pouchard antequam ederentur recognovit, atque ut hæc omnia in lucem quam emendatissima prodirent operam dedit. Idem et Heronis Spiritalium paginas ultimas duas e græco in latinum convertit. »

(2) *Eloge* de J. Pouchard, par l'abbé Lallemant, dans l'*Histoire de l'Acad. des Inscript.*, t. I, p. 343.

En 1701, le nouveau règlement lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. Il fut appelé d'abord comme membre associé. On remarqua bientôt sa profonde érudition dans ses mémoires sur l'*Antiquité des Égyptiens*, et sur les *Libéralités du peuple romain*. Il en communiqua quelques autres à l'Académie, mais nous ignorons sur quels sujets ; aucun n'a été publié, et nous le regrettons d'autant plus qu'ils ont été fort estimés. On ne trouve, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions* (1), que l'analyse d'un de ces mémoires sur les Obélisques de Sésostris. Quand fut créé le *Journal des Savants*, la direction de ce journal fut confiée à Julien Pouchard. C'était une fonction difficile, périlleuse ; très-nombreux sont, parmi les écrivains, les gens qu'on ne loue jamais assez et que la moindre critique exaspère. Pouchard paraît avoir exercé très-consciencieusement l'office de censeur littéraire, et on lui en a su fort mauvais gré. Après sa mort, le *Journal des Savants* a répondu quelques mots à ses détracteurs. Nous reproduisons ce passage de son éloge funèbre : « Certains auteurs, qui se crurent « maltraités, murmurèrent contre lui. Les plus ani- « més étaient souvent ceux dont il n'avait fait qu'ex- « poser simplement les paroles et les sentiments ; « mais, comme il exerçait sa critique peut-être avec « trop peu de ménagement et dans une entière liberté,

(1) T. I, p. 195.

« il souffrait volontiers celle que se donnaient ses « adversaires, et il méprisait leurs injures. — Ils sont « fâchés, disait-il, de ce que je fais connaître leurs fau- « tes, et moi je le suis de ce qu'ils font de mauvais « livres (1). » On était alors moins tolérant à l'égard de là critique qu'on ne l'est aujourd'hui. Nous avons eu la curiosité de lire ceux des articles de Pouchard qui ont le plus agité la république des lettres, qui ont soulevé contre lui les plus violentes tempêtes, et nous les avons trouvés fort peu agressifs. Parmi les écrivains qui en appelèrent au public de ses arrêts, nous citerons Gibert et de Sacy. Le père Lamy venait de publier un traité dans lequel il ne traitait pas favorablement l'art des rhéteurs. Gibert, professeur de rhétorique au collége Mazarin, crut qu'il était dans les devoirs de sa charge de répondre aux épigrammes du père Lamy. Il s'éleva donc sur ce point un grave débat, dans lequel le rédacteur du *Journal des Savants* dut nécessairement intervenir. Ses conclusions, si réservées qu'elles fussent (2), n'étant pas favorables au professeur de rhétorique, celui-ci répondit avec aigreur (3). De Sacy fit encore plus de bruit au sujet d'un article sur son *Traité de l'amitié* (4). Deux ans après la mort de Pouchard, faisant une

(1) *Journal des Savants*, 1706, p. 199.

(2) *Ibid.*, 1703, p. 347 et suiv.

(3) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. I, p. 392 et uiv.

(4) *Journal des Savants*, 1703, page 140.

lecture dans une séance solennelle de l'Académie française, de Sacy profita de cette occasion pour se plaindre, et rendre le public témoin de la persistance de son ressentiment (1).

En 1704, la chaire de professeur royal en langue grecque étant vacante, Pouchard fut appelé à la remplir. Il ne l'occupa pas longtemps, car il mourut le 12 décembre 1705, à l'âge de quarante-neuf ans. Il a laissé en manuscrit une *Histoire universelle*, dont l'auteur de son Éloge, dans le *Journal des Savants*, parle en ces termes : « Les faits y sont rapportés avec beau-
« coup de netteté ; le style en est pur, simple et pré-
« cis. Les mœurs, la discipline et les lois des diffé-
« rents peuples y sont décrites d'une manière aussi
« utile qu'agréable, et, quoique d'autres aient déjà
« travaillé avec succès sur le même dessein, nous
« sommes persuadés que, quand cette histoire sera
« mise au jour, la réputation des premiers n'effacera
« point le mérite de ce dernier ouvrage. » Elle n'a pas été imprimée depuis la mort de Pouchard, et nous ignorons quelle a été la fortune du manuscrit (2).

(1) *Journal des Savants*, 1708, p. 6 et suiv.

(2) M. Barbier lui attribue la publication de la troisième édition des *Recherches sur l'histoire de la captivité de Babylone*, du P. Boyer. Cette édition a été publiée trente ans après l'époque que M. Barbier (n° 9021 de ses *Anonymes*) assigne à la mort de Pouchard lui-même.

POUILLOT (R.).

R. Pouillot, curé de Sainte-Sabine, est auteur de *Cantiques ou Noëls nouveaux,* publiés au Mans, chez G. Olivier, en l'année 1624, in-8°. Ce recueil se compose de sept pièces. Voici celle dont le texte est le plus original :

Ayons tous le cœur joyeux
En ce lieu,
Puisque Dieu
A pris humaine naissance.
Aujourd'hui tous nos péchés
Et méchefs
Seront mis en oubliance.
Marie nous l'a produit,
Cette nuit ;
Demenons réjouissance (*ter*.

Ayant chassé le sommeil
De mon œil,
Au réveil,
Il m'était pris une envie,
Du tourment des amoureux
Malheureux
Composer chanson jolie ;
Car, le précédent matin,
Ma catin
M'avait mis en fantaisie (*ter*).

Je gardais sous deux ormeaux
Mes troupeaux;
Mes agneaux
Se paissaient d'herbe nouvelle;
Lorsque j'ai ouï une voix
Sur ces bois,
Pareille du Philomèle.
Qui m'a le plus emporté,
Transporté,
Il est né d'une pucelle! (*ter*).

Puis soudain, ayant repris
Mes esprits,
Je m'écrie
Aux bergers en la prairie:
« Pasteurs, faisons tous bon bruit,
Cette nuit,
Et allons voir le Messie.
Un ange m'a étonné;
Dieu est né
De la pucelle Marie (*ter*).

« Prenez tous votre attirail,
Le bergeail
Et bestial
Laissez paître en la prairie.
Mais prenez de vos agneaux
Les plus beaux
Pour présenter à Marie,
Puisqu'elle nous a prodnit,
Cette nuit,
Jésus, le vrai fruit de vie (*ter*).

« Viença, dis moi, garçonnet
Robinet,

Collinet
T'a-il rendu ta musette,
Qu'il emprunta l'autre jour
Pour l'amour
De son amie Perrette?
Car il nous faut entonne,
Fredonner
Quelque belle chansonnette (*ter*).

Puis nous prierons à genoux
L'enfant doux
Qu'en courroux
De nous ne fasse justice;
Au jugement général,
L'infernal
Ne nous attente du vice;
Prions-le à jointes mains
Qu'aux humains
Il veuille être propice (*ter*).

Nous permettons assurément qu'on blâme le ton de ces couplets. Cependant, qu'on le remarque, le ton des noëls est précisément ce mélange burlesque du profane et du sacré. C'était même encore, au commencement du XVII[e] siècle, le ton des sermons. Il n'y a pas de péché que l'Église n'ait commis contre les règles du goût, dans le dessein de caresser le penchant du plus grossier populaire pour l'indécence et la trivialité. Nous citerons encore quelques strophes de R. Pouillot. Le poëte ayant eu la fantaisie de mettre en scène, dans un noël, les habitants les plus connus de Sainte-Sabine et des bourgs voisins, les fait accourir en

toute hâte, sous la conduite de M. de Sévillé, seigneur du lieu, près de la crèche où repose le fils de Marie :

Premier Monsieur de Sévillé (*bis*)
En gaieté a réveillé
Madamoiselle,
Et sa mandorre attelé
Au son de sa vielle.

Après fait battre le tambour (*bis*).
Et envoie Guibert au bourg
Sonner la cloche ;
Là où si vitement il court
Qu'il y rompt sa galoche...

Messir' Mathurin et Bedeau (*bis*)
Savaient déjà ce fait nouveau,
Car, sans feintise,
Étaient avec Guy Cosnuau
Ensemble à l'église,

Ambroys Fouchart et Le Teissier (*bis*)
Ont éveillé Le Chappelier,
Buon encore ;
Le Boullanger et les Ouzier
Commençaient à éclore.

Les deux Gipteau ne pensaient pas
Qu'il nous survînt un si grand cas
En ce mystère...

Le Cormier s'y en est venu (*bis*),
Un pied chaussé et l'autre nu,
Tant avait hâte ;
En passant lui a convenu
Faire lever La Chatte.

Puis le tabellion Courtin (*bis*)
Ne veut attendre au matin;
Lui et Hélye
Sont venus avec Prémartin,
Menant joyeuse vie...

Ce mystère n'est point caché (*bis*)
Car tous les bourgeois de Poché
En veulent être... etc., etc.

Les *Noëls* de R. Pouillot sont fort rares. Aucun bibliographe n'a parlé de ce poëte facétieux.

POULLARD (Barthélemy).

Barthélemy Poullard ne nous est connu que par cette courte notice de La Croix du Maine : « Barthé-« lemy Poullard, natif de la ville de La Ferté, au « Maine, avocat au siége présidial du Maine, jeune « homme bien docte, et lequel a beaucoup voyagé « pour se rendre de plus en plus instruit en la juris-« prudence. Il a écrit en latin et depuis traduit en « français une Oraison de l'immortalité de l'âme et « du mépris de la mort. Le latin a été imprimé au « Mans, chez Hiérosme Olivier, et le français n'est

« encore en lumière. Il florit en ladite ville du Mans « cette année 1584. »

Cet écrivain ignoré ne paraît pas avoir eu beaucoup de renom comme avocat. Louis des Malicottes ne le cite pas.

POUPART (François).

Né au Mans, en 1661, d'un père qui avait beaucoup d'enfants et peu de fortune, François Poupart fit ses études chez les PP. de l'Oratoire du Mans. Il les quitta pour venir à Paris suivre les cours d'histoire naturelle du Jardin du Roi. Personne ne méprisait autant que lui la fortune et les plaisirs qu'elle procure; personne n'eût fait plus volontiers et n'eût observé plus rigoureusement le vœu de pauvreté. Il pouvait donc trouver une vie tranquille dans quelque couvent ou quelque monastère. Mais, s'il n'avait aucunement le goût de la richesse, il avait beaucoup celui de l'indépendance; c'est ce qui le détourna d'entrer en religion. Cependant l'existence la plus modeste a des nécessités auxquelles il est impossible de se soustraire; il faut vivre. Pour satisfaire à cette obligation, Pou-

part sacrifia chaque jour quelques heures de sa liberté, et donna des leçons de latin et de grec. Puis il s'affranchit de cette servitude, et partagea son temps entre les cours de Duverney, de Bourdelot, et l'étude des insectes. Rien n'avait pour lui plus d'attraits que l'anatomie comparée. Il en étudia toutes les parties avec tant de zèle et de succès, que, s'étant présenté dans un concours pour une place d'élève chirurgien, il fut reçu, bien qu'il n'eût jamais pratiqué la chirurgie. Il étonna beaucoup ses juges, quand il leur déclara qu'il ne savait pas même faire une saignée.

Il fut trois ans élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu, et obtint ensuite, à l'Université de Reims, le grade de docteur en médecine. Il n'avait recherché qu'un titre. La profession de médecin pouvait sans doute lui procurer de grands avantages, mais il s'en souciait peu. Il négligea tout pour continuer ses études en histoire naturelle, en philosophie et même en géométrie. Quelques articles publiés dans le *Journal des Savants* le firent bientôt connaître. On n'apprit pas sans étonnement que cet homme sombre, mal vêtu, qui suivait assidûment les cours publics, était un véritable savant (1). En 1699, il fut admis à l'Académie des sciences comme élève du chirurgien Méry, et il donna bientôt d'intéressants mémoires au recueil académique. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1709.

(1) Fontenelle, *Eloge de Poupart*.

Voici le catalogue de ses écrits : I. *Observation touchant une écume qui se trouve sur des plantes, dans laquelle on aperçoit des œufs d'insectes et des insectes encore imparfaits* : dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 290. Poupart a fait imprimer le même mémoire, avec quelques additions, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1705, p. 124, sous ce titre : *Des écumes pritannières.* —II. *L'analyse des cornes du limaçon des jardins* : dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 376. — III. *L'analyse des vaisseaux prolifiques du limaçon des jardins* : dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 75.—IV. *La progression du limaçon aquatique, dont la coquille est tournée en spirale conique* : dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 142.—V. *Le saut du vermisseau qui s'engendre dans le fromage* : dans le *Journal des Savants* de 1695, p. 363. —VI. *Histoire anatomique du scarabée, ou de la cantharide aquatique* : dans le *Journal des Savants* de 1696, p. 252. — VII. *Histoire anatomique de la sangsue* : dans le *Journal des Savants* de 1697, p. 292.—VIII. *Description d'un insecte aquatique, qui paraît argenté lorsqu'on le plonge dans l'eau, l'ayant auparavant exposé à l'air* : dans le *Journal des Savants* de 1698, p. 215. — IX. *Remarques sur une plaie faite au ventre par un coup de corne* : dans le *Journal des Savants* de 1707, p 390. — X. *Observations sur les insectes hermaphrodites* : dans les *Mémoires de l'Académie des scien-*

ces, année 1699. — XI. *Etranges effets du scorbut : ibid.* L'Histoire de l'Académie des sciences contient, en outre, une sommaire analyse de divers Mémoires de Poupart sur les plumes des oiseaux (1697, p. 43), sur un homme mort à l'âge de cent ans (1699, p. 50), sur la dissection d'une fille de sept ans qui présentait de remarquables difformités (1700, p. 35), sur les suites funestes d'une plaie faite à la suture sagittale (1700, p. 44), sur le formica-leo (1704, p. 235), etc. Il passe pour être encore l'auteur d'une compilation de divers traités, qui parut, en 1694, sous le titre de: *La Chirurgie complète.*

POUSSET (Jacques).

Né au Mans dans les premières années du XVII[e] siècle, Jacques Pousset, sieur de Montauban, était fils de René Pousset, avocat au parlement de Paris et d'Anne Maréchal. Des documents manuscrits nous apprennent qu'il fut marié deux fois : la première fois à Geneviève Juif, fille d'un maître chirurgien de Paris ; la seconde à Catherine Prud'homme, fille d'un baigneur étuviste de la même ville. Les mêmes docu-

ments nous font connaître ses enfants: du premier lit, Matthieu Pousset, né le 26 mars 1643, et Nicolas Pousset, né le 10 juin 1656 ; du second, Catherine Elisabeth, née le 21 novembre 1660, et Claude, née le 1er novembre 1662. Un membre de sa famille, qui paraît avoir été son oncle, Charles Pousset de Montauban, fut prieur de Pezé-le-Robert, de Tannay et de La Chapelle des Choux. Ce religieux mourut à Paris le 20 septembre 1645 (1).

Jacques Pousset embrassa la profession de son père. La date de son admission parmi les avocats au parlement de Paris est le 14 avril 1633. Ses débuts furent brillants, et bientôt il fut chargé, malgré sa jeunesse, de représenter des clients considérables en des affaires importantes. Ainsi nous le voyons, en l'année 1647, plaider pour le maire et les échevins de sa ville natale dans un procès où des questions de droit fort délicates étaient soumises au jugement de la cour (2). Cependant ces questions de droit ou de coutume, qu'on ne pouvait bien traiter devant un grave auditoire sans faire preuve de science et de méthode, avaient peu d'attraits pour le jeune avocat et ne convenaient pas, en effet, au tempérament de son esprit. Les questions d'état, par exemple, où l'on peut toujours user

(1) Biblioth. nat. Imprimés, Thoisy, in-fol., Z, 9. mat. bénéficiales.

(2) *Journal des audiences du parlement*, par Jean Dufresne, t. I, p. 386.

et même quelquefois abuser des effets dramatiques, lui plurent davantage, et il eut dans ces causes de plus grands succès. Un de ses contemporains, jurisconsulte érudit et judicieux critique, Pocquet de Livonnière, dit de lui dans les meilleurs termes : « Peu de « personnes ont eu les qualités de la nature qui sont « propres à former un orateur dans l'excellence « comme les a eues M. de Montauban : un esprit vif « et pénétrant, une imagination ingénieuse et féconde, « une mémoire heureuse. Il a cultivé ces talents par « l'étude des belles-lettres et des sciences humaines. « Dès son avénement au palais il parut avec beaucoup « d'éclat. Il faut avouer qu'il réussit merveilleusement « dans les sujets susceptibles de déclamation. De plus « on a vu qu'il avait plus de brillant que de soli- « dité, qu'il cherchait plus dans ses causes à faire « paraître son esprit qu'à persuader les juges ; et, « pour dire ce qu'on pense, je me souviens d'avoir « été charmé quand je l'ai entendu parler dans des « sujets où il pouvait donner l'essor à son imagination « et y mêler de la littérature, mais je le trouve vide « et faible dans les questions de droit et de procédure. « Je ne sais si c'est que son esprit est trop resserré dans « les matières sèches et arides, et ne produit pas « pour ne pouvoir agir dans toute son étendue, ou si, « par un défaut de jugement, il abandonne le point « décisif de la cause pour s'attaquer à ce qui brille et « qui flatte. Il a quelquefois des saillies admirables,

« et par un enchaînement de belles paroles il tient « l'esprit de l'auditeur dans une espèce d'extase; « mais aussi quelquefois, pour vouloir dire de belles « choses, et ne les mesurant pas à sa matière, il « enchasse pour ainsi dire des diamants dans le « fer (1). » Nous pouvons donc négliger de rappeler toutes ces affaires d'étroite chicane que Jacques Poussel plaida, comme on nous l'atteste, avec si peu de goût. Le détail du plus grand nombre de ces affaires se trouve dans le *Journal des Audiences*, et il suffit d'y renvoyer ; mais il faut insister davantage sur quelques-unes des causes plus émouvantes, où, donnant carrière à son éloquenee, il parut, dit-on, avec tant d'éclat.

La plupart des plaidoiries qu'il fit dans ces occasions solennelles ont été recueillies ; les libraires leur ont fait l'honneur très-rare de les publier, certains qu'ils étaient de les voir rechercher aussi bien par les gens de la cour que par ceux de la ville. Le 9 juillet 1659, Pierre Lamy, libraire à Paris, obtenait la permission, alors appelée privilége, de publier un volume intitulé : *Plaidoyers, harangues et remontrances des sieurs de Montauban*, etc., etc. (2) Aucun volume ne parut sous ce titre ; mais, en l'année 1660, le même libraire mit aux mains du public un volume entier,

(1) *Sentiment de Cléante sur les plus fameux avocats.*

(2) Bibliothèque nationale, départ. des Mss. ; Registres des priviléges de la librairie.

in-4°, des plaidoyers de Jacques Pousset, sous ce titre différent : *Arrêt de la cour de parlement intervenu dans la cause des Daubriot de Courfraut, avec les plaidoyers de M. Talon et de M. Pousset, sieur de Montauban et quelques autres plaidoyers du sieur de Montaubın.* Ce recueil des plaidoyers de Jacques Pousset n'est pas unique. Dans le *Supplément* à son *Nouveau traité des criées* (1), Bruneau mentionne, à l'année 1686, un volume in-4° formé de plaidoyers prononcés en diverses causes par Mes Langlois, Petit-Pied, de Fourcroy, Pousset de Montauban. Bruneau n'est jamais un témoin sûr; beaucoup de ses désignations sont inexactes, et nous ne trouvons sur les rayons de nos bibliothèques aucun volume, antérieur à l'année 1686, qui nous offre plusieurs plaidoyers réunis de Langlois, de Pousset, de Fourcroy; mais en l'année 1687 parut, chez le libraire Jean Guignard, un volume in-4°, sous le titre de *Recueil de Plaidoyers*, qui contient, en effet, un certain nombre de plaidoyers de Pousset, de Fourcroy, sans aucun autre de Langlois et de Petit-Pied. Ainsi nous pouvons lire en deux volumes, l'un celui de Lamy, l'autre celui de Guignard, quelques-unes de ces compositions oratoires où notre Jacques Pousset fit preuve d'un si grand mérite, au jugement de ses contemporains. Comme elles avaient soit ému, soit charmé l'auditoire, qui n'avait pu les entendre fut curieux de

(1) Page 235.

les lire. Elles avaient d'ailleurs été prononcées en des causes auxquelles tout le public avait pris intérêt.

La première en date est celle de Jean Gautheu. Sur ce procès singulier les documents abondent. Au *Journal des Audiences* on en trouve une succincte analyse, sous la date du 5 juillet 1655. On en peut lire encore le sommaire dans le *Nouveau recueil d'Arrêts*, de Desmaisons. Enfin le *Recueil de Plaidoyers* publié par Jean Guignard nous offre toutes les plaidoiries prononcées dans cette affaire, à l'exception de la plus curieuse, celle de Pousset. Marie Pipelier, femme de Jean Gautheu, ayant fait rompre son mariage par l'official du Mans, pour cause d'impuissance avouée, s'est déjà fiancée à Matthieu Bail et va bientôt l'épouser en l'église de Meslay. Mais à cette union s'oppose Mathurin Bail, frère de Matthieu, alléguant que, durant le mariage dont la dissolution a été trop légèrement prononcée, il est né un fils dont la légitimité n'est pas contestable, quoique la mère désigne pour son père *adultérin* Matthieu Nail, et quoique Jean Gautheu persiste à reconnaître son impuissance. Voilà le procès. Plaident pour Marie Pipelier : Levayer de Boutigny, Jacques Abraham pour Mathurin Nail, le célèbre Jérôme Bignon, futur avocat général, pour l'enfant représenté par son curateur, et Jacques Pousset pour Jean Gautheu. Jacques Pousset, nous dit l'éditeur du *Recueil* de 1687, « se surpassa lui-même

« et fit paraître un chef-d'œuvre d'éloquence en cette « déclaration. » Qu'on ne s'étonne pas toutefois si Jean Guignard n'a pas publié ce « chef-d'œuvre » ; en l'année 1660 le public l'avait reçu du libraire Pierre Lamy (1). Nous avons dû rechercher une déclamation aussi vantée. De nos jours l'avocat chargé de la cause vraiment scabreuse de Jean Gautheu s'abstiendrait de tout éclat de voix ; il voudrait simplement, brièvement énoncer, en s'imposant le respect des plus chastes oreilles, le peu qu'il convient de dire pour un client aussi honteux de paraître. Pour Jacques Pousset cette plaidoirie fut l'occasion d'écrire avec emphase et de réciter avec apparat une vraie parodie de la grande rhétorique. Ce ne sont que périphrases et que paraphrases, ce ne sont que périodes prolongées jusqu'à perte d'haleine ; ce que devait dire l'orateur en quelques mots, se développe d'une façon burlesque en des phrases sans fin, où le jargon des précieuses ne tempère pas assez la dose trop forte des obscénités. Jacques Pousset prit évidemment plaisir à rédiger ce morceau d'éloquence et le public en prit à l'entendre. Aujourd'hui, telles sont les

(1) *Arrêt de la cour de Parlement intervenu dans la cause des Daubriot de Courfraut;* Paris, Lamy, 1660, in-4°. Un volume manuscrit de la Bibliothèque des avocats à la cour d'appel de Paris contient, outre le plaidoyer pour Jean Gautheu, cinq autres plaidoyers de Jacques Pousset, imprimés par Lamy ou par Guignard. Ce volume, autrefois possédé par M. Monteil, a été donné à la bibliothèque des avocats par M. Jules Janin.

variations du goût, nous pouvons nous étonner qu'un tel discours ait été prononcé.

On cite encore le plaidoyer de Jacques Pousset pour la duchesse d'Aiguillon, dans les contestations qui s'élevèrent, après la mort du cardinal de Richelieu, sur la légitime possession de la terre de Champigny. Il ne s'agit pas ici d'attendrir ou d'égayer l'auditoire; la qualité des personnes et l'importanee du litige élevent le débat. Le duc d'Orléans ayant vendu la terre de Champigny au cardinal de Richelieu, Mademoiselle d'Orléans, sa fille, vient après la mort du cardinal, contester la légalité du contrat de vente. Pierre-François Petit-Pied commence par établir les termes de cette contestation. Lambin lui répond pour le duc de Richelieu. Pousset de Montauban parle pour la duchesse d'Aiguillon et les autres héritiers du cardinal. Mais on ne redoute plus cette main que la mort a désarmée, et les ressentiments qu'ont provoqués l'ambition, les convoitises, les fraudes, les violences du cardinal plaident avec une singulière énergie contre les héritiers de son nom, de ses biens. Mademoiselle d'Orléans gagne son procès, sur les conclusions de Denys Talon, le 24 avril 1657. Le plaidoyer de Jacques Pousset, qui paraît avoir été goûté, se trouve dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, Saint-Germain fr., num. 633, p. 184. De plus il a été imprimé en 1660 par Pierre Lamy.

A la même année appartient l'affaire de Saint-

Géran. Marie Pigoreau, veuve du sieur de Beaulieu, se dit mère d'un enfant que M[me] de La Guiche, comtesse de Saint-Géran, appelle son fils, et qu'elle prétend lui avoir été ravi par un inconnu. Sur la plainte de la dame de Saint-Géran, divers arrêts sont intervenus, qui ont ordonné contre la dame de Beaulieu une instruction criminelle. Mais, celle-ci s'étant pourvue contre ces arrêts par lettres en forme de requête civile, Pousset de Montauban plaide sa cause. L'arrêt fut rendu par la cour le 18 août 1657. Le *Journal des Audiences* ne le rapporte pas; mais on peut lire un ample compte rendu de cette affaire, ainsi qu'une partie du plaidoyer de Jacques Pousset, dans les *Causes célèbres* de Desessarts, t. I, p. 179-339. En outre, le même plaidoyer est tout entier dans le recueil publié par Lamy (1).

Placé désormais tout à fait au premier rang parmi les avocats du barreau de Paris, Pousset avait à plaider l'année suivante dans l'affaire, non moins célèbre, des Daubriot de Courfraut (2). Françoise Daubriot, veuve d'Antoine de Bonneval, sieur de Jouy et de Charlemaison, proteste contre la validité du mariage de Christophe Daubriot, sieur de Courfraut, et de demoiselle Claude Chevalier. Elle a pour avocat Guil-

(1) On en trouve un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque nationale, résidu de Saint-Germain, p. 17, n° 8.
(2) *Journal des Audiences*, t. I, p. 747.

laume Chenuot. Lambin plaide pour demoiselle Claude Chevalier, et Pousset de Montauban pour Hilaire, Lancelot et Anne Daubriot, ses enfants. Un résumé de ces trois plaidoiries nous est offert par le *Journal* de Dufresne. La plaidoirie complète de Jacques Pousset, qui paraît avoir été la plus remarquée, est dans le recueil de Pierre Lamy. Sur notre rapport, on voudra bien croire qu'il y a plus de phrases creuses et de citations inutiles que de véritables mouvements d'éloquence.

Nous retrouvons Jacques Pousset, en 1659, dans l'affaire étrange et compliquée de Guy de Veré (1). Il eut encore à plaider vers le même temps une cause, qu'il sut rendre touchante, dans le procès du Gueux de Vernon, un des plus fameux de tout le siècle, qui fut un des siècles les plus féconds en crimes dramatiques. Cette mystérieuse aventure du Gueux de Vernon a été racontée par Desmaisons, dans son *Nouveau recueil d'Arrêts*, p. 192 ; plus longuement par Desessarts, dans ses *Causes célèbres*, t. I, p. 64 ; plus sommairement par M. Berryer, dans ses *Leçons et modèles d'éloquence judiciaire*, p. 116. Le plaidoyer de Pousset de Montauban pour la fille Vacherot, une des parties principales du procès, se trouve dans le *Recueil* déjà cité de Jean Guignard, p. 159. Il est encore dans un volume intitulé : *Divers plaidoyers*

(1) *Journal des Audiences*, t. I, p. 797. — Le plaidoyer complet de Pousset est dans le recueil du libraire Lamy.

touchant la cause du Gueux de Vernon ; Paris, Billaine, 1665, in-4°. Quoique les contemporains de Jacques Pousset aient trouvé quelquefois, comme ils l'ont déclaré, « ses saillies admirables, » nous refusons d'admirer aucune partie de ce discours; quoiqu'il ait souvent ému ses auditeurs jusqu'à les ravir « en extase, » certainement la lecture de ce discours n'a pas produit sur nous un effet aussi violent. Nous y avons, il est vrai, remarqué plus de talent, c'est-à-dire plus d'adresse, et un plus naturel « enchaînement de belles paroles » que dans la plupart des autres plaidoyers du même avocat ; mais nous avons eu beaucoup de peine à découvrir ces « belles paroles » dans un fatras de sentences banales, amplifiées avec une prolixité rebutante. « Quand, dit Ménage, L'Intimé répond au juge « qui lui demande s'il sera long, en disant *Oui*, c'est « M. de Montauban (1). » Ainsi le trait n'est pas de l'invention du poëte. Cependant ce *oui* est grossier ; « Je ne réponds de rien » a plus de délicatesse. Quoi qu'il en soit, nous tenons l'avocat faisant l'aveu de son insupportable défaut, la longueur.

Enfin le *Recueil* du libraire Guignard contient encore un ploidoyer de Jacques Pousset, prononcé, durant le mois de décembre 1661, dans une affaire qui dut beaucoup exciter la curiosité, disons mieux, la malignité publique. La dame Damilly, religieuse cis-

(1) *Menagiana*, t. III, p. 26.

tercienne, conteste à la dame d'Apremont un bénéfice assez opulent, le prieuré des Filles-Dieu de Chartres, ordre de Saint-Augustin. Rien de plus fréquent que les contestations de ce genre durant le XVIIe siècle; mais, ce qui l'est moins, c'est le fait allégué par la dame Damilly à la charge de la prieure qu'elle prétend remplacer. Elle dit, en effet, elle déclare hautement par l'organe de son avocat, elle s'engage à prouver devant témoins que la dame d'Apremont est androgyne, et que le sexe masculin prévaut en elle. C'est à cette imputation que Pousset de Montauban, avocat de la dame d'Apremont, fut chargé de répondre. Il eut cette fois vraiment de l'esprit; en lisant son plaidoyer, où il y a des traits délicats, on sourit encore. Cependant l'avocat ne put faire absoudre sa cliente. Quatre médecins, quatre chirurgiens et deux matrones ayant confirmé les déclarations de la dame Damilly, un arrêt du grand conseil condamna la dame d'Apremont à recevoir le fouet de la main du bourreau et à finir ses jours en prison; le même arrêt déclara ses bénéfices vacants et impétrables. On peut consulter sur les diverses circonstances de ce procès les *Causes célèbres et intéressantes*, t. VII, p. 401.

Telle est la série des plaidoyers imprimés de Jacques Pousset. Il y en a d'autres dont on a seulement conservé des exemplaires manuscrits, comme celui-ci : *Plaidoyer pour Anne Verdier contre le sieur de*

Laffémas. Le président Seguier avait cette intéressante pièce. Transmise quelque temps avant sa mort aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, elle a fait ensuite partie du numéro 643 parmi les manuscrits français de cette abbaye, à la Bibliothèque nationale.

Il est, d'ailleurs, vraisemblable que Jacques Pousset a fait imprimer divers mémoires judiciaires; mais nous n'en retrouvons qu'un, intitulé : *Factum pour dame Marie de Roquetun La Tour;* Paris, 1673. Si les mémoires ou factums du XVIIIe siècle sont encore très-nombreux dans nos bibliothèques juridiques, ceux du XVIIe sont devenus beaucoup plus rares. Ceux-ci, pour la plupart, étaient courts, rédigés avec peu de soin, pour venir en aide aux plaidoiries, non pour les suppléer; c'est à cause de cela, sans doute, qu'on a négligé de les conserver.

Mais nous sommes loin d'avoir achevé cette notice. Jacques Pousset, sieur de Montauban, ne fut pas seulement, dans l'opinion de ses contemporains, un avocat digne du premier rang; il eut encore une grande renommée comme poëte tragique. Un quatrain, dont nous regrettons de ne pas connaître l'auteur, est ainsi conçu :

Faire des vers comme un Homère
Et comme un Cicéron régner par le discours;
C'est ce que Montauban sait faire
Et dont on n'a point vu d'exemple de nos jours.

5**

Rien de plus, mais rien de moins. Si l'on abuse encore trop souvent de cette figure de rhétorique qui s'appelle l'hyperbole, on ne tombe plus en d'aussi graves écarts. Quoi qu'il en soit, on connaît le Cicéron ; il nous reste à faire connaître l'Homère.

On sait à peine les titres de ses tragédies, et nous ne croyons pas qu'elles aient été jamais analysées. La grande renommée de Racine a fait oublier tous les contemporains de P. Corneille. Quand les oreilles du public eurent entendu les vers d'*Andromaque* et de *Britannicus*, quand elles eurent goûté le tour élégant, harmonieux, de cette noble poésie, elles ne purent supporter la manière moins correcte et plus rude des disciples ou des rivaux de Corneille, et ceux-ci tombèrent aussitôt en discrédit. Nous ne blâmons pas, même dans son intolérance, la révolution qui porta Racine au sommet du Parnasse. Ayant toutefois à parler d'un de ces poëtes jadis fameux, maintenant ignorés, nous devons avec plus de justice rechercher et faire valoir ses titres inconnus.

La première en date de ses compositions dramatiques, est une tragédie dont voici le titre : *Zénobie, reine d'Arménie;* Paris, G. de Luine, 1653, in-12. Zénobie, fille du roi d'Arménie, a été donnée pour femme à Rhadamiste, roi d'Ibérie. Durant le repas nuptial, Rhadamiste a fait empoisonner le père et le frère de Zénobie, pour se rendre maître de leurs domaines. A la nouvelle de ce double crime, les Arméniens

se sont révoltés, et Rhadamiste vaincu par leurs milices, errant sur la plage étrangère, a voulu tuer Zénobie avant de tomber lui-même aux mains des insurgés. Celle-ci, frappée de trois coups de poignard, s'est réfugiée mourante dans la cabane d'un pêcheur, et, dans cette obscure retraite, elle a mis au jour une fille. Cependant Tyridate, roi des Parthes, instruit de la naissance et des malheurs de Zénobie, l'a fait venir à sa cour, et l'a persuadée de partager sa couche. Zénobie s'est engagée dans ce nouvel hymen, croyant à la mort de Rhadamiste. Une autre fille est née de cette union. Mais, pendant une longue absence de Tyridate, cette fille est morte, et Zénobie, qui a eu déjà beaucoup à se plaindre de son nouveau maître, a cru devoir substituer à la fille née de Tyridate, mystérieusement ensevelie, la fille née de Rhadamiste, laissée pendant quelques années à la garde du pêcheur. Telle est la première partie de l'exposition. Elle n'est pas fort claire. Ce qui suit l'est moins encore. Rhadamiste, ayant eu des nouvelles de Zénobie, réclame sa femme et veut prendre possession de l'Arménie; Tyridate s'obstine à garder Zénobie, et fait aussi de grands efforts pour s'emparer des états de sa famille. Repoussant à la fois Rhadamiste et Tyridate, les Arméniens appellent les Romains à leur secours. Les Romains envahissent le territoire contesté; Tyridate et Rhadamiste sont vaincus, et le consul de Rome, Helvidius, vient, au nom du sénat, dire à Zénobie

que le sort des deux rois est entre ses mains, qu'elle peut leur donner ou la mort ou la liberté :

HELVIDIUS.

Enfin vos ennemis sont en votre puissance,
Madame, et les Romains vous vengent par mon bras
Et de leurs cruautés et de leurs attentats,
Ces deux rois vous sont joints par le même hyménée,
Au gré de vos souhaits faites leur destinée.
Par eux sensiblement le sénat offensé,
Comme vous dans leur mort se voit intéressé.
N'ont-ils pas des consuls fait abattre l'image?
A tous ses alliés n'ont-ils pas fait outrage?
Cependant il vous fait l'arbitre de leur sort...

Perside, fille de Rhadamiste, qui se croit fille de Tyridate, veut sauver celui qu'elle appelle son père, et, dans ce dessein, elle a feint d'aimer Helvidius. Celui-ci, cédant à ses prières, intercède auprès de Zénobie en faveur des deux captifs. La cause de Tyridate est encore plaidée par son fils Phraarte, lequel, né d'une autre mère que Zénobie, sait que Perside n'est pas sa sœur et l'aime sincèrement. Mais c'est en vain qu'on sollicite la reine d'Arménie : elle veut la mort de Rhadamiste et la mort de Tyridate. Elle dit à Helvidius :

Pour recevoir mes lois Rome vous a commis;
N'examinez donc rien et suivez ma colère.
Vous savez mon arrêt ; que rien ne le diffère.
De ce plaisir si doux à mon ressentiment
J'attendrai le succès en mon appartement.

Ainsi finit le premier acte. Au début du second, Phraarte vient ouvrir son cœur à Zénobie. Il aime Perside, mais, avant de lui déclarer cet amour, il faut qu'il lui révèle le secret de sa naissance. Or, s'il lui fait cette déclaration, elle ne prendra plus aucun intérêt au sort de Tyridate, et, s'il ne la fait pas, il verra Perside devenir l'épouse d'Helvidius. Dans cette alternative, il sacrifie son amour, et, se dévouant pour son père, il ne dira rien. Après lui, Helvidius et Perside viennent supplier la reine d'épargner Tyridate. Enfin Tyridate et Rhadamiste sont amenés devant Zénobie par les ordres du consul. C'est une scène de cruels reproches. Zénobie reste inflexible.

Mais il est à craindre qu'Helvidius, disposé par Perside à la clémence, n'agisse contre les volontés de Zénobie. Elle a donc fait parvenir des plaintes au sénat contre la mollesse du général, et, attendant Corbulon, qui a été désigné comme successeur à Helvidius, elle veut paraître revenue à d'autres sentiments à l'égard des rois. Elle s'adresse d'abord en ces termes à Phraarte :

Je ne résiste plus, prince, et votre prière
A sur mes sentiments une puissance entière.
Je me souviens toujours que tous mes déplaisirs,
Qui me coûtaient des pleurs vous coûtaient des soupirs,
Et comme ces deux rois, par le même hyménée,
Se trouvent engagés en même destinée,
Je veux qu'également ils partagent le fruit

Que la pitié pour eux dans mon cœur a produit;
Je ne demande plus leur mort, ni ma vengeance ;
C'est assez d'en avoir témoigné la puissance,
Que Rome s'intéresse, et que, par son secours,
Je me voie aujourd'hui maîtresse de leurs jours;
Je veux, quand mon courroux ne trouve plus d'obstacle,
Dompter ma propre haine...

A cette nouvelle, Phraarte est plein de joie, et il s'empresse d'aller tout redire à Perside. Celle-ci lui confesse qu'elle a pour le consul une affection feinte. Il lui raconte alors qu'il n'est pas son frère, et la conjure de l'accepter pour amant. Elle accueille favorablement cette prière, et, quand Helvidius vient lui dire qu'il est prêt pour lui plaire à mépriser les ordres qu'il a reçus du sénat, elle lui répond qu'elle n'a plus affaire de lui, puisque la reine a changé de résolution. Irrité par ses dédains, Helvidius jure de se venger dans le sang des deux rois. Zénobie parle aussitôt un autre langage ; elle ne veut plus pardonner, et, pour sauver Tyridate, Phraarte se voit contraint de dire à Perside qu'il l'a trompée et qu'il est vraiment son frère. Rhadamiste et Tyridate sont introduits de nouveau sur la scène. Ils commencent par faire l'un et l'autre une déclamation solennelle sur le rôle humiliant qu'on fait jouer à deux rois :

RHADAMISTE.

Seigneur, c'est mal user du pouvoir qu'on vous donne,
Et blesser un peu trop l'honneur de la couronne,

Que de nous appeler, loin de nous écouter,
Pour plaire à votre haine et pour nous insulter,
Pour voir deux souverains pleurer votre victoire,
Pour faire dans leur honte éclater votre gloire,
Pour fouler à vos pieds la majesté des rois
Qui sont indépendants de vous et de vos lois,
Et pour nous voir, au gré des caprices d'un homme,
Les divertissements d'une femme et de Rome.

HELVIDIUS.

Ne le présumez pas, et je suis plus humain.

TYRIDATE.

Vous maltraitez les rois et vous êtes Romain!
A quelque grands effets que votre haine aspire,
Nous ne saurions ni voir ni souffrir rien de pire.
Nous mourrons sans pâlir, notre cœur est trop haut.
Mais cachez cette femme et montrez l'échafaud!
Allons au lieu fatal d'où tombent les couronnes;
Mais de plus d'un supplice épargnez nos personnes!

Cela dit, Rhadamiste et Tyridate apprennent que le consul, touché par les larmes de Perside, lui a promis de sauver du moins la vie de son père ; ils demandent donc à Zénobie de résoudre le plus cruel des doutes, de déclarer duquel d'entre eux Perside est la fille. Mais Zénobie refuse obstinément de s'expliquer :

PERSIDE.

Qui de vous est mon père?
Me l'enseignerez-vous, mère, prince, et vous rois?
Me viendrez-vous tirer de la peine du choix?
Voix du cœur, voix du sang, êtes-vous sans murmure?

Sur ces entrefaites, Corbulon arrive. Il censure noblement les faiblesses d'Helvidius; mais, ce devoir rempli, il réclame, au nom de l'humanité, la grâce de Rhadamiste et de Tyridate. Zénobie va céder, quand on vient annoncer que les deux rois se sont frappés au milieu du camp romain et qu'ils expirent. Telle est l'analyse de cette tragédie.

Les infortunes de Zénobie ont inspiré bien des poëtes : l'abbé Boyer et Crébillon ont tour à tour traité le même sujet que Pousset de Montauban (1); mais comme ils ont, les uns et les autres, fort peu respecté les témoignages de l'histoire, il se trouve que, sous le même titre, ils ont mis en scène des situations bien différentes. Aucune comparaison n'est donc possible entre ces diverses tragédies. On a pu remarquer que la fable imaginée par Pousset de Montauban, est un tissu d'incidents fort bizarres, et que l'auteur, quoique très-libre dans ses inventions, a plusieurs fois recours aux mêmes moyens pour produire les mêmes effets. Dans sa pièce mal conçue, où la multiplicité des incidents gêne, trouble l'action principale, nous ne saurions louer que la haute tenue des personnages et des discours qu'ils récitent. Ce sont des

(1) Dans sa tragédie en prose qui porte le titre de *Zénobie*, l'abbé d'Aubignac a mis en scène une reine de Palmyre qui n'a de commun que le nom avec la triste femme de Rhadamiste. La tragédie de Magnon, qui porte aussi le titre de *Zénobie*, est celle de l'abbé d'Aubignac mise en vers.

héros parents de ceux de Corneille; ils ont le langage fier, tranchant, sentencieux de tous les membres de cette illustre famille. Il y a des vers énergiques et vraiment beaux dans la *Zénobie* de Montauban; mais on en rencontre beaucoup trop qui flattent l'oreille seule, et n'expriment ni des sentiments vrais ni des idées justes.

Nous avons lu avec plus d'intérêt la tragédie plus simple du même auteur qui porte le titre d'*Indégonde;* publiée par G. de Luine, en 1654, un an après *Zénobie.* Hermenigilde, fils de Levilgilde, roi d'Espagne, a épousé Indégonde, fille de France. Goisinthe, femme en secondes noces de Levilgilde, a fait subir la persécution la plus cruelle au prince Hermenigilde. Pour protéger ses jours contre les fureurs de cette marâtre, celui-ci s'est retiré dans les murs de Séville, et, depuis deux ans, cette ville est assiégée par les armées du roi. Enfin on propose la paix, le roi pardonne à son fils, le fils accepte avec dignité le pardon de son père et revient à la cour. Alors Goisinthe invente le plus odieux complot. Au moyen d'une lettre supposée, elle accuse Hermenigilde d'avoir conspiré contre son père avec les Romains (nous sommes au temps de Tibère), et d'avoir (voilà certes d'étranges anachronismes) abandonné la croyance des rois ses aïeux, l'arianisme, pour embrasser la foi chrétienne. Le prince repousse avec horreur la première de ses accusations; mais il avoue qu'en effet il a

été converti par Indégonde à la croyance des Francs, au christianisme :

C'est la source où, sans peur des peuples irrités,
Mon esprit a puisé ces hautes vérités,
Ces mystères du ciel dont mon âme est certaine,
Adorables écueils de la science humaine.
Je sais que cette foi, dont mon cœur a fait choix,
Passe pour un grand crime en l'esprit de vos lois;
Mais sachez que ce crime, au milieu des supplices,
A fait de ses bourreaux quelquefois ses complices,
Sa conquête autres fois des plus grands conquérants
Et ses adorateurs de ses propres tyrans.
Le trépas pour ce crime est toute mon envie.
Ceux qui meurent ainsi ne changent que de vie.
Que je serais heureux si j'avais acheté,
Au prix de tout mon sang, cette immortalité !

Vainement on lui promet la vie et le trône, s'il veut renoncer à cette coupable croyance; vainement Récarède, son frère, vient le supplier de prendre ce parti. Il répond par un refus héroïque, et meurt de la main du bourreau. Indégonde lui a dit elle-même de marcher au supplice, et, quand elle apprend sa mort, elle ne fait pas entendre les tragiques imprécations de la colère; sa douleur est celle d'une épouse chrétienne :

A ce triste récit dont mon âme est surprise,
Mon courage se perd, ma constance s'épuise;
Mais il faut résister à de si rudes coups,
Et dedans ma douleur rencontrer mon époux...

Ne versez point, mes yeux, de larmes sur son sang.
Mon époux naquit prince, il est en plus haut rang;
Il porta la couronne, il en porte une encore
Qui ne pèse pas tant et qui bien plus l'honore ;
Qui ne relève point ni des lois ni du temps,
Et que le ciel enfin garde à ses combattants.
Je sais que ma douleur est la douleur publique,
Qu'on ne peut appeler ma perte domestique,
Qu'elle afflige l'État, qu'elle étonne les lois,
Détruit l'ordre du sang et fait craindre les rois.
Mais plaindrai-je un vainqueur tombé sous ses trophées?
Croirai-je ses vertus sous le glaive étouffées ?
Penserai-je que, mort, il cesse d'être roi ?
Et puis-je le pleurer sans douter de ma foi ?
Non, ne trahissons point ni mon cœur ni sa cendre.....

Mais la mort d'Hermenigilde n'est pas le seul malheur qui doive éprouver le courage d'Indegonde. Elle a eu de ce prince un fils bien jeune encore, et on lui apprend qu'il vient aussi de mourir. Elle dit :

Le dessein que je prends est d'être, en ma misère,
Constante pour le fils ainsi que pour le père.
Cher fils, mon cher appui, gage de mon amour,
Qui vis en même temps et la guerre et le jour.....
Je ne te pleure point, lorsque je considère
Que la foi t'a donné le repos de ton père,
Et que tu vis encore. en dépit du tombeau,
Puisque cette lumière éclaira ton berceau.
D'un père généreux chère image perdue,
Fils de l'aigle éprouvé qui le suis dans la nue,
Qui méprises la terre, et qui, d'un vol pareil,
Approches, comme lui, la couche du soleil,

Ton trépas peu m'étonne, et, bien loin de te plaindre,
J'attends le jour heureux pour te pouvoir atteindre.
Ce jour sera pour moi de triomphe et de paix,
Je verrai le bonheur pour m'y joindre à jamais,
Et la même vertu qui maintenant s'emploie
A combattre mes pleurs, modérera ma joie.
Adieu, sceptre, grandeurs, fortune des humains !
J'avais pris de la boue et j'en lave mes mains ;
Mon esprit est guéri du souhait de l'empire ;
Après ce que j'ai vu, ce n'est pas où j'aspire.
Je ne veux point d'honneur qui ternisse mon rang ;
Celui qui tient l'État dégoutte de mon sang,
Et n'a cru s'assurer en ce droit légitime
Que par l'achèvement d'un effroyable crime.....

Ce sont là des sentiments outrés; aucune religion ne peut et ne doit inspirer un tel détachement des affections humaines. P. Corneille avait fait représenter *Polyeucte* en 1640; *Indégonde* est évidemment une imitation de *Polyeucte*, et, comme le dénouement de cette pièce avait eu le plus grand succès, le sieur de Montauban l'a remis en scène. Mais le défaut commun des imitateurs est d'aller au-delà de leur modèle, d'ajouter quelque chose encore aux fictions même les plus audacieuses. Nous n'avons pas à dissimuler que notre poëte est tombé dans cet excès. Des éloges sont dus toutefois à ces vers pleins, sonores, vigoureux, que nous venons de reproduire.

Nous ne connaissons pas d'autres tragédies de Jacques Pousset. On veut qu'il en ait écrit une autre,

qu'on intitule *Thyeste;* mais il ne l'a pas achevée, ou, l'ayant donnée au théâtre, elle n'y a pas obtenu beaucoup d'applaudissements, car elle n'a pas été imprimée. Il a fait, en outre, représenter plusieurs pièces moitié comiques, moitié tragiques, qui paraissent avoir été plus goûtées, et qui, de nos jours, le seraient peu. Nous en avons trois sous les yeux, *Les charmes de Félicie*, *Séleucus* et *Le comte de Hollande*, imprimées chez G. de Luine, en 1654. Il est, de plus, l'auteur supposé de *Pantagruel*, comédie imprimée en 1674, et des *Aventures de Panurge*, autre comédie en cinq actes, représentée en cette même année 1674, mais qui ne fut pas vraisemblablement jugée digne de l'impression. Que l'on ne relise pas après nous *Les charmes de Félicie;* cette pastorale plus galante que dramatique, dont le sujet est pris de la *Diane* de Montemaior, n'a vraiment aucun intérêt; nous y trouvons seulement à louer quelque esprit et des vers faciles. *Séleucus* est un imbroglio qui n'a rien de comique : au lieu de grandes passions, on y trouve de grandes périodes, de ridicules fanfaronnades et des esquisses de caractères faux ; c'est, en somme, une pièce fort médiocre. *Le comte de Hollande* est de même fabrique ; presque tous les personnages sont supposés, et si, dès le début de la pièce, quelques monologues ou quelques vers récités « à voix basse » ne donnaient pas au public le dernier mot de toutes les énigmes, la curiosité pourrait être fort excitée

jusqu'au dénouement ; mais peut-être aussi l'attention du spectateur se lasserait-elle avant la fin du premier acte.

Pousset de Montauban paraît avoir affectionné ces tours de force dramatiques. Il ne conçoit rien simplement; dans l'ensemble et dans le détail, il exagère tout. D'une fiction qui pourrait être la matière d'une scène pathétique, il fait un drame en cinq actes, durant lesquels les mêmes personnages ne font que répéter les mêmes propos. Il a surtout abusé des suppositions de personnes; ce qui est un grave abus. Mais, si nous avons peu goûté sa prose, nous trouvons dans ses vers le parfum du grand style. Ce n'est pas un poëte vulgaire : ses périodes ont de l'ampleur, son vers est ferme, il parle assez correctement une belle langue, la langue de P. Corneille.

Pousset de Montauban fut un des amis de Racine, de Boileau, de Chapelle et de Costar. Six lettres conservées de Costar sont à son adresse (1). La nature l'avait fait pour vivre dans cette compagnie, en lui donnant un esprit facile, enjoué, railleur. « Il est agréable, dit Pocquet de Livonnière, avec « ses amis ; sa conversation est spirituelle et « savante, quand on le met sur des affaires de con- « dition. » Son commerce habituel avec des gens de lettres, et peut-être aussi des femmes de théâtre,

(1) Ce sont les lettres 10, 11, 12, 177, 235, 275.

lui fut reproché : « Depuis plusieurs années, écrivait « Pocquet de Livonnière en 1680, il s'est adonné au « plaisir, et il y a apparence que son esprit s'est « relâché. » Cependant cela ne compromit pas la grande situation qu'il avait acquise. Après avoir été nommé substitut du procureur général, il fut élu bâtonnier de son ordre le 9 mai 1680. La commune de Paris fut elle-même jalouse d'introduire dans le conseil de ses édiles un orateur, un poëte d'une aussi grande renommée. Aux titres divers de Jacques Pousset il faut joindre celui d'échevin de Paris. On trouve dans les *Mercures* la pièce suivante : *Remerciement de M. de Montauban à MM. de la ville, en sortant d'échevinage.* Il mourut à Paris, le 16 janvier 1684.

PRIEUR (CLAUDE).

Claude PRIEUR, né à Laval, s'engagea, dès sa jeunesse, chez les Frères Mineurs de l'étroite observance, et fut d'abord envoyé par ses supérieurs, loin de sa ville natale, au couvent de Rions, près Bordeaux. Il habitait cette maison, une des moindres de l'ordre,

en l'année 1587. Plus tard, il alla faire ses études à Toulouse, et vint ensuite séjourner à Rodez (1). En 1594 il était en Flandre, à Wavre, près Louvain (2). C'est là qu'il composa l'écrit suivant : *Dialogue de la lycanthropie, ou transformation d'hommes en loups, vulgairement dits loups-garous, et si telle se peut faire ;* Louvain, J. Maës et Philippe Zangre, 1596, in-8°. La conclusion de ce *Dialogue* est qu'il n'y a pas de lycanthropes, ou de loups-garous. La conclusion est donc sensée ; mais la démonstration l'est moins, les sorciers et les démons y jouant un grand rôle.

« Il est constant, dit Fontenelle, qu'il y a des « génies malfaisants et condamnés à des tourments « éternels. La religion nous l'apprend (3). » Cette preuve de l'existence des démons est insuffisante. Fontenelle le savait bien ; mais il n'osait pas dire toutes les vérités. Soit ! selon les théologiens, les démons existent ; du moins Fontenelle reconnaît que, selon les philosophes, ils n'existent pas.

(1) *Dialogue de la lycanthropie*, fol. 32.
(2) Epître en tête du *Dialogue*.
(3) *Hist. des oracles*, prem. dissert. préf.

PYRARD (François).

Au mois de mai de l'année 1601, une compagnie de marchands de Saint-Malo, de Vitré et de Laval[1] entreprit d'aller fonder un établissement français dans les Indes orientales. Deux vaisseaux furent équipés pour cette course périlleuse : l'un de quatre cents tonneaux, nommé *le Croissant;* l'autre, *le Corbin*, de deux cents tonneaux. On appareilla le 18 mai, et l'on se dirigea vers le cap de Bonne-Espérance.

Le 21, on rencontra neuf gros navires hollandais, qui se mirent dès l'abord en devoir de faire honneur à la flottille française ; ils passèrent sous le vent et tirèrent chacun un coup de canon. A la satisfaction causée par cette rencontre succéda tout à coup une assez vive alarme ; le plus fort des navires hollandais avait envoyé dans la voilure du *Corbin* un boulet trop bien dirigé ; ce qui pouvait être considéré comme l'annonce d'une attaque imprévue. Les Français attaqués répondirent avec vigueur ; mais une prompte explication suivit cette escarmouche : le canonnier du navire hollandais avait, étant ivre, commis une erreur qui fut excusée. Nos deux navires traversèrent la ligne le 24 août ; le 29, l'eau commençant à leur

manquer, ils relâchèrent à l'île d'Annobon, occupée par les Portugais. Les Portugais étaient alors les fiers tyrans de ces mers ; ils traitèrent fort mal les gens du *Corbin*, en firent quelques-uns prisonniers et ne les rendirent à la liberté qu'après les avoir durement rançonnés. Ayant quitté cette plage inhospitalière, la flottille gagna Sainte-Hélène, longea le cap de Bonne-Espérance, puis le cap des Aiguilles et fut jetée par une affreuse tempête sur la côte de Madagascar. Elle se dirigeait ensuite, fort endommagée, vers les îles de Comorre, quand, le 2 juillet de l'année 1602, durant la nuit, le *Corbin* heurta contre un des rochers qui bordent les Maldives, se renversa sur le flanc et prit eau de toutes parts. Le *Croissant* évita l'écueil et poursuivit sa route jusqu'à Sumatra.

Dans le *Corbin* se trouvait un chirurgien, nommé François Pyrard, de Laval, qui parvint, avec quelques-uns de ses compagnons, à gagner la rive sur un radeau construit à la hâte. C'est à lui que nous devons la relation de ce voyage. Il fut d'abord conduit à Pandoué, ses amis ayant été dispersés dans les îlots voisins, à Pulodou, à Malé. Durant les premiers mois de son exil dans l'île de Pandoué, Pyrard fut réduit au plus triste sort. Comme il n'avait rien sauvé du naufrage, les habitants de l'île, auxquels il ne pouvait rien offrir, lui refusèrent même la subsistance. Il allait chercher sur le sable les mollusques ou les poissons morts que le flot y avait déposés, et les fai-

sait bouillir avec des herbes inconnues. Quand il avait trouvé par aventure, dans les champs voisins, quelque citron délaissé, il en exprimait le jus dans son brouet, et c'en était l'assaisonnement le plus délicat. Le premier allégement qu'il eut dans sa malheureuse fortune, fut d'être employé par les insulaires aux travaux de la pêche. Ceux-ci le récompensèrent du moins de ses services avec des noix de coco, du miel et du millet. Il reposait la nuit sous un toit de bois qu'on avait dressé sur le bord du rivage pour abriter la carcasse d'un navire en construction. Mais telle ne devait pas toujours être, aux Maldives, la détresse de François Pyrard. Il avait l'esprit plein de ressources, et, se voyant contraint à prolonger son séjour en ces îleslointaines, il chercha tous les moyens d'améliorer sa condition.

Son premier soin fut d'apprendre la langue des insulaires. Bientôt il put entrer en commerce avec eux, et, conduit à Malé, il y fut bien vu du roi, des reines et des grands de la cour maldive. Tandis que la condition des autres naufragés était affreuse, et qu'ils succombaient les uns après les autres à la faim, à la fièvre ou aux mauvais traitements, Pyrard était accueilli comme un hôte de qualité ; le roi, qui faisait grand état de ses connaissances et qui prenait plaisir à l'interroger sur les sciences, les arts et les mœurs de l'Europe, lui fournissait tout ce dont ils avait besoin pour vivre dans l'abondance. Tous le

matins Pyrard se rendait au palais, dans la compagnie des principaux habitants de l'île, allant deviser avec eux, avec le roi, sur les affaires présentes du gouvernement. Cette réception quotidienne se faisait selon les règles d'un cérémonial que nous allons décrire.

Le palais du roi est au milieu d'un enclos assez étendu, renfermant des jardins, des vergers, arrosés par des fontaines qu'alimentent de vastes réservoirs. Il est bâti de pierres et n'a qu'un seul étage; mais les bâtiments forment la ceinture de plusieurs cours. A l'entrée du palais se trouve un corps de garde, défendu par quelques pièces de canon. Le portail est une grande tour carrée. On entre d'abord dans la salle des gardes; dans la pièce qui suit s'arrêtent les courtisans de S. M. Maldive; les chambellans et les autres domestiques peuvent seuls aller au delà. Le pavé de ces deux salles, élevé de trois pieds au-dessous du sol, est couvert de nattes de couleurs diverses; les murs et les plafonds ont pour ornement d'élégantes tentures encadrées avec des franges de soie. Quand le roi donne audience, il se rend dans la seconde salle et s'assoit les jambes croisées, à la manière des Orientaux, sur un large tapis; les grands du royaume prennent place autour du tapis, dans l'ordre que leur assignent leur naissance et leurs titres; les officiers inférieurs se tiennent debout derrière eux. Les étrangers sont reçus dans la salle des

gardes ; la vue même du tapis royal leur est strictement interdite. Cependant, pour témoigner à Pyrard toute sa confiance, le roi l'admit dans la seconde salle avec les autres courtisans ; il lui donna de plus la liberté de visiter les appartements intérieurs du palais, et même de pénétrer dans le gynécée : faveur tout à fait exceptionnelle. Certainement Pitard n'en abusa pas. Il fut néanmoins très-recherché par les femmes du roi. Quand il leur eut été permis d'entrer en colloque avec l'étranger, elles l'accablèrent de questions ; elles voulurent savoir de lui quelle était la figure, quelles étaient les parures, les habitudes et les distractions licites, illicites, des dames françaises. Pyrard nous apprend qu'il leur fit des visites fréquentes, même à l'insu du roi, et qu'il répondit à toutes leurs questions le mieux qu'il put.

Après quelque temps de séjour à Malé, de plus en plus recherché par le roi, par ses femmes, de plus en plus honoré par les courtisans, Pyrard devint une des notabilités insulaires, et, ayant obtenu la faculté de faire la troque avec les navires étrangers que les vents poussaient à la côte, il s'enrichit et n'eut bientôt plus rien à regretter que la patrie.

Mais ce regret lui était bien amer. Il avait assez courageusement supporté sa captivité tant qu'il avait eu près de lui quelques-uns de ses compagnons ; mais quand il se vit le seul survivant de tout l'équipage du *Corbin*, il fut vivement affecté de cette solitude, et

faillit lui-même être emporté par une longue maladie. En recouvrant la santé, il ne fut pas guéri de son ennui, et, une occasion s'offrant à lui de quitter l'île de Malé, il en profita. Au mois de février de l'année 1607, une flottille, qui portait les couleurs du roi du Bengale, fit une descente dans les États du roi des Maldives, défit ses troupes et mit la main sur ses trésors. Pyrard obtint des vainqueurs la permission de fuir sur leurs vaisseaux et fut conduit par eux dans le Bengale. Il n'y resta qu'un mois environ, et partit pour le Malabar où il espérait rencontrer des navires hollandais. Mais tel ne devait pas être le terme de ses infortunes. Non-seulement il ne trouva pas de navires hollandais dans le Malabar, mais il y fut surpris, avec deux autres de ses compatriotes, par des soldats portugais, qui les jetèrent dans une barque et les emmenèrent à Cochin.

Quand ils furent déposés sur le rivage, les gens de la ville accoururent en foule autour d'eux. Chacun leur disait qu'ils seraient pendus le lendemain, et, pour justifier cette prophétie, on leur montrait sur une place voisine un gibet au sommet duquel la brise agitait trois cadavres. Ce spectacle devait assurément leur causer les inquiétudes les plus vives. Conduits chez le gouverneur de Cochin, ils y furent interrogés et leurs réponses furent mal reçues. Cependant on ne les pendit pas ; mais l'ordre fut donné de les jeter dans la prison publique comme prisonniers de guerre,

jusqu'à ce qu'il s'offrît une occasion de les envoyer à Goa, devant le vice-roi des Indes. Qu'était-ce que la prison publique de Cochin? Les détails que nous donne Pyrard sur le régime de cette prison, nous enseignent que les marchands de Londres ont reçu des marchands de Lisbonne les traditions de brutalité qu'ils ont fidèlement suivies jusqu'à ce jour. C'était une vaste tour carrée, sous le toit de laquelle on conduisait d'abord les prisonniers. Là, s'ouvrait une trappe par laquelle on les faisait descendre dans une fosse profonde de sept à huit toises, où les malheureux recevaient la lumière, l'air et une nourriture insuffisante par une fenêtre pratiquée dans la partie supérieure de la tour. Quand Pyrard et ses compagnons eurent été déposés en ce lieu, ils y trouvèrent environ cent trente individus de tous pays, de toutes races, de toutes religions. On y entretenait une lampe, qui souvent s'éteignait par défaut d'air, et l'excès de la chaleur obligeait les hôtes de cet asile infect à se dépouiller de tous vêtements, durant la nuit aussi bien que durant le jour. Pyrard tomba dangereusement malade, et fut mis en liberté sous caution.

On vit bientôt après arriver à Cochin une escadre de cinquante navires portugais. Cette escadre faisant voile vers Goa, Pyrard fut jeté dans un des navires, où tout l'équipage prit plaisir à l'accabler des plus durs traitements. Aussitôt qu'il eut été déposé sur la plage de Goa, il fut conduit dans un autre

cachot. Vainement il raconta la série de ses malheurs et, sans se croire coupable, demanda sa grâce; on lui répondit qu'il avait mérité la mort pour avoir entrepris de venir aux Indes depuis la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne. Cependant, par l'intervention d'un jésuite français, il fut tiré de prison et incorporé dans les milices portugaises. Pyrard s'accommoda le mieux qu'il put de cette nouvelle condition, et suivit l'armée dans plusieurs courses aux îles de Ceylan, de Malacca, de Sumatra, de Java ; il fut aussi conduit à Ormuz et à Cambaye. Vers la fin de l'hiver de l'année 1609, quatre grandes caraques, chacune d'environ deux mille tonneaux, entrèrent dans le port de Goa, venant de Lisbonne. Elles apportaient un ordre du roi d'Espagne, par lequel il était interdit à tout Français, Anglais ou Hollandais, de séjourner dans les Indes. Cet ordre était l'acte d'affranchissement de Pyrard. Quand une de ces caraques mit à la voile pour retourner en Europe, au mois de janvier 1610, il fut embarqué.

Après neuf jours de navigation, on aperçut trois vaisseaux, que l'on prit d'abord pour une flottille hollandaise. Tandis qu'on se préparait à recevoir l'ennemi, on n'épargna pas les injures à Pyrard ; mais les trois vaisseaux poursuivirent leur route sans s'inquiéter de la caraque. Le 15 mars , on découvrit l'île de Diégo-Rodriguez. Cette île étant inhabitée, rien n'obligeait d'y relâcher; mais on y fut poussé par

une tempête qui, pendant cinq jours, secoua violemment la fragile embarcation. En vue du cap de Bonne-Espérance, de nouvelles bourrasques viennent l'assaillir, et, dans le danger, on prend la résolution de jeter toutes les marchandises à la mer. Quelques passagers protestent, des protestations on en vient promptement aux coups d'épée, et le capitaine se voit contraint de dompter les plus furieux en leur mettant les fers aux pieds. Cette révolte apaisée, on tient conseil. L'avis des gentilshommes et des marchands est qu'il faut retourner à Goa ; l'avis des pilotes est qu'il y a moins de péril encore à doubler le cap. Tandis que l'on discute vivement sur l'un et sur l'autre parti, chacun parlant avec effroi des chances de naufrage que présente le retour ou le passage du cap, le vent s'apaise, le calme revient et la caraque est entraînée par les courants dans une vaste baie. Mais sur la rive prochaine apparaissent des nuées de sauvages : nouveau sujet d'alarme pour nos navigateurs, quand un vent de terre, rejetant la caraque hors de la baie, enlève aux sauvages la proie qu'ils se préparaient à saisir. Enfin, vers la fin de mai, le cap est doublé. Les pilotes ayant donné cette heureuse nouvelle, on se réjouit sur le navire ; toutes les misères, toutes les craintes sont oubliées, et les matelots, après avoir rendu grâces à Dieu, se préparent à jouer une comédie qu'ils avaient étudiée, pour ce jour solennel, depuis le départ de Goa.

On aborda le 5 juin à l'île Sainte-Hélène. Mais on n'y fit pas un long séjour ; elle avait été récemment visitée par des Hollandais qui n'avaient pas manqué d'y commettre quelques dévastations. Cependant la caraque prenait eau de toutes parts, quoique que l'on eût employé dix jours à en réparer les avaries. Il fut décidé qu'on irait faire une halte, pour se radoùber, sur la côte du Brésil ; on se dirigea donc vers cette terre, et elle apparut le 8 août à l'horizon, blanche comme la grande voile d'un navire, ou comme ces plaines du Nord que couvre une neige éternelle. Le 9, on jeta l'ancre à quatre lieues de la rive, et bientôt arrivèrent trois caravelles chargées de rafraîchissements. Depuis le jour où l'on avait quitté Goa, c'est-à-dire depuis six mois environ, on avait perdu deux cent cinquante passagers ou matelots, et les survivants n'étaient guères valides. A terre, Pyrard fut mieux traité par les Portugais qu'il ne l'avait été sur la caraque. Un homme considérable de San-Salvador lui offrit dans ses domaines la charge de maître des esclaves, mais il la refusa ; le vice-roi lui-même lui fit bon visage, et le pria de dîner à sa table. Le goût de la galanterie était fort développé dans la ville de San-Salvador. Pyrard y eut toutes sortes d'aventures. Il n'y resta néanmoins que deux mois, car il avait hâte de revoir la France. Enfin, après tant de courses, il fut déposé sur les côtes d'Espagne. N'oubliant pas alors que, dans la prison de Goa, il

avait pris l'engagement d'aller remercier Dieu de sa délivrance à Saint-Jacques de Compostelle, si jamais il touchait la terre d'Espagne, il s'empressa de remplir ce vœu. Puis il partit pour La Rochelle, et fut de retour à Laval le 16 février 1611.

François Pyrard est compté parmi les voyageurs français dont les récits méritent le plus de foi. C'est le président Jeannin qui le pria de publier la relation de ses aventures. Elle parut sous ce titre : *Discours du voyage des Français aux Indes Orientales, ensemble des divers accidents, aventures et dangers de l'auteur en plusieurs royaumes des Indes,* etc., etc. ; Paris, 1611, in-8°. Ce livre, dès qu'il fut mis en lumière, eut un grand succès. L'avocat général Jérôme Bignon en voulut connaître l'auteur, et, l'ayant appelé dans son cabinet, il le pressa de questions et obtint de lui des détails plus circonstanciés que ceux dont il avait entretenu le public dans son *Discours*. Ces nouveaux renseignements furent confiés à Bergeron, qui les mit en ordre et les publia sous ce titre : *Voyage de François Pyrard, de Laval, contenant sa navigation aux Indes Orientales, aux Moluques et au Brésil;* Paris, Dallin, 1615. Cette nouvelle édition contient, en outre, un *Traité des animaux, arbres et fruits des Indes* et un *Vocabulaire de la langue des Maldives.* « L'auteur, dit Sor-
« bière, s'amuse à nous raconter beaucoup de petites
« aventures particulières, qu'on lit avec autant de

« dégoût qu'il les écrivait sans doute avec plaisir... « On m'a assuré que le livre avait été composé par « M. B. sur les mémoires de ce Pyrard, chirurgien « assez idiot, et qui n'eût pas été capable de former « un discours de si longue haleine (1). » Sorbière avait, on l'a dit, l'esprit méchant ; habituellement il traitait mal les gens dont il ne pouvait attendre des services. Il était, d'ailleurs, médecin, et Pyrard chirurgien, et l'on sait que les chirurgiens et les médecins, citoyens, dit Fontenelle, du même état, ne vivent pas toujours en bonne intelligence. Quoi qu'il en soit, la critique de Sorbière est injuste. Il semble en effet qu'ayant rédigé le premier récit de ses voyages, Pyrard aurait pu rédiger le second sans l'assistance de Bergeron. Quant aux anecdotes, aussi nombreuses dans le premier que dans le second, elles n'ont pas inspiré le même dégoût au public qu'à Sorbière ; ce que prouve le succès du livre. Nous en connaissons encore une autre édition, avec des observations géographiques et une carte de Pierre Duval ; Paris, 1679, 3 parties in-4°. Enfin divers abrégés de la narration de Pyrard ont été imprimés en des recueils français ou étrangers ; on en lit un au tome VIII de l'*Histoire générale des voyages,* publiée en 1770 par Prévost d'Exiles, chez les frères Didot.

Une notice très-étendue sur François Pyrard, par

(1) *Sorberiana*, p. 115.

M. Bérangerie, est imprimée dans l'*Annuaire de la Mayenne* de l'année 1841.

PYRARD (PIERRE).

On lit dans la *Bibliothèque* du P. Sotuel que, l'année même où François Pyrard quittait, sur le *Corbin*, le port de Saint-Malo, c'est-à-dire l'année 1602, un certain Pierre PYRARD, de Laval, alors âgé de vingt et un ans, se faisait admettre dans la Société de Jésus. On peut supposer qu'entre François et Pierre Pyrard il existait un lien d'étroite parenté ; peut-être quelque malheur domestique vint-il les affliger l'un et l'autre en même temps, et les chasser de leur pays. Pierre Pyrard eut quelque réputation parmi les Jésuites, comme professeur de philosophie et de théologie morale ; il gouverna successivement les colléges de Pau et de Limoges, et fut chargé par les frères de sa province d'aller les représenter à Rome, à la neuvième assemblée générale. Le P. Sotuel, qui loue son humeur affable et ses mœurs régulières, lui attribue un livre de controverse écrit en français, mais dont il donne le titre en latin : *Responsum ad Jarnacensem*

ministrum calvinianum ; Bordeaux, J. Mercan, 1616, in 8°. Nous n'avons pas rencontré cet ouvrage. Pierre Pyrard mourut à Pau, le 3 avril 1667, âgé de quatre-vingt-sept ans.

QUELAIN (FRANÇOIS).

François QUELAIN, du Mans ou du Maine, *Cenomanus*, avait fait profession d'observer la règle sévère de saint Bruno. Théodore Petreius l'a cité dans sa *Bibliothèque des Chartreux*, mais sans rien nous apprendre sur sa vie, ni même sur le temps où il a vécu. Cet historien, d'ailleurs scrupuleux, n'a pu, nous dit-il, se procurer aucun renseignement sur son confrère, ignorant quelle chartreuse il avait habitée. Nous savons, du moins, qu'il était prieur de Bonne-Fonts. C'est une indication qui nous est fournie par le titre de son principal ouvrage : Θανατογραφία, *Mortis descriptio*, *per Franciscum Quelain*, *Cenomanum*, *religiosissimum juxta ac doctissimum Carthusianæ domus de Bono-Fonte priorem* ; Paris, Nic. Leriche, sans date, in-8°. Possevin, dans son *Apparatus*, en désigne une autre édition, Gand, Gérard de

Sales, 1554 ; nous ne l'avons pas rencontrée. Qu'est-ce que cette *Description de la mort ?* C'est un poëme, qui a pour frontispice un archer tendant avec effort son arc homicide, et cherchant la victime qu'il va frapper. Ensuite commence un monologue, dans lequel la mort célèbre sa puissance. Ce monologue finit au *recto* du cinquième feuillet, et à la suite se trouve un autre poëme qui a pour titre : *Palma christiana, ab eodem auctore.* La versification de François Quelain est facile, mais un peu rude : mérite et défaut communs à tous les poëtes latins du XVIe siècle.

QUELAINE (Louis).

Né en 1496, dans le Maine, Louis QUELAINE quitta, jeune encore, sa province et vint à Paris, où il se fit un nom même parmi les illustres régents du collége de Navarre. Après avoir longtemps enseigné la philosophie dans ce collége, il fut reçu docteur en théologie, en l'année 1527. Plus tard, nous le voyons chanoine de Paris et sous-chancelier de cette église. Il remplit cette dernière charge jusqu'en l'année 1531. La cure de Saint-Germain-le-Vieux lui fut donnée

en 1542 (1). On peut trouver extraordinaire que La Croix du Maine ne parle pas de ce docteur manceau, car M. Desportes lui attribue un *Discours sur la nomination du cardinal Du Prat à la place de chancelier de France*, qui fut publié, dit-il, en 1530. On ne s'explique pas qu'un des premiers dignitaires de l'église de Paris ait fait, en 1530, un discours sur la nomination du « cardinal » Du Prat à la place de chancelier, quand cette nomination avait eu lieu le 7 janvier 1515, Du Prat n'étant pas encore veuf et n'ayant encore aucun désir de renoncer au siècle et d'entrer dans l'Église. Un *Discours* de Louis Quelaine, publié par Regnauld Chaudière en 1530, est, en effet, à l'adresse du cardinal Du Prat, mais il ne concerne en rien sa nomination à la chancellerie (2).

QUERUAU (VINCENT).

Vincent QUERUAU, sieur du Sollier, né à Laval, avocat au siége présidial de cette ville, est auteur d'une histoire universelle qu'il a plusieurs fois rema-

(1) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, part. I, lib. III, c. IV.

(2) De Launoy, *Regii Navarr. gymn. hist.*, part. III, lib. III, c. XXVII.

niée. La première édition est de Paris, 1610, in-12, sous ce titre : *Epitome, ou brief recueil de l'histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'à présent.* La seconde, de l'année 1613; Paris, François Huby, in-12. Il a beaucoup ajouté à son premier travail dans une édition postérieure, publiée sous ce titre, moins modeste que le précédent : *Le Tableau historial du monde, depuis sa création jusque en l'an présent* 5589, *et l'an de notre salut* 1625; Rennes, P. Loyselet, 1625, un fort volume in-8°. Il y a dans ce *Tableau historial* beaucoup de faits concernant l'histoire de Laval; le reste a peu d'intérêt.

Le nom de Vincent Queruau ne se rencontre ni dans le catalogue de l'abbé de La Crochardière ni dans celui de l'abbé Ledru, ni même dans les tables du P. Lelong. Cependant il n'a pas manqué de panégyristes qui lui ont garanti, de son vivant, l'immortalité de la gloire. L'un a fait en son honneur ces pompeux hexamètres :

Si benè conveniunt multis sua nomina rebus,
Vincenti, ergo tibi clarum victoria nomen
Contulit, ut vincas et sis post fata superstes !

Un autre l'a célébré dans une ode française, où nous remarquons les vers suivants :

On y lit la peine aux méfaits
Et la récompense aux bienfaits,

(1) Dans le *Tableau historial*.

Le change et l'état des provinces,
La vie, la paix, le bonheur,
La mort, la guerre, le malheur
Des papes, des rois, des princes.

Ce que le monde en son giron
Enserre de bel et de bon,
Ce qui s'est fait dès la naissance
Des siècles jusqu'à maintenant,
Il l'étale fidèlement
A l'œil curieux de la France.

Mais ce monde a eu son berceau ;
Aura-t-il donc pas, Queruau,
Bien qu'il n'ait où tomber, sa tombe ?
Non; éternel tu le rendras
Et par tes écrits tu feras
Qu'onc le monde au tombeau ne tombe.

Il est, en vérité, difficile de faire un emploi plus extravagant de cette figure de rhétorique que l'on nomme l'hyperbole.

Ce Vincent Queruau avait été marié, selon Gilles Ménage, à Perrine Le Clerc, d'Angers. Ils eurent trois filles, Catherine, Jeanne et Renée. Renée fut mariée à Pierre Des Vallées, interprète du roi pour les langues orientales (1).

(1) *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 465.

QUIERLAVEINE (Philippe).

On croit les Quierlaveine originaires de Laval. C'est une famille ancienne. Nous trouvons au xv[e] siècle Guillaume Quierlaveine, docteur en droit à l'Université d'Angers, plus tard archidiacre de Laval, enfin official en l'église du Mans. Il mourut en 1488 (1). A la même famille appartient Philippe Quierlaveine, sieur de La Cornuère, auteur de trente-six sonnets en l'honneur de demoiselle Lucrèce Legras, fille aînée du sieur de La Fresnaye-Mescrin, sa maîtresse. Imprimés au Mans en 1579, par Marin Chalumeau, au témoignage de La Croix du Maine, ces sonnets ne se retrouvent plus.

Les Quierlaveine sont quelquefois nommés dans les anciens titres *Crolavoine* ou *Croulavoine*. Gilles Ménage fait à ce sujet la remarque suivante : « J'ai « appris de M. Gohory, de Sablé, homme très-versé « dans les généalogies des familles de la province du « Maine, que Crolavoine et Quierlavoine étaient la « même famille, et que Quierlavoine était une cor- « ruption de Crolavoine ; ce qui est très vraisembla- « ble. Crolavoine, c'est *Cribulans avenam* (2). » On

(1) Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. V, p. 203.
(2) *Hist. de Sablé*, deuxième partie, p. 119.

peut lire dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* (1) de très-amples détails sur les Quierlaveine. De Jean, receveur de Sablé et de Brûlon, naquit Raoul, qui fut bailli de Sablé et avocat du roi au Mans. Raoul Quierlaveine eut, de Michelle Fournier, Philippe Quierlaveine, qui lui succéda dans ces deux emplois. Ce Philippe Quierlaveine eut ensuite, de Martine Le Large, Philippe, sieur de La Cornuère, l'auteur des trente-six sonnets.

RAGOT (PIERRE).

Pierre RAGOT, né à Laval, vers l'année 1558, fit profession d'observer la règle de saint Dominique au couvent de cette ville, et fut ensuite envoyé par ses supérieurs à la maison de Saint-Jacques, à Paris, où il se fit remarquer parmi les jeunes frères par son zèle pour l'étude des lettres, par son élocution facile et persuasive, par sa manière d'être pleine d'élégance et de dignité. En 1574, il obtint le grade de maître ès arts. Pendant les années 1582 et 1583, il étudia la

(1) P. 113 et suiv.

théologie, et fit un voyage à Rome, afin d'assister aux assemblées de son ordre. Dans ces conférences, l'occasion s'offrit au jeune théologien d'énoncer quelques propositions et de les défendre ; ce qu'il fit avec un grand succès. Aussi, de retour à Paris, en 1584, fut-il bientôt reçu bachelier et chargé d'enseigner la théologie aux jeunes écoliers du couvent de Saint-Jacques. Il venait de paraître en chaire, quand il fut élu vicaire général de la congrégation gallicane. Cette fonction était fort honorable ; mais les temps étaient difficiles, et Pierre Ragot se trouvait appelé, bien jeune encore, à proposer, à prendre quelquefois lui-même, seul, sans conseil, des résolutions de très-grave conséquence. S'il faut en croire Échard (1), il se montra digne de la confiance que ses confrères lui avaient témoignée ; son équité, sa bienveillance contribuèrent efficacement au maintien de la discipline. On était nommé vicaire général pour trois années. Ce temps passé, P. Ragot revint occuper sa chaire dans la maison de Saint-Jacques, et fut bientôt élu prieur de cette maison. En 1602, il était une seconde fois appelé par les principaux membres de la congrégation, réunis à Clermont en Auvergne, à remplir les fonctions de vicaire général. Il mourut dans cette charge vers la fin de l'année 1605.

Échard nous apprend qu'à la mort d'Henri III, il

(1) *Script. ord. Prædict.* t. II, p. 389.

défendit vivement son ordre, qu'on disait tout entier complice de Jacques Clément. Nous voulons croire qu'il fut sincère en protestant contre le crime de ce fanatique. Henri IV n'en douta pas, puisqu'il le reçut, dit-on, avec faveur. Pierre Ragot avait composé plusieurs ouvrages, mais ils étaient déjà perdus du temps d'Échard, qui n'a pu les désigner. La Croix du Maine écrivait en 1584 : « Il n'a encore mis ses « œuvres sur la presse, tant sur la théologie (en « laquelle il est fort bien versé) que sur autres sujets « propres à sa profession. » Quand Ragot mourut, en 1605, aucune de ces œuvres n'avait été publiée.

RAOUL.

Quand la mort de saint Anselme vint, en 1109, affliger l'église de Cantorbéry, le siége de cet illustre prélat demeura vacant durant cinq années. Souvent pressé de lui désigner un successeur, le roi ne voulait pas faire un choix téméraire ; il cherchait et ne trouvait pas un homme digne d'Anselme et de Lanfranc. Enfin, après bien des ajournements, il prit le parti de convoquer son conseil à Windsor, et de lui demander

son avis sur cette question. Le roi penchait, disait-on, pour l'abbé Farice, qui gouvernait avec autorité le monastère d'Abendon ; mais cet abbé de race lombarde, entreprenant, rusé, impérieux, avait peu de partisans dans le conseil. La délibération fut longue, animée. — « Et d'ailleurs, ainsi s'exprimaient « quelques membres, n'avons-nous pas eu déjà trop « d'archevêques étrangers ? Le pays ne manque « certes pas d'hommes recommandables à plus d'un « titre : nous avons Raoul, de Rochester, qui sera « l'égal des anciens par son renom, qui surpassera « et les anciens et les modernes par l'aménité de son « caractère. Si l'on regarde à sa naissance, il est de « l'illustre race des Normands ; si l'on interroge sa « vie, elle est irréprochable. Il est le seul dont la « piété puisse braver les atteintes de l'envie, car « elle est discrète et modeste. Si l'on recherche ses « titres littéraires, il a épuisé toute la science « d'Athènes. Exigez-vous de l'éloquence ? La parole « découle de ses lèvres comme un ruisseau de miel. « Ajoutez à cela qu'il se distingue par l'élocution « pure, élégante, qui est particulière aux gens du « Maine, sa patrie (1) ! » Ces raisons déterminèrent la majorité ; les suffrages furent pour Raoul, et le roi

(1) « Si eloquentiam exigas, melleo quodam lapsu ex ejus ore fluit oratio : cui accedit genialis loci, id est Cenomanici, accuratus et quasi depexus sermo. » Wilhelmus Malmesburiensis, *De gestis Pontif. anglorum*, lib. I, de Episc. Cantuar., ad calcem.

sanctionna l'avis de ses conseillers. L'élection de Raoul eut lieu le 26 avril 1114, aux applaudissements du peuple et du clergé.

Raoul, entré fort jeune au monastère de Saint-Martin de Séez, avait été désigné par ses confrères, après dix ans de séjour, comme le plus digne d'être leur abbé. Les persécutions de Robert de Bellême l'obligèrent à chercher un refuge en Angleterre. Il y fut longtemps sans emploi, sinon sans asile, car partout on lui faisait bon accueil, l'agrément de son commerce ne le recommandant pas moins que ses bonnes mœurs. Ce n'était pas là toutefois une condition fort honorable. A cette époque, une foule de moines et d'abbés normands avaient passé le détroit pour venir exercer en Angleterre un singulier trafic : la mémoire suffisamment pourvue d'homélies, de sermons, composés sur le continent dans les loisirs du cloître, ils les récitaient en divers lieux aux frais des clercs illettrés qui venaient les entendre (1). Raoul n'aurait pas supporté qu'on pût le confondre avec ces orateurs vagabonds ; s'étant rapproché d'Anselme, qu'il avait connu dans sa jeunesse, il devint un des compagnons les plus ordinaires de ce prélat vénéré dont la protection lui fit donner le siége de Rochester. Quelques jours avant la consécration de Raoul, Anselme pria le Seigneur de lui

(1) Wilhelmus Malmesb., *ibid.*

manifester s'il avait cette élection pour agréable, « une voix du ciel lui répondit par ce verset des livres saints : « Ils seront semblables aux anges de Dieu. » Raoul se montra tout à fait digne de la confiance qu'Anselme lui avait témoignée. Cependant le pape n'approuva pas d'abord sa translation sur le siége de Cantorbéry. Puisqu'on l'avait faite sans le consulter, pourquoi lui demander le signe de l'investiture canonique ? Le pape était Pascal Ier, qui, tant de fois vaincu, finalement découragé, protestait encore par devoir, mais toujours cédait par prudence. Après avoir entendu les envoyés du roi d'Angleterre, Pascal feignit d'accepter leurs excuses et leur remit le *pallium* qu'ils étaient venus chercher. Raoul le reçut le 27 juin 1115.

Raoul était, comme archevêque de Cantorbéry, primat de l'église d'Angleterre. Cette primatie ayant été contestée par Turstin, archevêque d'York, ce fut l'occasion de vifs débats et de grands troubles. Le roi se rangea du côté de Raoul, le pape du côté de Turstin. S'étant rendu près du pape, Raoul ne réussit pas à le convaincre, et, dans son voyage, il fut atteint d'une paralysie, à laquelle il succomba le 20 octobre 1122. Au dire de ses biographes, on n'a jamais eu rien à lui reprocher, si ce n'est une humeur plus gaie, plus joviale, *ad jocos inclinatior*, qu'il ne convenait peut-être chez le primat de l'église d'Angleterre.

On a de Raoul six lettres insérées dans l'*Historia Novorum* d'Eadmer. La plus importante est adressée au pape Calixte. Raoul lui dénonce l'insubordination de l'archevêque d'York et lui demande justice. Les cinq autres ont pour objet de recommander Eadmer, son commensal, son ami, au clergé de l'église de Cantorbéry, au roi d'Angleterre et au roi d'Écosse. On en lit un résumé bref, mais suffisant, dans le tome X de l'*Histoire littéraire de la France* (1).

Bale, cité par les Centuriateurs de Magdebourg (2), lui attribue quelques homélies ; mais elles ne sont pas connues, et, comme le fait observer avec raison l'auteur des *Annales de l'église d'Angleterre*, « Bale ne dit « pas toujours la vérité ; *Balæus sæpe mentitur* (3). »

REGNAULDIN (Claude).

Claude Regnauldin, né à Vallon, fils aîné de Jacques Regnauldin, maréchal des logis des armées du roi, est compté parmi les plus doctes jurisconsultes

(1) Pag. 339.
(2) Centuria 12, cap. 10.
(3) Michael Alfordus, *Ann. eccl. anglic.*, t. IV, p. 284.

du XVII[e] siècle. Il fut d'abord conseiller au grand conseil, et l'on nous dit qu'il porta la robe de satin noir avec une rare distinction. Nommé procureur général en 1634, il exerça cette charge pendant près de quarante ans. Ce fut une époque difficile pour les courtisans et les gens du roi que celle de la minorité de Louis XIV : entre les partis qui se disputaient alors la suprême influence, on vit les plus habiles gens faire un mauvais choix, et compromettre leur fortune; Regnauldin se prononça pour le parti de la reine mère. Celle-ci lui témoigna la plus grande confiance. Il fut aussi très-bien vu de Louis XIV. On conserva longtemps dans sa famille un volume de lettres autographes qui lui avaient été adressées par la reine ou par son fils. Il mourut le 13 juillet 1675, et ordonna par son testament qu'on l'ensevelît sans aucun faste, dans le lieu réservé pour les pauvres.

Bien qu'il eût été marié deux fois, Claude Regnauldin n'avait pas eu d'enfants : aussi avait-il porté toute son affection sur son pupille, Claude Chevallot de la Magdeleine, fils d'une de ses sœurs et de Jacques Chevallot, président du présidial d'Évreux. En l'année 1672, il avait fait don à ce jeune homme d'une partie de sa bibliothèque et d'un traité sur la matière de l'indult, que, dans sa modestie, il ne jugeait pas digne de l'impression. La veille même de sa mort, il jeta dans les flammes un recueil manuscrit d'arrêts

du grand conseil, qui contenait toutes les décisions importantes prises par cette assemblée depuis l'année 1632. Il ne voulait rien laisser après lui ; maisce vœu ne fut pas accompli.

En effet, en l'année 1679, Claude Chevallot (1) publiait chez Barbin l'ouvrage dont il avait reçu le dépôt : *Traité de l'Indult accordé aux chanceliers de France et aux officiers du Parlement de Paris*, par C. Regnauldin, in-12. Cet ouvrage fut assez goûté. Il y en eut, selon Dom Housseau (2), une seconde édition en 1684. Mais cette indication doit être fausse. Nous ne connaissons pas davantage une édition de 1702, mentionnée par Fevret de Fontette (3). La seconde édition, selon ce que rapporte M. Quérard (4), est de l'année 1712 ; les exemplaires en sont rares (5). Regnauldin avait traité le premier la question de l'indult, et, quoique son livre ait trop peu d'étendue, ce livre est resté dans les mains des jurisconsultes jusqu'en l'année 1744, où il a été remplacé

(1) Ce Claude Chevalot avait été reçu avocat au Parlement de Paris le 12 décembre 1672. Voir la copie des tables manuscrites de Blanchard, p. 434, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris.

(2) Cartons de Dom Housseau, à la Bibliothèque nationale, carton XXX.

(3) *Bibliothèque historiq.*, t. I, num. 7668.

(4) *France littéraire*, t. VII, p. 497.

(5) Il suffit d'en désigner un, qui était, en 1754, chez le président Chauvelin, suivant le catalogue imprimé de sa bibliothèque.

par le traité longtemps classique du président Cochet de Saint-Valier.

RENAUT de Sablé.

Parmi les vieux poëtes dont Claude Fauchet nous a conservé le nom et quelques vers, se trouve un certain Renaut de Sabueil, c'est-à-dire de Sablé (*Sabolium*). Rien ne prouve, comme le fait observer Gilles Ménage (1), que Renault soit né à Sablé, mais il était de la famille qui portait le nom de ce lieu. La Croix du Maine a fait de lui cette mention : « Renault de Sabueil, grand seigneur et ancien poëte « français, vivant en l'an de salut 1260, ou environ ; « il a écrit quelques poèmes français non encore « imprimés. » Il est ainsi loué par Guillaume de Dôle :

Des bons vers celui de Sabueil
Monseignor Renault lui souvient.

Voici une chanson que lui attribue Claude Fauchet :

Ja de chanter en ma vie
Ne quiers mes avoir corage :

(1) *Hist. de Sablé*, t. II.

Ains voil miex qu'amors m'occie
Por fere son grant domage.

Car jamais si finement
N'ert aimée ne seruie.
Por c'en chasti tote gent,
Quel ma mort et li traïe.

Las ! j'ai dit par ma folie
Ce sçai de voir grant outrage ;
Mes à mon cuer prist envie
D'estre legier et volage.

Ha dame, si m'en repent ;
Mes cil à tart merci crie,
Qui tant que péust attent
Por ce ai la mort déservie (1).

D'autres recueils attribuent la même chanson à Gasse Brulé (2).

RENUSSON (PHILIPPE DE).

La famille de Renusson est célèbre dans les annales de la ville du Mans. Félix de Renusson exerçait

(1) *Recueil de l'origine de la langue et poësie française*, par Cl. Fauchet.
(2) *Hist. littér. de la France*, t. XXIII, p. 707.

avec éclat, au XVIe siècle, les fonctions d'avocat au siége présidial ; Gabriel de Renusson, son fils, avocat au même siége et procureur de la commune, n'obtint pas de moindres succès. De son mariage avec Marguerite de Mauloré, il eut, le 11 septembre 1632, Philippe de RENUSSON (1), qui fit ses premières études au Mans, sa ville natale, et fut destiné, dès sa jeunesse, à la profession dans laquelle s'étaient distingués et son père et son aïeul. Aussitôt qu'il fut en âge de prendre la robe, il quitta Le Mans avec son ami Claude Nouet. Nouet s'occupa du droit canonique et des matières bénéficiales ; Philippe de Renusson eut plus de goût pour le droit civil, et se fit recevoir dans l'ordre des avocats au parlement, le 21 juillet 1653.

Il avait quarante-neuf ans et passait pour un des plus habiles jurisconsultes du barreau de Paris, quand il publia le premier de ses ouvrages sous ce titre : *Traité des propres réels, réputés réels ou conventionnels ;* Paris, 1681, in-fol. On appelle « propres » les immeubles qui appartiennent privément, dans l'état de mariage, à l'un des conjoints. La jurisprudence des propres était fort obscure ; les coutumes n'en donnaient qu'une connaissance imparfaite, et la plupart des auteurs, avant Philippe de Renusson,

(1) Duplessis, qui était du Perche, l'appelle toujours dans ses *Dissertations*, Philippe Dernusson. On lit aussi Dernusson dans le privilége accordé au libraire Nicolas Gosselin, ainsi qu'au titre du *Traité des propres*, édition de 1714, et au titre du *Traité de la subrogation*, édition de 1743. Il faut corriger cette faute.

avaient négligé cette matière ou l'avaient traitée trop sommairement. Aussi son ouvrage fut-il bien reçu et réimprimé en 1700, 1711, 1714 et 1743, in-4°.

Le second livre publié par Philippe de Renusson est un *Traité de la subrogation de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers*; Paris, 1685, in-4°. Il n'eut pas moins de succès que le précédent. On en fit une seconde édition en 1702, in-4°. Charles de Fourcroy, avocat au parlement, ayant annoté quelques endroits de ce traité, ses notes furent publiées dans les deux éditions qui parurent dans la suite; 1723 et 1743, in-4°. En 1699, parut le *Traité de la communauté des biens entre l'homme et la femme conjoints par mariage*, in-fol. et in-4°. Les autres éditions de ce traité sont des années 1722 et 1723, in-4°. Le dernier ouvrage de Philippe de Renusson a pour titre : *Traité du douaire et traité du droit de garde noble et bourgeoise*; Paris, 1699, in-fol. et in-4°, et 1743, in-4°. L'auteur travaillait à la réimpression de son *Traité des propres*, lorsqu'il tomba dans une maladie de langueur « occasionnée « sans doute par son travail, ou peut-être parce qu'il « y joignait une trop sévère retraite (1); » il mourut le 20 du mois d'août de l'année 1699 (2), à l'âge de soixante-sept ans, en la paroisse de Saint-André-des-

(1) Préface des Œuvres complètes de M. de Renusson.

(2) Notes manuscrites de Blanchard; Bibliothèque des avocats à la cour de Paris.

Arts. C'est donc sans aucun fondement que M. Peignot (1) recule la date de sa mort à l'année 1720. Une édition de toutes les œuvres de Philippe de Renusson fut publiée, chez Despilly, en 1760, in-fol., par les soins de J. A. Sérieux et de Boucher d'Argis. La même édition, rajeunie par un titre nouveau, fut mise en vente en 1780, à Paris, chez les libraires associés.

Dix-sept ans après la mort de Philippe de Renusson, le 31 août 1716, un de ses neveux, François de Renusson, venait le remplacer au barreau de Paris. Ce François de Renusson était fils de Bernard, sieur de La Rongère et de Marie Foureau. En 1738, sa mère étant morte, il plaidait contre ses frères, Ambroise, prêtre, Bernard, avocat au parlement, Joseph, négociant et sa sœur Marguerite, au sujet de la terre de La Tretonière, paroisse d'Argentré, au Maine. Cette terre, qui avait eu pour maîtres, au XIVe siècle, les sieurs de La Chapelle, se trouvait en 1738 dans la succession de Marie Foureau. Devait-elle être, comme terre noble, attribuée à François de Renusson? Devait-elle être, comme terre roturière, également partagée entre tous les enfants de Marie Foureau? Voilà le procès (2). On a de ce François de Renusson plu-

(1) *Dictionnaire historique.*

(2) Le mémoire judiciaire auquel nous empruntons ces détails fait partie de la collection Chanlaire, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris, t. XII.

sieurs factums des années 1730, 1741, 1742. Il mourut entre les années 1770 et 1775.

RICHARD.

Un certain RICHARD, né dans le Maine, *Richardus Cenomanus*, docteur en théologie, religieux franciscain au couvent de Chartres, nous est signalé par Luc Wadding comme auteur d'un livre intitulé : *Collatio diversarum translationum Psalterii et ecclesiasticæ editionis vindicatio ;* Paris, 1541. Ce titre ne paraît pas exactement rapporté. Nous connaissons l'ouvrage indiqué par Luc Wadding sous le titre suivant : *Petri Lombardi, Parisiensis quondam episcopi, Sententiarum magistri merito cognominati, in totum Psalterium Commentarii absoluti, — nova diligentia contexti per fr. Richardum Cenomanum, doctorum theologum Franciscani instituti ;* Paris, Poncet Lepreux, 1541, in-fol. (1).

M. Desportes a commis au sujet de cet ouvrage une

(1) L'autorisation de publier cet ouvrage avait été accordée le 18 juin 1541. Voir à cette date les Registres de la chambre du conseil du parlement.

erreur vraiment singulière; il a pris le commentaire sur les Psaumes de Pierre le Lombard pour une histoire latine des rois d'Irlande, qui avait été publiée pour la première fois à Louvain en l'année 1532. Nous ne pouvons nous abstenir de corriger cette erreur. Suivant Luc Wadding, notre Richard aurait, en outre, annoté les Commentaires de Nicolas Grandis, autre Minime, sur les Epîtres de saint Paul. Il est vraisemblable que ce travail n'a pas vu le jour; nous ne connaissons, en effet, qu'une édition du commentaire de Nicolas Grandis (*In divi Pauli Epistolas ad Hebræos Enarratio*), publiée en 1537, in-folio, à Paris, chez Poncet Lepreux, et cette édition n'est pas annotée. Ajoutons maintenant, avec Sbaraglia (1), plusieurs titres au catalogue incomplet de Luc Wadding.

Richard du Mans, ou du Maine, catholique zélé, fut un des adversaires d'Érasme et des autres réformateurs. Érasme ayant critiqué la règle de saint Augustin, il écrivit pour lui répondre : *Antidotum contra Erasmi censuram in regulam S. Augustini*. Approuvé par l'Université de Paris en 1539, ce libelle ascétique fut publié par Hugues de La Porte en 1541, dans le tome I des Œuvres de saint Augustin. Enfin, selon Montfaucon (2), la bibliothèque du Vatican possède, sous le n° 4896, un ouvrage inédit

(1) Sbaraglia, *Supplement. ad Script.* L. Waddingi.
(2) Montfaucon, *Biblioth. biblioth.*, t. I, p. 122.

de Richard, sur le sacrifice de la messe : *Tractatus de sacrificio missæ*. Ce traité doit défendre la présence réelle.

RICHER DE GAIGNÉ (SIMON).

Simon RICHER DE GAIGNÉ, sieur de La Chatellerie en Domfront et des Vallées, né à Domfront en Champagne le 25 novembre 1654, baptisé au Mans, en l'église Saint-Pavin en la Cité, le 8 novembre 1659, était fils d'un autre Simon Richer de Gaigné, conseiller-correcteur en la chambre des comptes à Paris. C'est celui-ci que nous voyons figurer en 1689 sur le rôle de l'arrière-ban du Maine.

On doit à Simon Richer de Gaigné, sieur de La Chatellerie, l'ouvrage suivant : *Relation de l'ambassade du sieur de Bourdeville en Suède ;* Paris, 1682. M. Cauvin (1) prétend que les armes des Richer de Gaigné étaient celles des Clinchamp ; mais il se trompe. Les armes des Richer de Gaigné, branche cadette des Richer de Monthéard de Beauchamps,

(1) M. Cauvin, *Armorial du Maine.*

barons de Neuville-sur-Sarthe, étaient celles de leurs aînés : d'or au chevron de gueules, chargé de trois croisettes d'or et accompagné de trois bluets, tigés et feuillés de sinople. Ils avaient pour devise : *Honos et fides.*

RIPPE (Guillaume).

L'abbé Lebeuf écrivait en l'année 1752 : « On « conserve dans la ville du Mans une traduction de « Térence, faite en notre langue en 1466 par Guil- « laume Rippe, notaire et secrétaire du roi (1). » Nous ignorons ce que cette traduction est devenue.

RIPPIER (Michel).

Né au Mans, Michel Rippier fut reçu avocat au Parlement de Paris le 14 décembre 1660. Sa profession lui laissant des loisirs, il forma le projet de

(1) *Mémoir. de l'Académ. des Inscript.*, t. XVII, p. 760.

donner au public quelque grand ouvrage sur la coutume du Maine ; cependant il n'a laissé que les premières pages de ce travail : *Préface historique pour servir à la conférence de la coutume du Maine avec la coutume de Paris ;* Paris, Josse, 1704, in-4°. Cette préface est, comme l'indique le titre, une histoire sommaire de la province dont Rippier s'était proposé de commenter les usages et les lois. Après avoir adopté l'opinion de Le Corvaisier en ce qui regarde l'époque de la mission de saint Julien, l'auteur raconte les principaux événements dont la province du Maine a plus tard été le théâtre ; il dit ensuite dans quel temps les coutumes de cette province furent pour la première fois recueillies en un corps d'institutions civiles, et apprécie la valeur des commentaires déjà mis aux mains des jurisconsultes par Bodereau, Louis des Malicotes et quelques autres. Rippier avait déclaré, dans cette préface, que, si l'on s'en montrait satisfait, il donnerait la suite de son travail. Ou le public n'a pas témoigné cette satisfaction, ou Rippier n'a pas tenu sa promesse.

RIVAULT (David).

David Rivault, ou mieux peut-être David de Rivault (1), sieur de Flurence, ou Fleurance-en-Saint-Léger (2), et d'autres lieux, né à La Cropte près Laval vers l'année 1571, avait pour aïeux de nobles Bretons exilés de leurs terres par le duc François II, comme ayant pris part à la conspiration fomentée par la noblesse contre le plébéien Landais. Le père de David Rivault commandait le château de La Cropte ; sa mère se nommait Madeleine Gautier (3). David fut élevé près de Guy de Laval, vingtième du nom, fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Alègre. Étant gentilhomme, il prit l'épée, mais sans goût pour la vie des camps. Son esprit vif, alerte, était de plus curieux, délicat et même naturellement raffiné. C'est pourquoi les armes lui convenaient moins que les livres.

Ayant déjà beaucoup lu, non sans profit, il entreprit un voyage en Italie. En traversant, pour s'y

(1) Comme il est nommé dans le privilége de l'*Art d'embellir*.

(2) *Rivault, de Rivault, de Fleurance, de Flurance, Flurance-Rivault.* Les titres de ses ouvrages nous offrent ces noms divers, entre lesquels il est difficile d'opter.

(3) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 231.

rendre, la ville de Lyon, il fit imprimer dans cette ville le premier de ses écrits, qui est intitulé : *Les États, esquels il est discouru du Prince, du Noble et du Tiers État, conformément à notre temps;* Lyon, Rigaud, 1596, in-12. Il y a beaucoup de lieux communs dans ce traité : c'est l'œuvre d'un jeune homme, qui n'a pas encore assez réfléchi, dont les jugements n'ont pas subi le contrôle de l'expérience, et à qui le souvenir des maux causés par l'anarchie inspire une trop vive terreur. Le traité des *États*, dédié à Henri IV, se compose de trois parties : la première, divisée en trois discours, a pour objet les droits du prince et ses devoirs; dans la seconde, l'auteur parle des nobles, qu'il faut, dit-il, considérer comme les principaux serviteurs du prince, et nullement comme les censeurs de sa conduite; dans la troisième, il s'occupe du tiers état, qu'il ne définit pas en des termes assez honorables, mais dont, toutefois, il tient compte.

« Les Français, dit-il quelque part, sont nés à cela « de donner promptement leur avis de tout ; quel« quefois bien, quelquefois assez légèrement (1). » Eh bien! Rivault avait l'humeur française, et, trop prompt à donner son avis sur des questions qu'il avait mal étudiées, il a fait, pour ses débuts littéraires, un livre fort léger.

(1) *Dessein d'une Académie*, p. 14, verso.

Même à la fin du XVI[e] siècle, ce qu'on n'avoue pas sans honte, la noblesse française était, en général, assez peu lettrée : après l'exercice des armes elle plaçait les plaisirs, les galantes équipées, les chasses, les jeux frivoles et bruyants. Rivault vit en Italie une autre jeunesse, « se délectant fort au passe-temps « des académies, » et la fréquentation de ces gentilshommes « fort civilisés, gentils, versés ès let- « tres (1), » l'encouragea beaucoup à les imiter. Pour un Français de sa condition, il était déjà presque savant ; il se laissa néanmoins facilement persuader qu'il pouvait, qu'il devait l'être davantage. Étant donc à Rome, il apprit les langues de l'Orient. On ne croit pas qu'il ait poussé très-loin cette laborieuse étude ; cependant il mit assez à profit les leçons qui lui furent données pour se rendre capable de découvrir deux manuscrits précieux, l'abrégé d'un dictionnaire arabe et les Proverbes d'Abou-Obaïd. Les plus grands érudits n'avaient sur ce poëte que de vagues renseignements. Rivault, possesseur de ses œuvres, les fit traduire par un chrétien maronite, et en communiqua dans la suite le texte et la traduction à Casaubon, à Joseph Scaliger, à Erpenius. Erpenius les publia (2).

(1) *Dessein d'une Académie*, p. 6.

(2) Voici ce que déclare Erpenius, dans son édition des Proverbes d'Abou-Obaïd : « Nactus est hunc Proverbiorum libellum vir clarissimus doctissimusque Dominus *de Florence*, christianissimi Regis Ludovici XIII præceptor, qui eumdem, ut est lin-

Rivault était de retour à Paris en 1599. On le suppose, puisqu'il publiait dans cette ville, en cette année, l'écrit suivant : *Discours du point d'honneur, touchant les moyens de le bien connaître et pratiquer;* in-12. Nous n'avons pas cet ouvrage, dont le titre seul nous est connu. Rivault avait entendu prouver, dans son livre des *États*, que le sentiment de l'honneur est particulier à la noblesse. C'était une opinion de son temps. On doit donc supposer que son *Discours du point d'honneur* est à l'adresse des jeunes gens de cet ordre.

Peu de temps après, désireux de connaître, après l'élégante Italie, l'austère patrie des savants au grave sourcil, Rivault visitait la Hollande. En 1602, il rencontrait à Leyde Joseph Scaliger, avec lequel il avait divers entretiens sur l'astronomie. Ainsi toutes les études l'occupaient à la fois. De retour en France, il parut à la cour avec la réputation d'un jeune seigneur instruit et capable d'instruire les autres ; ce qui ne pouvait lui nuire dans l'esprit d'Henri IV. Il était donc nommé, le 4 novembre 1603, gentilhomme de la chambre du roi, et prêtait serment en cette qualité le 5 février 1604.

Depuis qu'il avait quitté la maison paternelle, Rivault avait eu surtout à cœur de fréquenter les beaux

guarum orientalium valdè studiosus, ab Arabe quodam Maronita in latinum sermonem transferendum sibi curavit, et, in patriam reversus, cum viro clarissimo Isaac Casaubono communicavit.

esprits. A Paris, il voyait Isaac Casaubon, professeur de belles-lettres et bibliothécaire du roi ; il étudiait d'ailleurs avec zèle l'hébreu, l'arabe, le grec et toutes les parties des mathématiques. Au mois d'avril 1604, il fut curieux de se rappeler au souvenir de Joseph Scaliger, et lui écrivit une lettre (1). Cette lettre fut transmise à Scaliger par Casaubon, avec la note suivante : « Je vous fais parvenir aussitôt après « l'avoir reçue une épître d'un de mes amis à laquelle « je joins quelques mots. Vous connaissez de visage « l'auteur de cette épître ; il était dans votre ville « peu de temps, si j'ai bon souvenir, avant le com- « mencement de l'année. Si vous le connaissiez « davantage, vous l'aimeriez, j'en suis certain, autant « qu'il vous respecte et vous admire. Il a cultivé tou- « tes les branches de la littérature ; il a étudié même « l'arabe, à Paris et à Rome, lorsqu'il était dans « cette ville. C'est de lui que je tiens le livre des « Proverbes arabes. Mais il s'est principalement « occupé de mathématiques, et je sais pertinemment « qu'il a beaucoup écrit sur cette matière. Il a tra- « duit Archimède en latin et en français, pour le « mettre entre les mains de nos gentilshommes. « Ayant trouvé chez moi votre lettre sur la *Démons- « tration de l'acier*, il a cru devoir saisir cette occa- « sion pour vous provoquer. Je pense que cela ne

(1) Voir la réponse de Scaliger : *Epistolæ Jos. Scaligeri*, lib. II, sous cette date : Leyde, 16 Kal. Maii 1604.

« vous sera pas désagréable. Je puis vous garantir « que c'est un homme modeste et digne, à mon juge- « ment, de tous vos égards (1). » Or, ce n'est pas un adulateur vulgaire, c'est le docte Isaac Casaubon qui s'exprime en ces termes sur David Rivault. Dans une autre de ses lettres, il lui donnera le titre de *vir eruditissimus ;* ailleurs, il le désignera comme également habile dans les mathématiques et dans les langues, *eximius mathematicus et linguarum etiam exoticarum apprime peritus* (2). Rivault fut jaloux de mériter ces témoignages d'estime. Il avait fait de curieuses recherches sur les machines de guerre, sur l'emploi des armes à feu, la forme et la portée des projectiles ; en 1605, il publia sur cette matière un petit traité qui fut loué par les experts : *Les Élémens de l'artillerie, concernant tant la première invention et théorie que la pratique du canon;* Paris, Beys, 1605, in-8°. Ce livre est dédié à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny.

Il ne nous appartient pas de le juger ; nous rappellerons simplement, d'après les dires de Rivault, quelle était de son temps l'opinion accréditée sur l'origine des armes à feu. On racontait que, dès la plus haute antiquité, les populations indiennes avaient connu les effets de la poudre et s'en étaient servis pour lancer au loin des projectiles meurtriers. Non-seulement,

(1) Casauboni *Epistolæ,* t. I, p. 208, de l'édit. de 1704.
(2) *Epist.,* t. II, p. 291.

disait-on, les Chinois ont anciennement fait usage de l'artillerie pour repousser l'invasion des Tartares, mais, plus anciennement encore, quand Alexandre forma l'entreprise de soumettre les Oxidraques, il fut contraint d'y renoncer par la résistance que ceux-ci lui opposèrent en lançant la foudre et les éclairs du haut de leurs murailles. On ajoutait qu'un Allemand, Berthold Schwarz, ayant pénétré dans les Indes, en avait rapporté l'art de fabriquer la poudre. Voilà ce que les savants eux-mêmes croyaient encore au dix-septième siècle. On ignorait la découverte signalée, vers l'année 1275, par Roger Bacon ; il paraît même qu'on avait oublié la trop heureuse expérience tentée par les Anglais, en 1345, à la bataille de Crécy ; car, suivant David Rivault, le Vénitien Giovani Barberigo avait le premier employé le canon, en 1379, pour défendre Chioggia contre les Génois.

Cet ouvrage de Rivault paraît avoir été fort goûté par le public. Il en donna une seconde édition en 1608, « enrichie de l'invention, description et démons-« tration d'une nouvelle artillerie qui ne se charge « que d'air ou d'eau pure, et a néanmoins une « incroyable force ; plus d'une nouvelle façon de « poudre à canon très-violente, qui se fait d'or. » La « nouvelle artillerie » dont il s'agit ici n'est pas autre chose, on l'a reconnu, qu'une artillerie à vapeur. Ainsi, même avant Salomon de Caus, car la première édition de son livre célèbre est de l'an-

née 1614, la force propulsive de l'eau vaporisée n'était pas ignorée. En 1569, un physicien dauphinois, nommé Jacques Besson, avait déjà démontré toute la puissance de la vapeur comprimée, et l'on suppose, non sans fondement, que la découverte avait été faite longtemps avant lui. Rivault ne s'attribue pas même l'invention de son artillerie ; cette application nouvelle, ingénieuse, de la vapeur à l'art de la guerre est, dit-il, d'un certain Marin Bourgeois, mécanicien à Lisieux. Dans ses leçons publiques, faites à Cambridge en 1664 et publiées à Londres en 1683 (1), le célèbre Isaac Barrow a plus d'une fois critiqué les *Éléments de l'artillerie,* et François Blondel a reproduit les justes critiques de Barrow, en 1685, dans son *Art de jeter les bombes.* Quand on prend la peine de réfuter un livre un siècle environ après qu'il a vu le jour, cela prouve qu'il a été jusque-là constamment estimé.

En l'année 1505, Rivault accompagna le jeune Guy de Coligny, comte de Laval, qui allait en Hongrie servir l'empereur contre les Turcs (2). Ils

(1) En 4 vol. in-fol.

(2) Voici, suivant Ménage, les autres gentilshommes qui partirent avec le comte de Laval : les sieurs de Marolles (père de l'abbé de Marolles), de Touchet, des Angles, d'Ivrandes, de Maineuf d'Aubigny, de Rucqueville, des Bardes, de Marcongnet, de Tilloy, de Lambert, de Liscoë, de La Linardière, de Crespi, de Kaimourn. Nous n'oublierons pas non plus de rappeler le nom de Guichard, maître d'hôtel du comte.

quittèrent Paris le 29 août ; mais à peine étaient-ils arrivés au camp des chrétiens, qu'il leur advint une grave mésaventure. Dans une retraite près de Komore (1), sur le Danube, le 30 décembre, le comte de Laval fut gravement blessé ; pour sa part, Rivault reçut deux coups de cimeterre et un coup de hache au défaut de ses armes. Les blessures de Rivault ne devaient pas avoir d'autres suites ; mais celles du comte furent mortelles. Ses compagnons de voyage rapportèrent son corps en France, et il fut enseveli dans l'église de Saint-Dominique de Laval (2). Rivault fit le récit de leur expédition malheureuse dans un opuscule dont voici le titre : *Lettre à Madame la maréchale de Fervaques, contenant un bref discours du voyage en Hongrie de feu M. le comte de Laval, son fils ;* Paris, 1607, in-12.

Après cette campagne, Rivault déposa les armes, pour ne plus les reprendre, et se consacra tout entier aux travaux de l'esprit. En 1608, il publia *L'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe* « La « sagesse de la personne embellit sa face », *étendu en*

(1) Ménage dit au siége de *Gomor*. Mme Duplessis-Mornay, dans ses *Mémoires*, p. 448, dit : *près de Sienne*. Nous ne connaissons pas ces lieux.

(2) Le comte de Laval avait été de la religion réformée, mais, dans un voyage qu'il avait fait en Italie, il avait été pressé par le pape de rentrer dans la communion catholique. Le P. Coton acheva sa conversion. Il y a quelques détails à ce sujet dans les *Mémoires* de Mme Duplessis-Mornay, p. 446 et suiv. de l'édit. de 1824.

toute sorte de beauté, et des moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'âme; Paris, Berthauld, in-12. Le titre de ce livre, dédié à la reine Marie de Médicis, nous apprend ce qu'il contient; voici quelques vers de Malherbe qui le disent mieux encore :

Voyant ma Caliste si belle
Que rien ne s'y peut désirer,
Je ne me pouvais figurer
Que ce fût chose naturelle.
J'ignorais que ce pouvait être
Qui lui colorait ce beau teint
Où l'Aurore même n'atteint,
Quand elle commence de naître ;
Mais, Flurance, ton docte écrit
M'ayant fait voir qu'un sage esprit
Est la cause d'un beau visage,
Ce ne m'est plus de nouveauté,
Puisqu'elle est parfaitement sage,
Qu'elle soit parfaite en beauté.

L'Art d'embellir est donc un traité de morale; mais ce n'est pas une de ces dissertations austères et chagrines dont la lecture nous assombrit ; le ton de Rivault est enjoué, comme celui de Montaigne, et quelques chapitres de *l'Art d'embellir* pourraient paraître détachés des immortels *Essais*, s'il y avait dans la phrase de Rivault, nous ne disons pas plus d'élégance, mais plus de traits.

Dans ses courses en Italie, Rivault avait été séduit

par les mœurs faciles et polies de la société romaine. Il visita de nouveau ce beau pays vers l'année 1610, et, se trouvant à Rome, il se fit recevoir dans l'académie des Humoristes. Le jour de sa réception, il lut devant ses collègues un discours latin, qui fut publié sous ce titre : *Minerva armata, sive de conjungendis litteris et armis oratio;* Rome, 1610, in-8°. C'est un discours de vingt-six pages sur un sujet que Rivault a traité plus d'une fois. De retour en France, en 1611, il fut nommé, par brevet du 28 avril, sous-précepteur du jeune roi, et son lecteur, c'est-à-dire, son professeur, en mathématiques, avec une pension de 3,000 livres. L'année suivante, il obtint le titre de conseiller d'État, et, à la mort de Nicolas Lefebvre, précepteur en chef, Rivault fut, le 4 novembre, pourvu de cet emploi (1). C'était une affaire importante, qui devait occuper tous ses loisirs.

Dès sa présentation à la cour, Rivault avait entrepris de réaliser, sur ce vaste et splendide théâtre, un grand projet de réforme dont il avait exposé le préambule dans son discours intitulé : *Minerva armata.* Il s'agissait d'arracher la noblesse à ses occupations frivoles et de lui communiquer la passion de l'étude, le goût des lettres. Pour atteindre ce très-désirable résultat, Rivault proposa d'établir à la cour, sur le plan des académies italiennes, une compagnie savante

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe,* p. 232.

composée d'un certain nombre de membres élus, d'un directeur, de deux assistants, d'un secrétaire, d'un trésorier et de six observateurs ; en outre, il rédigea des statuts pour cette assemblée, et en régla les attributions pour en déterminer la compétence. C'est ce que nous trouvons dans l'opuscule dont voici le titre : *Le dessein d'une Académie et de l'introduction d'icelle en la cour ;* Paris, Lecourt, 1612, in-8°. Ce projet fut dès l'abord favorablement accueilli : l'académie fut instituée et tint ses séances au Louvre. C'est Rivault qui fit le discours d'ouverture. Nous avons ce discours sous ce titre : *La leçon faite en la première ouverture de l'Académie royale, le* 6 *mai* 1612 ; Paris, P. Lecourt, 1612, in-8°. C'est un morceau très-précieux, dans lequel Rivault déclare naïvement que son académie doit devenir une pépinière de Platons, d'Arcésilas, qui auront pour disciples d'autres philosophes aussi bons capitaines que Socrate, d'autres capitaines aussi lettrés que ce grand Scipion que l'on voyait, durant les loisirs de la paix, suivant Tite-Live, « se pourmener dans une classe avec une « robe longue et des pantoufles, et sortir de là plus « capable de vaincre Annibal (1). » Toute la harangue de Rivault, étant de ce style, nous semble peu grave ; mais elle ne dut pas être mal accueillie par les assistants. Nous avons soumis l'art de parler et

(1) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe,* page 17.

l'art d'écrire à des règles qu'on ne soupçonnait pas autrefois.

Entrons maintenant dans les appartements les plus retirés du Louvre et assistons aux leçons données au roi par son docte professeur. On a conservé deux cahiers de ces leçons ; le premier, contenant six discours publiés en 1613, in-8°, sans titre ; le second, publié en 1614, in-8°, par Ant. Estienne, sous ce titre : *Discours faits au roi en forme de catéchèses*. Ajoutons qu'au témoignage de Jean Liron (1) un arrière-petit-neveu de Rivault de Flurance, M. Rivault, avocat au Mans, possédait, en deux volumes in-8°, un recueil manuscrit de soixante-seize autres discours, adressés au roi du 1er janvier 1613 au 2 mars 1614. Ceux que nous connaissons nous permettent d'apprécier ce que pouvaient être les autres. Ce sont les plus singuliers des discours. Prenant tour à tour pour matière le Symbole des Apôtres et les Commandements de Dieu, Rivault discute sur les matières théologiques dans le langage le plus mondain. Pour démontrer tel ou tel article de foi, il va chercher ses arguments non-seulement dans les écrits des philosophes profanes, mais encore dans ceux des historiens latins ou grecs : pour assimiler, ce qui semble surtout lui plaire, les choses les plus disparates, il compare les faits rapportés dans la légende biblique aux événements

(1) *Singularités historiq. et litt.*, t. I, p. 470.

contemporains, et il étonne, il confond l'esprit par la bizarrerie de ces rapprochements. C'est de la théologie appliquée à la politique, mais non pas avec la gravité sereine de Fénelon, non pas avec l'âpre autorité de Bossuet ; en matière de style Rivault n'a pas le moindre sentiment de ce que nous appelons la convenance : il est tour à tour sentencieux, badin, disons même trivial, et, quand parfois il veut prendre le ton solennel, on croirait qu'il traduit quelque passage des fameux *Sermons* de Menot.

Mais il ne se contentait pas de commenter à sa manière, devant l'auguste écolier, le Symbole et les Commandements ; il lui faisait lire encore en français les plus élémentaires des écrits que l'antiquité nous a laissés sur la politique. C'est ainsi qu'il traduisit pour son enseignement les *Remontrances de Basile, empereur des Romains, à Léon son fils ;* Paris, Lecourt, 1612, in-8° (1). Il l'aidait encore à traduire lui-même soit de latin en français, soit de français en latin, divers opuscules, divers fragments d'anciens auteurs, et, pour l'encourager dans ce travail, il en communiquait à toute la cour, à toute la France, par le moyen de la presse, les merveilleux résultats. Ainsi nous avons : les *Préceptes d'Agapetus à Justinian, mis en françois par le roi très-chrétien*

(1) Imprimé par A. Estienne. En 1646, l'édition étant épuisée, A. Estienne en fit une nouvelle, à la demande du marquis de Villeroy.

Louis treizième en ses leçons ordinaires ; Paris, Lecourt, 1612, in-8°, et *Quædam ex lectionibus christianissimi Francorum regis Ludovici XIII ;* Paris, Lecourt (*Curtius*), 1612, in-8° ; cahier de dix-sept pages, ne contenant que des versions et des thèmes faits par Louis XIII sous les auspices de Rivault. On considère à bon droit comme fait en commun par le maître et son élève le bréviaire intitulé : *Parva christianæ pietatis officia per christianissimum Ludovicum XIII ordinata ;* Paris, Impr. roy., 1642, in-12 et 1643, 2 vol. in-4° (1).

Rivault jouissait d'une grande faveur près de son jeune élève et près de la reine régente, quand, ayant manqué, dans un mouvement d'impatience, à ses devoirs de courtisan, il se perdit. Louis XIII avait un chien qu'il aimait beaucoup. Rivault connaissait toute la vivacité de cette affection, et, comme cet animal assistait avec son maître aux leçons de Rivault, celui-ci le faisait quelquefois intervenir dans ses démonstrations, en manière d'argument. Si, par exemple, il dissertait sur les facultés sensibles de l'âme, ces facultés qui, suivant Aristote et Saint-Thomas, sont communes aux hommes et aux bêtes, il disait pour conclure : « Votre Majesté reconnaît tout « cela en son chien, car il court, il sent ; si on le

(1) L'Imprimerie royale ayant été fondée en 1640, ces deux éditions du bréviaire de Louis XIII ont beaucoup d'intérêt pour les bibliographes.

« pique, il s'aigrit de colère et de désir quelquefois « de vous suivre ; il voit, il se nourrit, il s'imagine « même en dormant d'aller à la chasse, et sait choisir « son maître entre nous tous (1). » Eh bien ! dans un jour néfaste Rivault oublia les égards qu'il devait à cet animal bien-aimé. Troublé par ses ébats, importuné par ses bruyantes caresses dans un moment où, sans doute, il s'élevait aux plus hautes régions de l'éloquence, il chassa loin de lui ce turbulent, et... quelle inconvenance ! il le frappa. Le chien piqué « s'aigrit de colère ; » l'écolier, doué, comme il a été dit, de facultés sensibles analogues à celles de son chien, s'emporta comme lui, et, pour le venger, s'élança sur le malheureux docteur et lui rendit coup pour coup (2). Un tel événement ne pouvait manquer de causer un grand scandale. Prévoyant sa disgrâce, Rivault fit ses adieux à la cour.

C'est durant cette retraite qu'il s'occupa de rassembler les divers écrits d'Archimède, et d'en donner une édition. Elle parut en 1615, sous ce titre : *Archimedis omnia quæ extant, novis demonstrationibus commentariisque illustrata*, *per Davidem Rivaltum a Flurentia ;* Paris, Morel, 1615, in-folio. Le texte grec est accompagné d'une traduction, de notes, et, comme l'indique le titre, de démonstrations

(1) Premier cahier. Second disconrs, p. 23.

(2) *Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*, p. 232.

nouvelles. Rivault y a joint les commentaires d'Eutocius d'Ascalon, quelques fragments d'anciens géomètres, une vie d'Archimède et un discours adressé aux gentilshommes français pour les encourager à l'étude des mathématiques. Naudé goûta fort la traduction de Rivault ; Jean Wallis vint ensuite prétendre qu'elle ne valait pas celle de Jacques de Crémone. Cette opinion ne fut pas partagée par le P. Richard, professeur royal à l'Académie de Madrid, lequel en fit une édition nouvelle en 1646. Suivant Casaubon, Rivault aurait traduit Archimède en latin et en français ; mais cette traduction française n'est pas autrement connue.

Si graves qu'eussent été les motifs et les suites de la querelle survenue entre Louis XIII et son précepteur, il y eut bientôt une réconciliation générale. Pour témoigner à Rivault la sincérité de son retour, le roi donna 600 livres de pension à l'un de ses neveux, lui promit un évêché et le chargea d'aller accompagner à Bayonne Madame Élisabeth de France, mariée au roi d'Espagne. C'est en revenant de ce voyage que Rivault mourut à Tours, au mois de janvier 1616, âgé de quarante-cinq ans (1).

(1) *Observations de Ménage*, au lieu cité.

RIVIÈRE (JACQUES).

Jacques RIVIÈRE, avocat au Mans en l'année 1610, a fait en l'honneur d'Hardouin Lebourdays quelques vers insérés en tête du *Libre discours sur l'origine des procès*. Ces vers sont signés *Rivière*, avocat, sans prénom ; mais nous ne croyons pas devoir le distinguer de Jacques Rivière, ancien avocat, que nous rencontrons, le 3 octobre 1639, avec le titre d'assesseur civil et criminel en la sénéchaussée du Mans (1). Il y avait, en 1661, un autre Jacques Rivière, peut-être son neveu, religieux à la Couture, qui se signala parmi les adversaires les plus ardents de la réforme de Saint-Maur.

RIVIÈRE (RENÉ).

René RIVIÈRE, sieur de La Menardière, né à Mayenne, avocat du roi au grenier à sel de cette

(1) Bodereau, *Coutumes*, p. 463.

ville, paraît dans les titres, en l'année 1650, comme un des exécuteurs testamentaires choisis par Jean Le Gras, vicaire de Mayenne (1). Guyard de la Fosse vante sa « grande capacité dans les affaires du bar- « reau. » Il est auteur de divers ouvrages qui sont restés manuscrits. Jean Liron nous désigne : *Commentaires ou Notes sur la Coutume du Maine* et *Recueil d'arrêts rendus dans la Coutume du Maine*, ouvrage inachevé. Ces manuscrits se trouvaient, du temps de Liron (2), entre les mains du sieur Tancredel, procureur fiscal à Mayenne. Nous ne saurions où les rechercher aujourd'hui. René Rivière eut un fils nommé Jacques, qui remplit les fonctions d'élu en l'élection de Mayenne (3).

ROBIN.

C'est la *Bibliographie du Maine* qui nous fait connaître le nom de cet écrivain, et elle ne lui attribue qu'un poëme de quelques pages : *Illustris-*

(1) Guyard de la Fosse, *Seigneurs de Mayenne*, p. 146.
(2) Biblioth. nation., Résidu de S.-Germain, p. 98.
(3) Guyard de la Fosse, au lieu cité.

simo ecclesiæ principi D. D. Petro Rogier du Crévi, *Cenomanensi episcopo, Carmen ;* in-4°. Nous ne le rencontrons pas.

RONSARD (Nicolas de).

Nous lisons dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine : « Nicolas de Ronsard, sieur de « Roches, gentilhomme du Maine, autrement appelé « Nicolas-Horace de Ronsard, parent de Pierre de « Ronsard. Il a écrit plusieurs poëmes français, les- « quels ne sont encore en lumière. Il est excellent « pour la musique et jeu du luth, et autres par- « ties requises à un gentilhomme. Il florit cette « année 1584. »

Ainsi La Croix du Maine déclare expressément qu'avant l'année 1584 aucune des œuvres de Nicolas de Ronsard n'avait encore vu le jour. M. Paul Lacroix (1) croit devoir néanmoins lui attribuer le *Jugement de Pâris, dialogue joué à Enguien-le-Français, nommé par ci-devant Nogent-le-Rotrou, à la naissance de Monseigneur le comte de Sois-*

(1) *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, t. I, p. 156.

sons, etc., etc., par N. de Rh. t.; 1567, in-8°. Les Ronsard, originaires de Hongrie (1), signant quelquefois *Ronsart* et *Rhonsart*, cette attribution ne manque pas de vraisemblance.

On peut, il est vrai, faire valoir contre elle, outre le témoignage de La Croix du Maine, celui de Du Verdier qui, sans tenir compte des initiales portées au titre, inscrit le *Jugement de Pâris* parmi les œuvres de Florent Chrestien, d'Orléans. Mais cette inscription doit être fausse. Si Florent Chrestien, comme l'assure Du Verdier, a publié quelques poëmes « sous noms déguisés, » ces poëmes sont, ainsi que nous l'apprend La Croix du Maine, des invectives contre Pierre de Ronsard, et le *Jugement de Pâris* est une allégorie mythologique dans laquelle on ne voit figurer aucun des astres de la pléiade.

Voici quelques vers de ce poëme. Ce sont ceux que Vénus adresse à Pâris pour le gagner à sa cause :

Ami, je ne te veux des royaumes promettre,
Des biens ni du savoir; aussi ne dois-tu mettre
Là ton affection, toi qui es jeune et beau.
La peine et le chagrin mènent l'homme au tombeau :

(1) Or, quant à mon ancêtre, il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace :
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
Riche d'or et de gens.....
(Ronsard, *épître à Remi Belleau*.)

La peine et le chagrin, dis-je, qui les monarques
Accompagnent toujours, et qui servent aux Parques
De couteau pour couper le beau fil de leurs ans,
Avant qu'ils soient venus au bout de leur printemps;
Tuant non-seulement ceux-là qui portent sceptres,
Mais les riches aussi et les hommes de lettres;
Dont les uns, insolents, arrogants, odieux,
Les autres, trop savants, sont fols ou furieux.
Les premiers ne font cas des autres ; mécaniques
Pour ce nommer les veux ; les autres, fantastiques,
Cherchent la solitude, et ne traitent leurs corps
Qu'à regret, et sans cesse entretiennent les morts.
Bref, pour dire en un mot, ami, ce qu'il m'en semble,
Quand les riches, les rois et les doctes j'assemble,
Je trouve que les uns pour un point seulement
Vont cherchant leur malheur, et volontairement
Changent leur liberté en une servitude,
Et les autres pour moins : quant aux hommes d'étude,
Ils se rompent la tête, et n'ont aucun souci
De leur propre santé, ni profit; par ainsi
Ceux qui vont pourchassant des riches diadêmes,
Du savoir ou des biens, sont ennemis d'eux-mêmes ;
Concluant que ne dois à nul d'eux ressembler,
Ni de chose qui soit ton jeune esprit troubler.
Donne-toi du bon temps.....
Fais l'amour! Est-il rien qui plus te rende heureux,
En ce monde, que d'être un gaillard amoureux. .

C'est librement concluré. Mais ces vers sont, dit-on, d'un gentilhomme et non d'un clerc ayant charge d'âmes. Quoi qu'il en soit, ce sont des vers faciles et d'un heureux tour.

RONSSIN (François de).

Nous ne mentionnons cet écrivain que sur le témoignage de La Croix du Maine. On lit dans la *Bibliothèque française* :

« François de Ronssin, sieur du Plessis-Ronssin, « gentilhomme du Maine, l'un des plus excellents « joueurs de luth de France, voire de toute l'Europe, « grand musicien, philosophe naturel et poëte fran- « çais, comme il se voit en quelques sonnets de sa « façon lesquels il n'a encore mis en lumière. Il florit « à Paris cette année 1584. »

ROUSSEAU.

L'abbé de La Crochardière inscrit au nombre des écrivains nés dans le Màine, un certain Rousseau, auteur d'un volume qui a pour titre : *Ébats d'innocents loisirs;* 1637, in-4°, sans indication de lieu. C'est un ouvrage fort médiocre. Les contemporains

de l'auteur ne l'ont pas estimé davantage ; ce que nous prouve ce premier vers d'une courte épigramme :

Nos *Innocents loisirs* font tort à leur auteur.

Ce Rousseau remplissait, au Mans, les fonctions d'élu. Son prénom était peut-être François. Un François Rousseau, mort vers l'année 1650, avait épousé Renée Louvart, veuve de Marin Rondeau (1).

ROUSSEAU (FRANÇOIS).

Nous n'avons pas d'autres informations sur François ROUSSEAU que celles qui sont fournies par l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*. Né à Savigny, dans le Vendomois, au diocèse du Mans, il fit profession, chez les Bénédictins de Vendôme, le 26 avril 1680. Il fut ensuite régent de rhétorique à Pontlevoy, et mourut en l'abbaye de Saint-Michel de Tonnerre, le 8 août 1731. Il a laissé : *Oraison funèbre de madame Polixène de Vibraye*, prononcée dans l'église paroissiale de Vibraye et

(1) Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 51.

imprimée à Vendôme, chez Sébast. Hip., sans date (1).

ROUSSON (Jean).

Jean Rousson, né, dit-on, dans la paroisse d'Arquenay, fut curé de Chantenay près Brûlon. Il a signé un de ses livres de ce faux nom : *Sousnor de la Nichilière. Sousnor* est l'anagramme de Rousson, et nous interprétons *de la Nichilière*, *de nichilo, de nihilo,* par : homme de rien. Cet homme de rien a beaucoup fait pour son pays : en l'année 1611, il a fondé de ses deniers le petit collége de Chantenay, en lui assignant comme dotation une maison, un jardin, plusieurs fermes et d'autres immeubles. On ne cite pas un grand nombre d'illustres personnages qui aient eu la même générosité.

Les œuvres littéraires de Jean Rousson sont peut-être moins recommandables. Elles sont, du moins, curieuses. Il faut désigner d'abord : *Le Jardin d'honneur de la Vierge Marie, où se cueillent les fruits de la vie de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge ;* La

(1) Tassin, *Hist. littér. de la congr. de S.-Maur*, p. 409.

Flèche, Hébert, 1619, in-8°. La dédicace de ce livre est à l'adresse de Charles d'Angennes, sénéchal du Maine. Elle nous apprend que le curé de Chantenay fut précepteur de ce gentilhomme. L'ouvrage est un commentaire pittoresque de quelques fragments des Évangiles qui concernent la mère du Sauveur. Il est divisé en trois parterres ; chacun de ces parterres a cinq allées et cinq carrés émaillés des fleurs les plus variées et les plus odorantes. Ces divisions sont mystiques ; elles signifient que le livre a trois parties, et que chacune de ces parties a cinq chapitres; les fleurs sont l'esprit de Rousson.

Il n'était plus curé de Chantenay quand il publiait, en l'année 1621 : *Recueil de chansons spirituelles, avec les airs notés sur chacune d'icelles, ainsi recueillies et accommodées par Me Jean Rousson ;* La Flèche, Hébert, in-18. « Si les poëtes français, nous dit-il « dans la préface de son *Recueil*, s'occupaient à « composer des cantiques spirituels propres à chanter « les louanges de Dieu, et que les musiciens y « accommodassent des airs convenables, ils mérite- « raient beaucoup les uns et les autres ; car, non- « seulement ils divertiraient la jeunesse de chanter « toutes ces vilaines chansons lascives, ainsi les leur « rendraient odieuses, et seraient causes que l'on « n'entendrait que chansons spirituelles, en sorte « que de toutes parts l'air retentirait des louanges « de Dieu : les bergers gardant leurs troupeaux, les

« laboureurs cultivant leurs terres, les artisans « exerçant leurs métiers, les femmes et les filles « faisant leurs ouvrages et filant à leurs quenouilles, « si bien que la gloire de Dien s'augmenterait et le « règne du diable s'affaiblirait peu à peu. » Il a donc formé son *Recueil* dans ce dessein. Si les vers sont bons, le dessein est d'autant plus louable. A la vérité, les meilleures pièces du *Recueil* ne sont pas de Rousson ; il était lui-même, toutefois, un poëte estimable, comme le prouve cette paraphrase du psaume *Super flumina Babylonis* :

Nous pensant reposer à l'ombre du rivage
Et noyer nos chagrins dans un somme oublieux,
S'apparut de Sion la misérable image
Qui fit fendre nos cœurs et fit fondre nos yeux.....
Nos pauvres luths muets, pendus à la ramée
Des saules pâles verds, combattus de zéphirs,
Lisant tant de tristesse en nos cœurs imprimée,
D'un langoureux murmure imitaient nos soupirs.
Lors ceux qui conduisaient cette troupe captive,
Recherchant leur plaisir en notre affliction,
Nous pressaient de cesser cette clameur plaintive
Et les hymnes chanter de la sainte Sion.
« Entonnez, disaient-ils, ces chansons triomphantes
Qu'on oyait en Sion retentir autrefois,
Quand Sion surmontait les cités florissantes
D'autant qu'un pin sacré surmonte un jeune bois. »
— « Hélas! leur dîmes-nous, serait-il bien possible
Qu'il sortît des chansons de nos cœurs si serrés... »

Ces vers sont heureusement coupés, la cadence en

est harmonieuse, et nous n'hésitons pas à dire que nous les trouvons préférables à ceux que Marot a composés sur le même psaume :

Étant assis aux rives aquatiques
De Babylon, plourions mélancoliques,
Nous souvenant du pays de Sion.
Et, au milieu de l'habitation,
Où de regret tant de pleurs épandîmes,
Aux saules verds nos harpes nous pendîmes.
Lors ceux qui là captifs nous emmenèrent, etc.

On peut rapprocher de l'une et de l'autre paraphrase celle de Philippe Desportes. Desportes a le ton plus haut et plus noble que Marot, et la langue qu'il parle habituellement est plus châtiée que celle de Rousson ; cependant il ne nous paraît pas avoir traduit le célèbre psaume avec autant de bonheur que notre curé du Maine, son obscur contemporain.

Nous emprunterons encore au *Recueil* de Rousson ce gai noël en l'honneur des enfants de Chantenay :

Sus! éveillez-vous, pastoureaux......
Choisissons nos meilleurs agneaux
De toute notre bergerie,
Et accordons nos chalumeaux
Pour faire une bonne harmonie,
Afin de réjouir l'enfant
En lui faisant notre présent.

Apprêtez-vous donc, compagnons,
Et marchons en bon équipage ;

Ceux qui ont la mule aux talons
Se tiendront avec le bagage:
Les plus huppés iront devant
Saluer le petit enfant...

Ecoute, Georget, n'oublie pas
Apporter ta bonne vielle;
Je sais que tu gagneras
Des doubles plein une écuelle;
Car tous ceux qui voudront danser
Ne faudra les en refuser.

Ne veux-tu pas venir, vaurien,
Et apporter ta grand'flageolle?
Et toi, mon grand museau de chien,
Tu sonneras de ta pibolle.
Allons vite et ne tardons plus
Saluer le petit Jésus.

Quand nous serons là arrivés,
Tenons assez bonnes grimaces,
Ne faisons point les étonnés,
Découvrons nos belles fouaces.
Chacun dira et diront vrai :
« Sont les enfants de Chantenay. »

Ces noëls sont toutes les chansons populaires du Maine que l'on nous ait conservées. Nous ne prétendons pas nous exagérer l'intérêt qu'elles peuvent offrir à l'historien ; il n'est pas toutefois inutile d'indiquer les recueils où elles se trouvent.

Le plus curieux des ouvrages de Rousson a pour titre : *Dialogue de trois vignerons du pays du Maine sur les misères de ce temps, les devoirs et la*

conduite des ecclésiastiques; Le Mans, 1629, in-12 (1). Les interlocuteurs sont Matelin, Tiennot et Renault. Les deux premiers dissertent dans un fort beau langage ; ce sont des vignerons lettrés, qui ont lu les Pères et les poëtes profanes, et pour qui cette lecture n'a pas été sans profit. Renault est un paysan de souche normande, un faux bonhomme, qui parle un patois grossier et n'aime pas les citations latines, mais qui comprend à merveille où tend le propos de ses confrères, même lorsqu'ils dissimulent leur sentiment sur les misères du siècle sous les artifices de l'allusion. Le sujet de la conversation entre ces trois francs parleurs est celui-ci : A quelle cause faut-il attribuer les désordres qui affligent le pays ? quelle est l'origine des guerres religieuses ? quels sont les vrais fléaux de l'Église et de l'État ? Et, après avoir approfondi la question, ils admettent d'un commun accord que tout le mal vient du relâchement de la discipline ecclésiastique. Les évêques, les chanoines, les prêtres sont trop riches : corrompus par l'accroissement quotidien de leur temporel, ils sont devenus eux-mêmes des instruments de corruption, et le peuple qu'ils ont la charge de sauver se perd sous leur conduite. Cette conclusion est assez audacieuse, et nous comprenons que le curé de Chantenay l'ait produite sous la responsabilité du pseudonyme *Sousnor*.

(1) Ce *Dialogue* a été souvent réimprimé. Nous citerons encore les éditions de Rouen, 1668, in-12, et 1734, in-8°.

Un panégyriste de Rousson a fait en son honneur ces vers bizarres :

Cher Rousson... Quoi Rousson ? non Rousson, mais
Cher doux son, j'ai procès avecque la nature [doux son ;
A ton occasion, qui te fait une injure,
Enroussissant ton nom du roux nom de Rousson.

Quoi ! doit ell', la marâtre, enroussir ton fredon ?
Enroussir de tes chants la nombreuse mesure ?
Je jure par les clous de la haute cambrure
Que roux seront donc dits lès doux chants d'Apollon.

Une rousseur ne doit, ô mon non roux Rousson,
Enroussir roussement ton doux nom d'un roux son.
Puisque ta douce voix non roussement entonne

Ces très douces chansons, l'on te doit dire doux,
Non ainsi roussement t'enroussir d'un nom roux.
Mais, mon Rousson, ton son trop roussement je sonne.

L'auteur de ces vers ne s'est pas fait connaître ; mais on doit supposer qu'il était du Maine, puisqu'il traitait si familièrement l'ancien curé de Chantenay.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME

	Pages.
Paccori (Ambroise)	1
Pageau (Guy)	7
Paillard (Pierre)	7
Paré (Ambroise)	9
Péan (Michel)	29
Péan de la Tuillerie	30
Peccate (Guy)	31
Peletier (Jean)	32
Peletier (Jacques)	35
Peletier (Julien)	64
Percherat	65
Percheron (Luc)	68
Pérot (René)	96
Philippeaux (Pierre)	98
Picard (Jean)	103
Pichard (Pierre)	112
Picheton	113
Pichon (Antoine)	114
Pichot de la Graverie	117
Pinault (Matthieu)	118
Pincé (Pierre, Jacques et René de)	120
Pinçonneau (Pierre)	123
Plancher (Urbain)	125
Plançon (Guillaume)	126
Plumard (Louis-Joseph)	130
Polin (François)	134
Porthaise (Jean)	135

Pages.

Pouchard (Julien) ... 144
Pouillot (R.) ... 149
Poullard (Barthélemy) ... 153
Poupart (François) ... 154
Pousset (Jacques) ... 157
Prieur (Claude) ... 183
Pyrard (François) ... 183
Pyrard (Pierre) ... 197
Quelain (François) ... 198
Queleine (Louis) ... 199
Queruau (Vincent) ... 200
Quierlaveine (Philippe) ... 203
Ragot (Pierre) ... 204
Raoul ... 206
Regnauldin (Claude) ... 210
Renaut de Sablé ... 213
Renusson (Philippe de) ... 214
Richard ... 218
Richer de Gaigné ... 220
Rippe (Guillaume) ... 221
Rippier (Michel) ... 221
Rivault (David) ... 223
Rivière (Jacques) ... 240
Rivière (René) ... 240
Robin ... 241
Ronsard (Nic. de) ... 242
Roussin (Franç. de) ... 245
Rousseau ... 245
Rousseau (François) ... 246
Rousson (Jean) ... 247

FIN DE LA TABLE DES NOTICES.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer. — 1876.